

Migrations, changements climatiques, travail des enfants et emploi des jeunes

Septembre 2011

Migrations, changements climatiques, travail des enfants et emploi des jeunes

Document de travail

Septembre 2011

Programme *Understanding Children's Work* (UCW)

Villa Aldobrandini

V. Panisperna 28

00184 Rome

Téléphone : +39 06.4341.2008

Fax : +39 06.2020.687

E-mail : info@ucw-project.org

Le Programme *Understanding Children's Work* (Comprendre le travail des enfants) ou UCW, est un programme de recherche commun à la Banque mondiale, à l'Organisation internationale du travail et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Il suit les grandes orientations du Programme d'action unanimement adopté lors de la Conférence internationale sur le travail des enfants, qui s'est tenue à Oslo en 1997. Cette conférence a défini les priorités en matière de lutte contre le travail des enfants pour l'ensemble de la communauté internationale. Le Programme d'action d'Oslo a jugé essentielles d'une part la nécessité de disposer de données sur ce sujet, et d'autre part, celle de renforcer la coopération entre les agences internationales intervenant dans la lutte contre le travail des enfants. Grâce à des financements en provenance des trois organismes partenaires, mais aussi du ministère du Travail américain et de la Coopération italienne, le Programme UCW se consacre principalement à la recherche et à l'analyse des questions liées au travail et à la vulnérabilité des enfants. Ses travaux, menés en étroite collaboration avec les institutions des pays partenaires, permettent de mieux comprendre le phénomène du travail des enfants et de dégager ainsi des priorités d'action, ce, pour la première fois, dans une perspective interinstitutionnelle.

Pour en savoir plus, consulter le site UCW : www.ucw-project.org.

Migrations, changements climatiques, travail des enfants et emploi des jeunes

Document de travail

Septembre 2011

SOMMAIRE

Ce rapport UCW a été produit dans le cadre d'un programme de recherche sur la migration lancé par la Banque mondiale. Ce programme vise notamment à focaliser l'attention des décideurs sur les effets de la migration interne sur les enfants et les jeunes. Le rapport examine d'une part les changements climatiques et leur rapports avec les flux de migration interne, et d'autre part, la manière dont ces changements affectent la situation sociale des enfants et des jeunes. L'étude a été menée dans les limites imposées par la carence de données dans ce domaine. En effet, l'information statistique relative à la migration interne est relativement ancienne, et, suite à des discussions menées avec l'agence sénégalaise de la statistique, il a été arrêté que les travaux seraient basés sur des données primaires de l'année de référence 2002. L'étude n'en est pas moins la première à produire un tableau détaillé de l'état de la migration interne et de son impact, dans le contexte spécifique du Sénégal. Elle rassemble de nombreuses informations sur les vastes et divers flux migratoires manifestes au Sénégal, et sur les vulnérabilités sociales propres aux enfants et aux jeunes qui migrent. Elle fait apparaître la nécessité d'une politique de migration cohérente, et qui se préoccupe des populations concernées, y compris les enfants et les jeunes. Elle souligne également la nécessité de recueillir une information suffisante sur l'impact de la migration, qui serait le fondement d'une telle politique. L'augmentation inévitable des flux migratoires à venir, impulsés par les changements climatiques, ne fait qu'accentuer le caractère impératif d'une réponse politique adaptée.

Migrations, changements climatiques, travail des enfants et emploi des jeunes

Document de travail

Septembre 2011

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été rédigé par une équipe dirigée par Furio C. Rosati et composée de Gabriella Breglia, Lorenzo Guarcello, Nihan Koseleci et Scott Lyon.

Nous remercions vivement Ousmane Seck (Ministère de la Jeunesse au Sénégal), Mr. Cheikh Tidiane Ndiaye (Institut National des Statistiques au Sénégal) et les référés anonymes dont les commentaires ont permis d'améliorer considérablement le rapport.

Nous tenons également à remercier Antine Legrand, Moukim Temourov, Maurizia Tovo et Azedine Ouerghi, pour leur précieux concours tout au long des différentes étapes de ce rapport.

La publication de ce rapport et les activités qui sont liées ont été financées par la Finlande et la Norvège grâce au Trust Fund for Environmentally & Socially Sustainable Development (TFESSD).

Migrations, changements climatiques, travail des enfants et emploi des jeunes

Document de travail

Septembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

Résumé analytique	VI
Partie 1. Migration et changements climatiques en Afrique de l'Ouest.....	VII
Partie 2. Sénégal : changements climatiques, migrations internes, travail des enfants et emploi des jeunes	IX
Chapitre 1. INTRODUCTION	1
Partie 1. MIGRATIONS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	3
Chapitre 2. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS SOCIALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	4
2.1 Impacts physiques observés sur le continent africain.....	4
2.2 Impacts sur les populations	6
2.3 Changements climatiques et migrations.....	11
Chapitre 3. MIGRATIONS : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES ?.....	14
3.1 Les enfants et les jeunes laissés chez eux par leurs parents qui migrent.....	14
3.2 Les enfants et les jeunes qui migrent avec leurs familles	16
3.3 Les enfants qui migrent seuls.....	17
Partie 2. SÉNÉGAL: CHANGEMENTS CLIMATIQUES, MIGRATIONS INTERNES, TRAVAIL DES ENFANTS ET EMPLOI DES JEUNES ..	21
Chapitre 4. AMPLÉUR ET CARACTÉRISTIQUES DES FLUX MIGRATOIRES INTERNES AU SÉNÉGAL.....	23
Chapitre 5. LA MIGRATION INTERNE ET LES ENFANTS AU SÉNÉGAL	30
5.1 Migration et fréquentation scolaire.....	31
5.2 Migration et travail des enfants	35
Chapitre 6. LA MIGRATION INTERNE ET L'EMPLOI DES JEUNES AU SÉNÉGAL.....	41
5.3 Migration et situation des jeunes sur le marché du travail.....	43
5.4 Migration et types d'emplois occupés par les jeunes	48
Chapitre 7. FAIRE FACE À LA MIGRATION INTERNE : LES MESURES POLITIQUES À ENVISAGER.....	51
7.1 Gestion de la migration interne.....	51
7.2 Migration et protection des enfants : les mesures à envisager	53

7.3 Migration et emploi des jeunes : les mesures à envisager	54
ANNEX 1. BURKINA FASO : MIGRATION INTERNE, TRAVAIL DES ENFANTS ET EMPLOI DES JEUNES	57
<i>Ampleur des flux migratoires internes</i>	57
<i>Caractéristiques des flux migratoires internes</i>	57
<i>Migration interne, scolarisation et travail des enfants</i>	59
<i>Migration interne et emploi des jeunes au Burkina Faso</i>	60
ANNEXE 2. MALI : MIGRATION INTERNE, TRAVAIL DES ENFANTS ET EMPLOI DES JEUNES	63
<i>Ampleur et caractéristiques des flux migratoires internes</i>	63
<i>Migrations internes, scolarisation et travail des enfants</i>	68
<i>Migrations internes et emploi des jeunes</i>	74
ANNEXE 3. POLITIQUES EN VIGUEUR EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE TRAVAIL DES ENFANTS ET D'EMPLOI DES JEUNES AU SÉNÉGAL.....	79
<i>Politiques en matière de travail des enfants et d'éducation</i>	79
<i>Mesures relatives à l'emploi des jeunes</i>	83
Références	88

RESUME ANALYTIQUE

1. En Afrique de l'Ouest, la question de la migration interne et de ses rapports avec les changements climatiques mobilise de plus en plus les décideurs. Cependant, le corpus de données systématiques disponible actuellement n'est pas assez complet pour permettre de définir plus précisément les répercussions sociales de cette migration pour les populations vulnérables, et plus spécialement les enfants et les jeunes. La fragmentation des données sur la migration gêne considérablement les efforts d'élaboration et de ciblage de politiques adaptées dans les pays concernés.
2. La présente étude a été effectuée pour contribuer à combler ce manque d'information. Elle s'inscrit dans le cadre d'un programme de la Banque mondiale dont le but est de focaliser l'attention politique sur les effets de la migration interne sur les enfants et les jeunes dans les pays d'Afrique de l'Ouest. À partir d'une enquête auprès des ménages et de diverses autres sources d'information, l'étude analyse la mesure dans laquelle la migration entraîne une marginalisation sociale de ces enfants et ces jeunes. Certains aspects du travail des enfants, de leur fréquentation scolaire, et de l'emploi des jeunes, y compris à travers les caractéristiques du travail qu'ils exercent, sont les indicateurs retenus pour mesurer l'éventuelle marginalisation de ces deux groupes. Sur le plan des changements climatiques, quoi que l'étude porte sur une région qui y est particulièrement sensible, l'insuffisance des données ne nous a pas permis de chercher à isoler la variable environnementale des autres facteurs qui agissent sur les choix des ménages quant à la migration.
3. Le rapport est divisé en deux parties : la Partie 1 examine les rapports entre les changements climatiques et la migration interne en Afrique de l'Ouest, et la Partie 2 étudie les rapports entre migration et situation sociale des enfants et des jeunes migrants sénégalais. Les annexes I et II de ce rapport contiennent des informations complémentaires relatives aux migrations internes au Burkina Faso et au Mali.
4. Notre analyse est contrainte par la rareté des données disponibles dans ces deux domaines précis. En effet, l'information statistique sur la migration interne est relativement ancienne, et, suite à des discussions menées avec l'agence sénégalaise de la statistique, il a été convenu que l'étude serait basée sur des données primaires de l'année de référence 2002. Si l'on veut concevoir des politiques qui répondent valablement aux problèmes soulevés par la migration interne, la première mesure à entreprendre doit viser l'établissement d'un ensemble de données actualisées et plus complètes.
5. Les informations limitées relatives au Burkina Faso et au Mali présentées aux annexes I et II permettent toutefois de dresser un tableau partiel des flux migratoires internes et de leurs conséquences sur les enfants et les jeunes dans ces pays. Environ 7 % de la population de ces deux pays déclare avoir changé de lieu de résidence au cours des dix années qui précèdent l'enquête effectuée en 2006 (Burkina Faso) et 2007 (Mali).
6. Il ne semble pas que les conséquences de la migration sur la fréquentation scolaire dans les deux pays soient exclusivement négatives. Au Mali, seuls deux sous-groupes d'enfants migrants présentent des résultats inférieurs aux non-migrants en termes de fréquentation scolaire — les nouveaux arrivés en

zone urbaine et les filles qui ont migré récemment. Les filles qui migrent des zones rurales vers les zones urbaines pour y travailler comme domestiques sont représentées dans les deux groupes. Au Burkina Faso, les enfants migrants ont plus de probabilité que les enfants non-migrants d'aller à l'école, aussi bien en zone rurale qu'urbaine. La solidité du lien apparent entre migration et travail des enfants diffère dans les deux pays. Au Mali, les enfants qui ont migré — récemment ou depuis plus longtemps — ont beaucoup plus de risque d'être touchés par le travail que les enfants non-migrants. Au Burkina Faso, les enfants qui ont migré vers les zones rurales ont moins de probabilité de travailler que les enfants non-migrants ; toutefois, c'est le contraire qui vaut pour les enfants qui migrent vers les zones urbaines.

7. Les données disponibles ne suggèrent pas que les jeunes migrants soient significativement plus défavorisés que les non-migrants sur le marché du travail. Au Burkina Faso, le niveau d'éducation des jeunes migrants est nettement supérieur à celui des non-migrants. Si la proportion des jeunes migrants qui travaille est de loin inférieure à celle des non-migrants, les jeunes migrants qui travaillent ont légèrement plus de probabilité de travailler dans le secteur formel. De même, au Mali, si le taux d'emploi s'avère inférieur parmi les jeunes migrants, la qualité du travail y est supérieure. Mais encore une fois, les conclusions relatives à l'impact de la migration sur les jeunes dans les deux pays se ressentent de la partialité des données utilisées pour l'analyse.

Partie 1. Migration et changements climatiques en Afrique de l'Ouest

8. La Partie 1, qui couvre l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, passe en revue les données indicatives des principales manifestations des changements climatiques sur le continent, les retombées sociales et économiques de ces changements, et leurs rapports avec les flux de migration interne. Elle évalue également les effets de cette migration sur la situation sociale des divers groupes d'enfants et de jeunes migrants de la région.

9. Les scénarios à long terme anticipent quatre grandes modifications climatiques pour l'Afrique de l'Ouest : augmentation des températures ; diminution et plus grande variabilité de la pluviométrie ; élévation du niveau de la mer ; et accélération des événements extrêmes. Les populations de cette région sont particulièrement vulnérables, en raison de leur dépendance vis-à-vis de secteurs sensibles aux aléas du climat, l'agriculture en particulier. En même temps, d'autres contraintes — gouvernance inadéquate, pauvreté persistante, instabilité politique et insuffisance des systèmes de protection sociale — limitent la capacité des pays à répondre et à s'adapter aux vicissitudes du climat. La notion que les changements climatiques font peser une grave menace, non seulement sur l'environnement mais aussi sur le développement social et la réduction de la pauvreté, est de plus en plus accréditée dans l'ensemble du continent.

10. La hausse des températures et la raréfaction des pluies diminueront le rendement des cultures (IFPRI, 2009), et favoriseront la prolifération des mauvaises herbes et des parasites. Les simulations réalisées en 2008 par la FAO prévoient, sur toute la bande allant du Niger au Sénégal, des pertes de rendement des cultures céréalières pouvant atteindre 50 % à l'horizon 2050. L'élevage risque également d'être frappé ; or ce sous-secteur est critique à la

sécurité nutritionnelle des ménages et représente pour eux une réserve de richesse. Par ailleurs, étant donné que plus d'un quart de la population africaine réside le long d'une bande côtière large de 100 km, l'élévation du niveau de la mer pose un danger véritable. Les projections du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) prévoient qu'à l'échelle régionale, le niveau moyen de la mer pourrait s'élever d'environ 50 cm dans les décennies à venir. Cette hausse constitue déjà une menace croissante pour les écosystèmes existants (mangroves, estuaires et deltas), sur lesquels repose la subsistance des populations qui vivent de la pêche, de l'agriculture ou du tourisme. Les mangroves, qui occupent de vastes étendues au Nigeria, en Guinée, en Guinée Bissau, au Cameroun et au Sénégal sont particulièrement en danger.

11. Sur le plan social, les changements climatiques intervenant dans cette région peuvent produire des effets adverses considérables, qui ralentiront par ailleurs la progression des pays vers leurs objectifs de développement. En détruisant les récoltes, en réduisant les possibilités d'emploi et en provoquant des hausses des prix alimentaires, les chocs climatiques contraignent la plupart des ménages pauvres, qui ont très peu d'accès aux systèmes formels d'assurance ou de crédit, à vendre leurs avoirs productifs — ce qui compromet leur production de biens à venir —, et à réduire leurs dépenses d'alimentation, de santé ou d'éducation (UNICEF, 2007). Les changements climatiques affectent déjà la santé des populations touchées : directement (augmentation du stress thermique, pertes de vies humaines au cours d'inondations ou de tempêtes, etc.), et indirectement (décuplement des vecteurs de maladies — moustiques par exemple —, dégradation de la qualité de l'eau et de l'air, raréfaction des denrées alimentaires, par exemple).

12. Les dérèglements du climat pourraient avoir donc, par ailleurs, un impact majeur sur la mobilité humaine, et entraîneront un accroissement considérable des migrations et des déplacements. En 2007, le GIEC soulignait que « depuis 1990, l'impact le plus marqué des changements climatiques se faisait ressentir au niveau des migrations humaines ». Dans les zones où les possibilités de subsistance sont limitées, et les baisses du rendement des récoltes entraînent des risques de famines, ou dans celles où une diminution des terres émergées est probable, la migration peut représenter la seule solution possible. En effet, certaines études (Myers, 2005 ; Christian Aid, 2007) évaluent à près de 30 millions le nombre de personnes qui ont déjà été déplacées à travers le monde, chassées par la désertification, les inondations, l'élévation du niveau de la mer ou d'autres conditions climatiques extrêmes. Ces mêmes études projettent qu'avant le milieu du siècle, la dégradation de l'environnement aura occasionné le déplacement de 50 à 250 millions personnes, par migrations provisoires ou permanentes, internes ou internationales.

13. Mais le lien précis qui existe entre la dégradation progressive de l'environnement et la mobilité humaine est difficile à établir, car la décision de migrer résulte de l'interaction de plusieurs facteurs économiques, sociaux et politiques. Il est difficile d'isoler les facteurs environnementaux, et surtout ceux liés aux changements climatiques, des autres raisons de migrer. Même s'il est évident que les changements climatiques ont une incidence sur les flux de migration, la nature de leurs manifestations possibles, ainsi que l'impact de chacune d'elles sur les migrations, restent très difficiles à préciser. L'analyse de l'expérience acquise à ce jour est ici peu fructueuse, du fait de la

rareté des travaux de recherche en la matière. Il est possible de désigner, tout au plus, des catégories générales de mouvements migratoires pour lesquelles la dimension environnementale est jugée certes déterminante, mais pas unique.

14. L'expérience de la migration peut à son tour avoir de fortes conséquences sur la condition des enfants et des jeunes. L'information statistique révèle que les trois catégories d'enfants qui sont affectés par la migration — ceux qui restent à la maison quand leurs parents migrent, ceux qui migrent avec leur famille, et ceux qui migrent seuls, c'est-à-dire sans parents ou adultes protecteurs — sont confrontées à un ensemble d'épreuves et de dangers particuliers. Pour ceux, déjà nombreux et en augmentation dans maints pays en développement, que les parents migrants laissent derrière eux, il importe de soupeser les avantages des transferts de fonds et les séquelles psychologiques de l'absence parentale. L'arbitrage coûts/avantages est moins évident dans le cas des enfants qui accompagnent leur famille. Ceux-ci peuvent bénéficier en définitive d'un meilleur niveau de vie, mais les processus de transition et d'intégration dans le nouveau milieu peuvent aussi les confronter à un autre ordre de difficultés, surtout s'ils sont en situation irrégulière. Pour les enfants qui migrent seuls, le changement a généralement un effet défavorable.

Partie 2. Sénégal : changements climatiques, migrations internes, travail des enfants et emploi des jeunes

15. La Partie 2 du document analyse la migration interne, et la condition des enfants et des jeunes dans le cas spécifique du Sénégal, l'un des pays de l'Afrique subsaharienne les plus touchés par les manifestations du changement climatique. Les conséquences de la migration interne dans ce pays n'ont pas encore fait l'objet d'études systématiques. Dans cette deuxième partie, le rapport présente une analyse d'une enquête sur les ménages, afin de faire ressortir, premièrement, tout désavantage relatif des enfants migrants en termes de scolarité et de travail des enfants, et deuxièmement, tout désavantage relatif pour les jeunes migrants sur le plan de l'emploi. D'autres informations sur l'impact de la migration interne au Burkina Faso et au Mali sont fournies aux Annexes 1 et 2 du rapport.

16. La mobilité interne concerne une frange non négligeable de la population sénégalaise. Selon les données de l'ESAM II¹, 1,5 millions d'individus, soit près de 15% de la population sénégalaise, déclarent avoir changé de milieu de résidence au moins une fois au cours des dix années ayant précédé l'enquête. Si le débat sur la migration interne s'adresse essentiellement à la migration rurale-urbaine, en réalité, ce flux ne représente qu'un cinquième du total des mouvements migratoires au Sénégal. Les personnes qui déménagent d'une zone rurale à une autre constituent une part beaucoup plus importante de tous les migrants, soit 44 %. Mis ensemble, tous les migrants *d'origine rurale* forment près des deux tiers de la totalité des migrants. Les autres grands mouvements migratoires s'effectuent d'un centre urbain à un autre (18 % des

¹ Enquête sénégalaise auprès des ménages, réalisée par l'Agence nationale de la statistique sur un échantillon représentatif de la population nationale pendant la période de référence 2001/2002

migrations), et depuis les centres urbains en direction des zones rurales (12 % des migrations).

17. L'une des questions qui méritent considération, notamment sous l'angle des politiques à mener, a trait aux facteurs qui incitent à migrer, dans le contexte sénégalais. Les résultats issus de l'ESAM II semblent indiquer que les motifs de migration varient, dans une certaine mesure, avec le type de mouvement migratoire, et avec l'âge et le sexe du migrant. Les flux migratoires vers les centres urbains s'expliquent avant tout par des facteurs économiques : plus de la moitié de ceux qui migrent vers les villes disent avoir changé de milieu de résidence pour des raisons économiques telles que le manque d'emplois, un nouvel emploi ou l'accès à d'autres terres. Les facteurs non économiques, dont le mariage et d'autres raisons familiales, jouent par contre un rôle relativement plus important dans le cas des personnes qui migrent d'un milieu rural à un autre, et en direction d'un milieu rural. Les enfants et les jeunes sont plus susceptibles de migrer pour des raisons non économiques que les migrants adultes, mais ces raisons restent malgré tout très caractéristiques de la migration des enfants et des jeunes. Les hommes qui migrent sont beaucoup plus souvent poussés par des facteurs économiques que les femmes.

18. Les caractéristiques de la migration des enfants ressemblent généralement à celles de la population migrante globale. Environ 14 % des enfants de 10 à 14 ans déclarent avoir changé de lieu de résidence au cours des 10 dernières années ayant précédé l'enquête. Une proportion substantielle d'enfants migrants — près de la moitié — sont partis seuls, sans être accompagnés de leurs parents. Il est probable que la migration d'enfants non accompagnés soit liée dans bien des cas à des arrangements de confiage des enfants, pratique très répandue et solidement ancrée dans la tradition culturelle de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest².

19. Si les taux de fréquentation scolaire au Sénégal sont peu élevés dans l'ensemble, ils sont remarquablement faibles chez les enfants migrants, qui s'en trouvent très défavorisés dans leur nouveau milieu. Les résultats issus de l'ESAM II mettent aussi en évidence deux sous-groupes chez lesquels l'écart avec les taux de fréquentation scolaire des non-migrants est très accusé : les filles migrantes tout d'abord, et surtout celles qui quittent la campagne pour Dakar ; en second lieu, les enfants migrants non accompagnés, et spécialement, là encore, ceux qui ont quitté la campagne pour Dakar — moins du quart des enfants de ce groupe fréquentent l'école.

20. En résumé, le risque d'avoir à travailler concerne des sous-groupes spécifiques d'enfants migrants, et n'est pas généralisé — si, toutefois, son incidence n'a pas été sous-évaluée relativement au groupe des non-migrants. Par rapport aux non-migrants, une proportion bien plus élevée de migrants — de filles en particulier — est ostensiblement inactive, c'est-à-dire qu'on ne les trouve ni affectées dans un emploi, ni à l'école. Même si certains de ces enfants sont effectivement inactifs, il est probable que beaucoup d'autres se livrent à des formes de travail qui ne sont pas déclarées comme telles, ou à des tâches ménagères qui, là encore, ne sont pas comprises dans la définition

²Kielland et Tovo (2006); Pillon (2003).

technique de l'emploi utilisée aux fins de cette étude³. Deux sous-groupes de migrants se détachent en termes de probabilité de pratiquer une activité économique : d'une part, les migrants installés à Dakar, et d'autre part les migrants non accompagnés. Par ailleurs, des différences prononcées ont été relevées dans la nature des occupations selon le statut de migration ; mais il serait nécessaire de disposer de plus d'informations pour déterminer la mesure dans laquelle le travail auquel se livrent les enfants migrants serait plus dangereux, relativement aux conditions de travail des non-migrants. .

21. La migration est plus fréquente chez les jeunes (c'est-à-dire les 15-24 ans) que parmi les autres segments de la population sénégalaise. Dans l'ensemble du pays, près d'un cinquième de ces jeunes déclarent avoir changé de lieu de résidence au cours des dix années ayant précédé l'enquête. Les jeunes migrants sont moins instruits que les non-migrants du lieu de destination. L'écart entre les niveaux d'instruction est beaucoup plus net à Dakar, bien que la capitale soit souvent la destination préférée par les migrants qui cherchent à poursuivre une scolarité.

22. Parmi les facteurs qui influencent les décisions relatives à la migration chez les jeunes les raisons familiales, citées par près des trois quarts de l'ensemble des jeunes migrants, sont de loin les plus courantes. En revanche, seul un jeune sur dix invoque des raisons économiques. Mais ces motifs semblent être quelque peu influencés par le sens de la migration. Ainsi, les motifs économiques et scolaires semblent particulièrement importants dans le cas de la migration rurale-urbaine : les jeunes du milieu rural sont beaucoup plus susceptibles de partir pour des raisons économiques et scolaires que les autres jeunes migrants.

23. Les facteurs qui conditionnent la migration varient entre les deux pays et, au sein du même pays, entre les différents groupes de migrants. Au Burkina Faso, la migration vers les centres urbains s'explique en grande partie par des facteurs non-économiques : presque deux tiers de ceux qui ont migré vers la ville disent avoir changé de lieu de résidence pour des raisons non-économiques comme le mariage ou des raisons familiales. Les facteurs économiques comme le manque de travail ou la disponibilité de nouveaux postes de travail et l'accès à la terre, d'autre part, jouent un rôle important dans la migration vers les zones rurales, selon 55 % des migrants intéressés. Une question plus détaillée sur les raisons de la migration vers les zones rurales au Mali indique que le regroupement familial est de loin la première raison de migration vers les zones rurales, selon environ les deux tiers des migrants intéressés. La recherche d'un emploi et les études jouent un rôle déterminant pour expliquer la migration vers les zones urbaines (selon respectivement 17 % et 9 % des migrants intéressés), mais le regroupement familial est également le principal motif de migration vers les zones urbaines (selon environ la moitié des migrants intéressés).

Sur la base des données, les jeunes migrants ne semblent pas être défavorisés par rapport aux non-migrants sur le marché de l'emploi. Leur taux d'emploi est plus élevé, et leur taux de chômage très inférieur à celui des non-migrants. Leur présence sur le marché du travail s'accroît après la migration, mais bon nombre des jeunes qui intègrent le marché ne trouvent pas

³ Les travaux domestiques non rémunérés effectués chez soi sortent du cadre de la production tel qu'il est défini dans le Système de comptabilité nationale, et ne sont donc pas inclus dans les estimations de l'emploi des enfants.

d'emploi. Les jeunes migrants et non-migrants n'obtiennent pas forcément les mêmes types d'emploi, mais on ne détecte pas de handicap systématique au détriment des jeunes migrants sur ce plan. Notons une fois de plus que notre étude de l'impact de la migration sur les jeunes doit être comprise dans le cadre limité des données disponibles, et donc que ces conclusions doivent être interprétées avec une certaine réserve. Il conviendrait de recueillir des informations plus poussées sur la qualité des emplois obtenus par les jeunes migrants, et en particulier, sur les effets de la migration quant au capital humain des jeunes qui ont migré.

24. Malgré l'ampleur des flux migratoires réguliers et irréguliers, le Sénégal ne s'est pas doté d'une politique migratoire officielle. Les programmes qui existent sont consacrés presque exclusivement à la migration internationale et non aux migrants internes, bien que ces derniers comptent pour près de 15 % de la population et qu'ils présentent des vulnérabilités spécifiques. Ces faits démontrent combien il est nécessaire d'établir une politique cohérente de gestion de la migration interne, et qui s'adresse aux besoins des populations touchées, enfants et jeunes inclus. Cependant, les effets de la migration interne devraient faire l'objet de recherches approfondies en vue de produire des données qui serviraient de base à la conception d'une stratégie. Comme on l'a vu, le seul fichier de données relatif aux répercussions sociales de la migration sur les populations affectées provient d'une enquête nationale couvrant la période de référence 2001/2002.

25. Outre cette politique globale, il faudrait procéder à l'intégration effective des questions de migration interne dans les politiques nationales en vigueur en matière de travail des enfants, d'éducation et d'emploi des jeunes. À l'heure actuelle, les principaux plans nationaux se rapportant à ces questions (à savoir, la *Lettre de politique générale du secteur éducation/formation pour la période 2000-2017*; le *Plan-Cadre national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants*; et le *Plan d'action national pour l'emploi des jeunes au Sénégal*) ne comportent ni référence explicite, ni dispositions relatives aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes qui migrent.

26. Sur le plan de la prévention de ces deux problèmes (travail des enfants et marginalisation scolaire), ceci implique de cibler tant les familles pauvres amenées à migrer, que les familles non migrantes mais qui sont susceptibles d'envoyer les enfants travailler loin du foyer, dans le cadre des interventions ressortissant de la politique nationale de protection sociale. Les micro-assurances, tontines et programmes de microcrédit, tels que le Projet de promotion des micro-entreprises rurales, démarré en 1997, sont autant de moyens d'action intéressants à cet égard. Il serait également nécessaire de renforcer les mesures qui visent à éliminer certains des obstacles à l'accès à l'école, et à améliorer la qualité de l'enseignement, afin de donner aux familles concernées par la migration la possibilité d'accroître le capital humain de leurs enfants. Les actions directes d'identification, de retrait et de réhabilitation des enfants soumis aux pires formes de travail pourraient contribuer en même temps à la prise en compte des enfants migrants non accompagnés, qui sont nombreux à être piégés dans des besognes de ce type.

27. En ce qui concerne l'emploi des jeunes, les résultats ont signalé un décalage des niveaux d'éducation au détriment des jeunes migrants, ce qui souligne l'utilité des écoles de la deuxième chance, celles-ci ouvrant des possibilités d'apprentissage aux jeunes migrants. L'extension du réseau actuel

d'écoles communautaires doit également être considérée. Au-delà des écoles de la deuxième chance, les actions à mener en priorité pour les migrants recoupent celles qui concernent l'ensemble de la population jeune au Sénégal, en particulier : introduire des politiques actives du marché du travail, entreprendre des travaux à haute intensité de main d'œuvre, promouvoir l'entrepreneuriat, et créer des services de placement, notamment.

CHAPITRE 1. INTRODUCTION

1. La question des migrations internes et de leurs rapports avec les changements climatiques mobilise de plus en plus décideurs, bailleurs de fonds et société civile. Mais le corpus de données systématiques est actuellement insuffisant pour permettre de définir plus précisément les répercussions de ces migrations liées au climat, les difficultés qu'elles entraînent, et les interventions qui devraient y répondre. C'est particulièrement le cas des conséquences sociales de ces migrations sur les populations vulnérables. La lacune de données sur la corrélation entre ces deux phénomènes — changements climatiques et mouvements migratoires — freine passablement les efforts d'élaboration et de ciblage de politiques adaptées dans les pays affectés.
2. Ce rapport examine les changements climatiques en Afrique subsaharienne et les incidences de la migration interne sur la scolarité et la participation au travail des enfants et des jeunes. La région s'avère particulièrement vulnérable aux effets du réchauffement de la planète « en raison des conditions géographiques qui les exposent davantage aux aléas du climat, de leurs faibles revenus et de leur plus grande dépendance vis-à-vis de secteurs sensibles à ces aléas climatiques, tels que l'agriculture » (Stern, 2006). La notion que les changements climatiques font peser une grave menace, non seulement sur l'environnement mais aussi sur le développement social et la réduction de la pauvreté, est de plus en plus accréditée dans l'ensemble du continent.
3. L'un des objectifs du rapport est de permettre de déterminer la mesure dans laquelle les enfants migrants sont plus vulnérables au risque de mise au travail et de marginalisation scolaire d'une part, et d'autre part, la mesure dans laquelle les jeunes migrants sont plus exposés aux vicissitudes du marché du travail. L'étude se propose de servir de point de départ à la formulation de politiques répondant à ces impacts sociaux. Si nous avons choisi d'étudier une région spécialement atteinte par les changements climatiques, nous n'avons pas cherché à distinguer le facteur climatique des divers autres facteurs qui influent sur la décision de migrer.
4. Le rapport est divisé en deux parties. La Partie 1, qui couvre l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, passe en revue les données attestant des principales manifestations des changements climatiques sur le continent, leurs retombées sociales et économiques, et leurs rapports avec les flux de migration interne.
5. La Partie 2 analyse cette problématique dans le cas spécifique du Sénégal, l'un des pays de l'Afrique subsaharienne les plus touchés par les évolutions climatiques. Les conséquences de la migration interne dans ce pays n'ont pas encore fait l'objet d'études systématiques. Nous présentons donc ici des données issues d'une enquête sur les ménages, pour permettre de faire ressortir, premièrement, tout désavantage relatif des enfants migrants en termes de scolarité et de mise au travail, et deuxièmement, tout désavantage relatif des jeunes migrants en termes d'emploi. D'autres informations descriptives sur

l'impact de la migration interne au Burkina Faso et au Mali sont par ailleurs fournies aux Annexes 1 et 2 du rapport.

Partie 1.

MIGRATIONS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

6. Dans la présente partie, nous considérons les manifestations des changements climatiques, ainsi que l'impact de ce phénomène global sur les populations et les pays du continent africain, en apportant une attention particulière à une série de facteurs, que nous illustrons à travers des études de cas existantes.

7. L'Afrique contribue peu aux émissions de gaz à effet de serre ; par contre, elle est l'un des continents les plus gravement frappés par les dérèglements et variabilités climatiques, notamment du fait de sa dépendance à l'égard des rendements agricoles (variabilité pluviométrique surtout), de la fragilité de ses infrastructures et de ses ressources (financières, logistiques, humaines) et de ses faibles capacités d'adaptation et d'intervention (lors des situations d'extrême urgence). Les troubles climatiques interviennent donc comme des facteurs aggravants pour l'environnement, mais aussi pour tous les domaines du développement économique et social.

CHAPITRE 2. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS SOCIALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Résumé

- L'Afrique subsaharienne est particulièrement sensible aux manifestations des changements climatiques.
- Les changements climatiques sont susceptibles d'éliminer les avancées acquises aux cours des dernières décennies en matière de développement dans le sous-continent.
- La migration est considérée comme une importante mesure d'adaptation aux effets des changements climatiques dans le sous-continent.

2.1 Impacts physiques observés sur le continent africain

8. Les changements climatiques sont des phénomènes complexes, dont les causes sont encore discutées, alors même que les conséquences en sont aussi diverses que potentiellement catastrophiques. S'il paraît difficile d'appréhender ces changements dans leur globalité, on peut cependant en identifier certaines manifestations, et en analyser les conséquences directes. Nous devons souligner ici que notre étude ne porte que sur des phénomènes déjà documentés, et ne prétend en aucun cas représenter intégralement la situation. Quatre modifications climatiques concernent particulièrement l'Afrique subsaharienne :

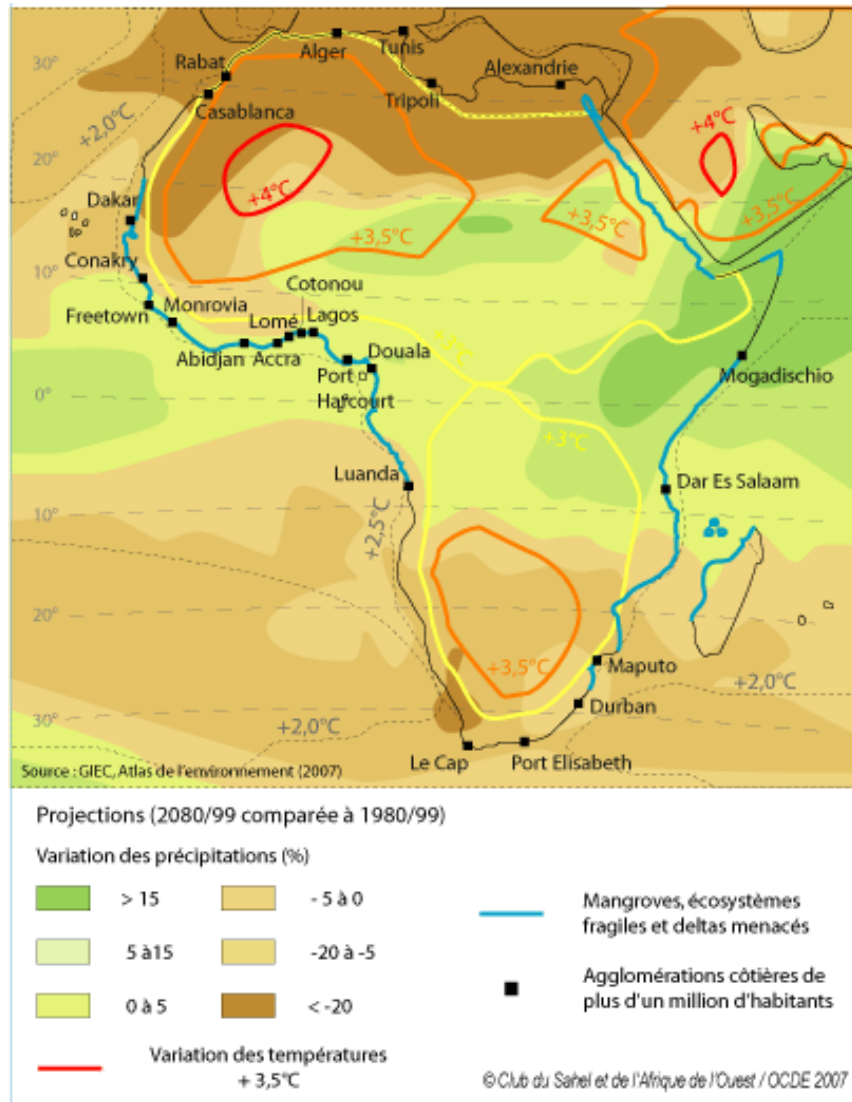
- **Augmentation des températures.** Au cours du XX^e siècle, les températures moyennes enregistrées sur le continent africain ont accusé une hausse de 0,7°C. Selon les prévisions climatiques, elles devraient encore croître de 3 à 4°C pendant la période 2080-2099, par rapport à la période 1980-1999. Localement, la hausse des températures devrait être plus marquée dans le Sahel continental (Mali, Burkina Faso, Niger) que dans les espaces côtiers (Sénégal, Guinée Bissau)¹.
- **Variations de la pluviométrie.** La plupart des scénarios relatifs au continent africain prévoient une diminution des précipitations de 0,5 % à 40 %, avec une moyenne variant de 10 % à 20 % d'ici 2025². La

¹Au Sénégal, par exemple, le dernier rapport du PNUD sur les changements climatiques et le développement humain estime qu'à l'horizon 2050, les températures devraient augmenter de 1,5°C à Dakar, de 1°C à Ziguinchor, de 1,6°C à Saint Louis, de 2,1°C à Kédougou et de 2,4°C à Matam (PNUD, 2009).

²Par exemple, selon le PNUD (2009), d'ici 2050, le sud du Sénégal s'assèchera plus que le nord, la baisse de pluviométrie pouvant atteindre 6% à Saint-Louis, 7% à Matam, 10% à Dakar, 24% à Ziguinchor et 23% à Kédougou. Au Burkina Faso, le recul de la pluviométrie (3,4% en 2005 et 7,3% estimé en 2050) sera accompagné d'une très forte variabilité annuelle et saisonnière (Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie au Burkina Faso, 2007). Il est par ailleurs important de souligner que la sécheresse résultant de la variabilité et des changements climatiques est un facteur aggravant à long terme de la dégradation des terres, et de la désertification, détériorant ainsi la productivité agri-

hausse des températures et l'avancée du désert dans la zone du Sahel exacerberont très probablement les pénuries d'eau. Un nombre plus élevé de personnes sera soumis à un stress hydrique³ avant 2025 (Arnell, 2004).

Figure 1. Une évolution possible des changements climatiques en Afrique



Source : GIEC, Atlas de l'environnement 2007.

- **Élévation du niveau de la mer.** Les projections du Groupe intergouvernemental (d'experts) sur l'évolution du climat (GIEC) de 2007 prévoient qu'à l'échelle régionale, le niveau moyen de la mer pourrait s'élever d'environ 50 cm d'ici à 2100. La hausse du niveau de la mer constitue une menace pour les écosystèmes dont la disparition, la dé-

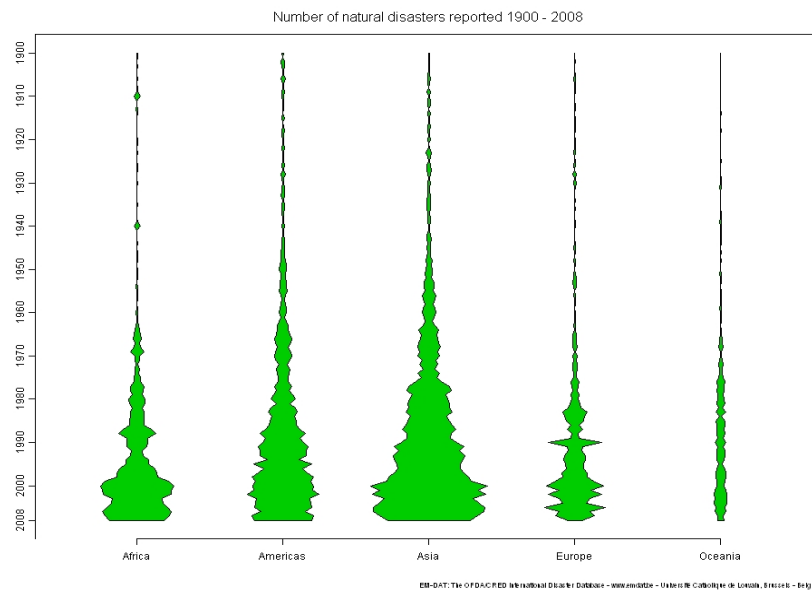
coles. Cette situation est un déterminant majeur de l'exode rural des populations des pays en développement.

³On assiste à un stress hydrique lorsque la demande en eau dépasse la quantité disponible pendant une certaine période, ou lorsque sa mauvaise qualité en limite l'usage.

gradation ou la salinisation sont autant de risques pour les espèces qui les peuplent⁴. Les mangroves, qui occupent des superficies étendues au Nigeria, en Guinée, en Guinée Bissau, au Cameroun ou au Sénégal y sont particulièrement sensibles.

- **Fréquence accrue d'événements extrêmes.** A l'instar des autres continents, les événements extrêmes —inondations, sécheresses — surviennent désormais plus fréquemment et avec une intensité croissante dans cette partie de l'Afrique (Figure 2). Ainsi, sur la période 2000-2004, 10 millions de personnes ont été éprouvées par la sécheresse et 2 millions par des inondations.

Figure 2. Nombre de désastres naturels relevés (1900-2008), par continent



Source : EM-DAT: The OFDA/CRED International Disaster Database-www.emdat.be – Université Catholique de Louvain, Bruxelles - Belgique.

2.2 Impacts sur les populations

9. Les changements climatiques n'auront pas les mêmes répercussions sur tous les pays, ni sur tous les groupes de populations : les pays à faible revenu et les populations les plus pauvres y sont les plus vulnérables (PNUD, 2009). Ainsi, les pays subsahariens « en raison des conditions géographiques qui les exposent davantage aux aléas du climat, de leur faible niveau de revenus et de leur plus grande dépendance vis-à-vis de secteurs sensibles à ces aléas, tels que l'agriculture » (Stern, 2006) sont spécialement menacés, d'autant plus qu'ils sont souvent déjà fragilisés par d'autres contraintes — gouvernance

⁴ L'érosion du littoral et le risque d'élévation du niveau de la mer semblent être les principaux problèmes auxquels sont confrontés les pays côtiers d'Afrique occidentale. Les plages et les cordons dunaires qui longent la zone côtière de l'Afrique ont tendance à se replier : de 1 à 2 mètres par an au Sénégal, à plus de 20 à 30 mètres par an dans le Golfe de Guinée. Par exemple, au Sénégal, une accélération du retrait des côtes a été observée entre 1987 et 1991, qui s'est traduite par la rupture de cordons dunaires dont la Pointe de Sangomar.

inadéquate, pauvreté généralisée et persistante, insuffisance des infrastructures, conflits, capacité d'adaptation limitée, par exemple.

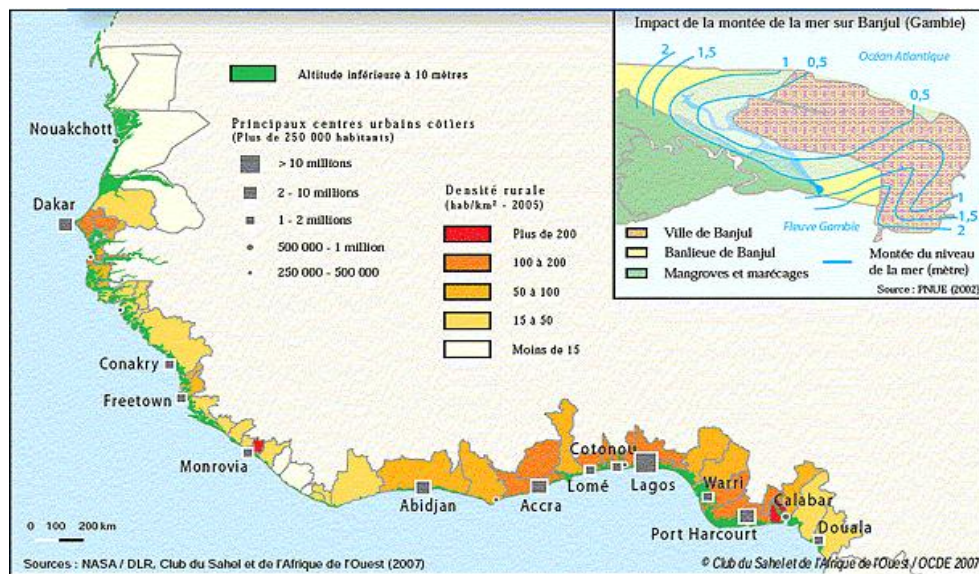
10. Une partie importante de la population africaine est employée à des activités qui sont tributaires du climat, surtout dans le secteur agricole. Mais les hausses de température diminuent le rendement des cultures (IFPRI, 2009), et amènent une prolifération des mauvaises herbes et des parasites. Les simulations réalisées à l'échelle mondiale par la FAO (2008) prévoient de grandes pertes de productivité des aliments de base (20 à 50 % des rendements des cultures céréalières dans toute la bande du Niger au Sénégal, à l'horizon 2050). L'élevage est également éprouvé ; or, ce sous-secteur est critique à la sécurité nutritionnelle des populations ; en outre, au niveau des ménages, il représente une réserve de richesse qui leur permet, le cas échéant, de mitiger les risques de pertes de revenus et d'insécurité alimentaire (OCDE, 2008)⁵.

11. D'autre part, les populations pauvres des zones rurales dépendent considérablement de l'état des écosystèmes environnants. Les travaux de l'Institut des ressources mondiales (*World Resource Institute*, ou WRI), menés en collaboration avec le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et la Banque mondiale (2005), ont montré qu'en Afrique, plus de sept pauvres sur dix vivent en milieu rural, la plupart grâce à des activités reposant directement sur certaines ressources naturelles (petite agriculture, production animale, pêche, chasse, production minière artisanale, et coupe du bois). Cette production à petite échelle peut sensiblement contribuer au PIB de nombreux pays africains.

12. Plus d'un quart de la population africaine réside le long d'une bande côtière large de 100 km : l'élévation du niveau de la mer pose donc un danger véritable. De Douala à Dakar, 12 agglomérations de plus d'un million d'habitants se trouvent sur la côte (Figure 3). Les écosystèmes côtiers productifs (mangroves, deltas et estuaires) sont à la base d'une importante activité économique dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture et du tourisme dans ces zones côtières. Dennis, Niang-Diop et Nicholls (1995) ont projeté que, sur l'ensemble des côtes sénégalaises et pour une élévation du niveau marin de 1 m d'ici à l'an 2100, près de 150 000 habitants seraient menacés (soit entre 1,4 % et 2,3 % de la population totale), et que les pertes économiques atteindraient de 500 à 700 millions de dollars (valeur de 1990), soit entre 12 % et 17% du PNB de 1990.

⁵ La FAO (2006) indique que près de 170 millions de ruraux pauvres en Afrique subsaharienne sont entièrement ou partiellement tributaires de l'élevage pour s'alimenter et pour s'assurer un revenu monétaire. Au Burkina Faso, les revenus de l'élevage représentent 34 % des revenus des ménages ruraux (Zonon, 2006). Au Niger, l'élevage constitue plus de 15 % du budget des ménages, et contribue à près de 25% à la satisfaction des besoins alimentaires (Ministère des ressources animales, 2001). Dans la zone sahélienne du Sénégal, la majorité des ménages ruraux pauvres tirent principalement leurs revenus de l'élevage (Kelly et al., 1993).

Figure 3. Principaux centres urbains côtiers en Afrique subsaharienne



Source : NASA/DLR, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2007.

13. Sur le plan social, les changements climatiques intervenant dans cette région peuvent produire des effets adverses considérables, qui ralentiront par ailleurs la progression des pays vers leurs objectifs de développement. Ces changements tendent à exacerber la vulnérabilité et la marginalisation de certaines catégories de populations, en particulier dans les pays à faible revenu où les systèmes de protection sociale sont faibles. Koseleci et Rosati (2009), et Ferreira et Schady (2008) ont montré que les chocs (climatiques ou économiques) diminuent les investissements dans le capital humain (santé et éducation) de façon plus marquée dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu intermédiaire.

14. Lorsqu'ils détruisent les récoltes, réduisent les possibilités d'emploi et provoquent une hausse des prix alimentaires, les chocs climatiques affectent les moyens de subsistance des populations de diverses manières. Les ménages aisés pourront recourir à des assurances privées, ou puiser dans leurs économies. Les ménages pauvres, qui ont en revanche très peu d'accès aux systèmes formels d'assurance ou de crédit, et qui disposent de maigres revenus, pourront se voir contraints par exemple, de vendre leurs avoirs productifs, compromettant ainsi la production future de biens. L'impuissance relative des ménages pauvres face aux chocs climatiques peut porter préjudice au développement des membres de ces ménages, comme dans les cas où le ménage n'aura d'autre option que de réduire ses dépenses d'alimentation, de santé ou d'éducation (UNICEF, 2007).

Encadré 1. Témoignage d'une habitante du bassin arachidier au Sénégal

« Le village de Kalom situé en plein cœur du bassin arachidier est confronté à de très nombreux problèmes dont le premier est celui de l'eau. Nous éprouvons d'énormes difficultés pour nous approvisionner car la nappe est très profonde et l'eau est salée et de mauvaise qualité. Elle ne peut même pas servir à abreuver le bétail. Nous les femmes sommes épuisées et actuellement le seul moyen d'approvisionnement en eau du village est la voiture citerne mise à notre disposition par le président de la communauté rurale. La citerne va chercher chaque jour de l'eau dans les villages environnants pour venir nous servir.

Nous sommes obligées de limiter nos besoins en eau car, non seulement l'eau coûte cher, mais le fait d'en abuser peut conduire à la panne de la citerne et dans ce cas nous serions certainement perdues. Avant l'arrivée de la citerne nous faisons des kilomètres pour trouver de l'eau, ce qui nous prenait la moitié de la journée. La situation concernait tout le monde, nous les femmes en premier, les hommes, et surtout les enfants qui la plupart du temps conduisaient les charrettes, pour ceux qui en ont, pour aller puiser. »

Source : Diagne Gueye (2008)

15. Les changements climatiques peuvent aussi agir de plusieurs façons sur la santé des populations touchées : directement (aggravation du stress dû à la chaleur, pertes de vies humaines au cours d'inondations et de tempêtes, etc.), et indirectement (décuplement des vecteurs de maladies — moustiques par exemple — dégradation de la qualité de l'eau et de l'air, raréfaction des denrées alimentaires, etc.).

16. Sur ce plan, les enfants et les adolescents constituent une catégorie de population particulièrement vulnérable. Alderman, Hodinot et Kinsey (2006) ont montré par exemple qu'au Zimbabwe, les enfants qui ont été exposés à la sécheresse des années 80 souffrent actuellement d'un déficit de croissance de 3,4 cm, et d'un retard scolaire de près d'un an. En Éthiopie, les enfants de moins de 5 ans nés pendant une année de sécheresse ont 36 % de risques supplémentaires de malnutrition, et 41 % de risques supplémentaires de retard de croissance (PNUD, 2007). En Zambie, les chocs climatiques accompagnés de perte et de destruction de biens élèvent de 14 % la probabilité que les enfants travaillent à plein temps (UCW, 2009).

17. Ainsi, les changements climatiques perturbent non seulement l'environnement mais tous les domaines du développement. L'Afrique est à cet égard le continent le plus menacé, et qui pourrait perdre les acquis de développement durement gagnés au cours des dernières décennies, et remettre en question sa réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (voir l'Encadré 2) (Banque mondiale, 2009).

Dans la section qui suit, nous examinons les liens entre les changements climatiques et les flux migratoires.

Encadré 2. Changements climatiques et les OMD**Objectif****Impacts potentiels des changements climatiques****Objectif 1 :**

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

- La dégradation des ressources les plus vitales — habitations, approvisionnement en eau, santé, infrastructures collectives..., peut réduire à néant tout moyen de subsistance de l'individu
- La baisse des rendements agricoles compromet la sécurité alimentaire.
- Les changements intervenus dans les ressources et systèmes naturels, l'infrastructure et la productivité de la main-d'œuvre peuvent réduire les moyens de s'assurer un revenu.
- Les tensions sociales liées à l'utilisation des ressources peuvent conduire à des conflits, qui déstabilisent les vies et les moyens de subsistance et contraignent les communautés à migrer.

Objectif 2 :

Assurer l'éducation primaire pour tous

- La perte des moyens d'existence et les catastrophes naturelles interfèrent avec la scolarisation des enfants à temps complet ; plus nombreux sont ceux (les filles, surtout) qui risquent de devoir quitter l'école pour aider le ménage : aller chercher l'eau, gagner un revenu ou prendre soin de membres de la famille malades, par exemple.
- La malnutrition et la maladie diminuent la fréquentation scolaire et la faculté d'apprentissage des enfants quand ils sont en classe.

Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Les déplacements et les migrations peuvent réduire l'accès à l'éducation.
- L'inégalité des sexes est aggravée, car les femmes dépendent davantage de l'environnement pour leur subsistance, y compris à travers la production agricole. Ceci peut préjudicier leur santé, leur rôle décisionnel —par manque de disponibilité—, et leur aptitude à gagner un revenu supplémentaire.

Objectif 4

Réduire la mortalité infantile

- Les femmes et les filles sont ordinairement les membres de la famille qui s'occupent du foyer et qui vont chercher l'eau, le fourrage, le bois, et souvent la nourriture. Durant les périodes de stress climatique, elles sont confrontées à la fois à une diminution des ressources et à une augmentation de leur charge de travail.
- Les foyers dirigés par une femme, qui possèdent moins d'actifs, sont particulièrement atteints par les catastrophes climatiques.
- Décès et maladies dus aux vagues de chaleur, inondations, sécheresses et ouragans.
- Les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement exposés aux maladies à vecteur (p. ex. paludisme et dengue) et aux maladies hydriques (p. ex., choléra et dysenterie), qui peuvent s'intensifier ou s'étendre à de nouvelles régions.

Objectif 5

Améliorer la santé maternelle

- La diminution des ressources en eau et de la sécurité alimentaire nuit à la santé infantile
- La diminution de la qualité et de la quantité d'eau potable nuit à la santé maternelle.
- L'insécurité alimentaire aggrave la malnutrition.
- Les inondations et les sécheresses favorisent la propagation des maladies hydriques, ce qui a une incidence sur la santé maternelle.

Objectif 6

Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

- Le stress hydrique et le réchauffement accentuent la vulnérabilité aux maladies.
- Les ménages touchés par le sida disposent de moins de ressources et la malnutrition accélère les effets de la maladie.

Objectif 7

Assurer un environnement durable

- Altération et, éventuellement, dégradation irréversible de la qualité et la productivité des écosystèmes et des ressources naturelles.
- Recul de la biodiversité et aggravation de la dégradation déjà présente de l'environnement.

Objectif 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- La modification des interactions entre écosystèmes et êtres humains provoque un recul de la biodiversité et, pour un grand nombre, la disparition de systèmes complémentaires aux moyens de subsistance.
- Les changements climatiques sont un problème mondial et un défi mondial : les mesures à prendre exigent une coopération mondiale, axée en particulier sur les moyens d'aider les pays en développement à faire face à ces nouvelles situations.
- L'impact des changements climatiques peut aboutir à une détérioration des relations internationales.

Source : FNUAP, 2009.

2.3 Changements climatiques et migrations

18. À travers leurs conséquences néfastes sur les populations, que nous avons abordées dans les sections précédentes, les dérèglements du climat peuvent avoir un impact majeur sur la mobilité humaine, et entraîner un accroissement considérable des migrations et des déplacements.

19. Dès 1990, le GIEC indiquait que « l'impact le plus marqué des changements climatiques pourrait être ressenti au niveau des migrations humaines » ; il souligne dans son dernier rapport d'évaluation (2007) que, « très probablement », du fait de phénomènes météorologiques de plus en plus intenses, de la hausse du niveau des mers et de la dégradation accélérée de l'environnement, ces perturbations seront assorties d'urgences humanitaires et de mouvements de population (GIEC, 2007).

20. Les risques naturels, l'effet des changements climatiques et les crises alimentaires sont un sombre reflet de la grande vulnérabilité et du peu de capacités d'adaptation qui caractérisent les pays à faible revenu confrontés à des chocs extérieurs. Certaines études (Myers, 2005 ; Christian Aid, 2007) évaluent à près de 30 millions le nombre de personnes déplacées à travers le monde, chassées par la désertification, les inondations, l'élévation du niveau de la mer ou d'autres conditions météorologiques extrêmes survenues dans leur lieu de vie d'origine. Ces mêmes études projettent qu'avant le milieu du siècle, la dégradation de l'environnement aura occasionné le déplacement de 50 à 250 millions personnes, par migrations provisoires ou permanentes, internes ou internationales.

Lorsque le réchauffement climatique s'installera, il pourrait y avoir non moins de 220 millions de personnes affectées par les perturbations du système de moussons ou d'autres régimes pluviométriques, par des sécheresses d'une sévérité et d'une durée sans précédent, et par l'élévation du niveau de la mer et l'inondation des zones côtières.

Source : Myers, 2005 traduit par Brown, 2008.

21. Pour mieux analyser les rapports entre mobilité humaine et facteurs environnementaux, il est important de distinguer d'une part les processus climatiques qui entraînent des transformations progressives de l'environnement, et d'autre part les phénomènes soudains et les catastrophes naturelles. Ces deux catégories de processus n'agissent pas de la même manière sur la mobilité de la population :

- les catastrophes naturelles frappent brusquement (destruction des infrastructures et des moyens de subsistance), entraînant des mouvements migratoires massifs et soudains. En 2008, près de 700 000 personnes ont dû se déplacer sur le continent africain, du fait de catastrophes naturelles (IDMC et OCHA, 2009). L'expérience montre notamment que les personnes déplacées sont extrêmement vulnérables, et qu'elles essaient généralement de regagner leur foyer dès que les conditions d'un possible retour sont réunies ;
- les modifications plus lentes (élévation du niveau de la mer, salinisation des terrains agricoles, désertification, raréfaction de l'eau, insécurité alimentaire) peuvent se traduire par une détérioration gra-

duelle des conditions de vie des populations. Les déplacements qui peuvent en résulter ont d'autres caractéristiques que ceux qui sont provoqués par des catastrophes naturelles : préparatifs plus poussés, plus grandes distances d'éloignement, ou durées d'absence prolongées, voire permanentes. En outre, ils ont lieu le plus souvent à l'intérieur du pays, mais également, dans une moindre mesure, au-delà des frontières nationales (Tacoli, 2009).

22. Dans une analyse de 38 cas de migrations et de déplacements en masse advenus depuis les années 30, Reuveny (2007) identifie les principaux facteurs environnementaux qui poussent les individus à migrer : dégradation des terres arables, sécheresse, désertification, pénurie d'eau, inondations, tempêtes, et famines. Toutefois, ces constatations n'impliquent pas que ces facteurs liés à l'environnement soient à l'œuvre indépendamment d'autres ; mais ils peuvent contribuer aux flux migratoires déjà présents. De même, même si de nombreuses études postulent qu'au cours des prochaines décennies le réchauffement planétaire sera probablement l'un des principaux facteurs déterminant les mouvements de population, l'analyse de la relation entre facteurs environnementaux et scénarios de migration reste complexe et nécessite la prise en compte d'autres variables, notamment les tendances et les prévisions socioéconomiques et démographiques.

23. Au nombre des travaux consacrés aux liens entre événements climatiques et mouvements de population, ceux de Gervais (1987) ont montré que durant la période de sécheresse 1969-1974 au Niger et immédiatement après, les mouvements de populations vers les villes du Sahel ont progressé de 6 à 10 %. Mortimore (1989), sur la base de l'étude d'une population du nord du Nigeria, a établi que la mobilité, la diversification agricole et les privations alimentaires faisaient partie des séries de mesures prises par les populations rurales face aux aléas climatiques. Au sud-est du Togo, les familles agricoles qui n'arrivaient plus à satisfaire leur subsistance économique, ont dû adapter la taille du noyau résident du ménage aux ressources disponibles, en transférant certains de ses membres vers des centres urbains (Vignikin, 1987).

24. En conclusion, la migration peut être conçue comme une adaptation efficace aux effets des changements climatiques. Néanmoins, les mécanismes qui opèrent entre dégradation progressive de l'environnement et mobilité humaine sont difficiles à appréhender, étant donné que la décision de migrer résulte d'une combinaison de facteurs multiples, d'ordre économique, social et politique (Hugo, 1996). Il est difficile d'isoler les facteurs environnementaux, et surtout ceux qui sont liés aux changements climatiques, des autres motifs de migration. Mais il est possible de désigner une catégorie générale de mouvements migratoires pour laquelle la dimension environnementale est jugée déterminante, mais pas unique (Black, 2001).

25. Il est donc établi que les changements climatiques peuvent avoir une incidence sur les flux de migration. Mais la nature des manifestations possibles de ces changements, ainsi que l'impact de chacune d'elles sur les migrations, restent problématiques. L'observation du passé est ici peu fructueuse, du fait de la rareté des travaux de recherche dans ce domaine.

D'ailleurs, une telle lacune, liée à un enjeu aussi décisif, constitue en elle-même un problème qui doit être résolu⁶.

28. Cependant, les conséquences du changement climatique sur les modèles de migration sont susceptibles de se manifester selon trois principaux scénarios :

- expérience croissante du risque de catastrophe naturelle et d'événements sociaux ou écologiques qui y sont liés ;
- évolution des conditions d'accès aux ressources naturelles, impliquant un changement dans les modalités d'accès aux ressources naturelles et leur possibilité d'utilisation ;
- perception du risque des conséquences du changement climatique, indépendamment de l'expérience effective. (Bardsley & Hugo, 2010).

26. Les chapitres qui suivent examinent les effets probables de la migration sur les enfants et les jeunes. Dans le chapitre 3, nous passons en revue les données générales se rapportant à plusieurs catégories d'enfants affectés par l'expérience de la migration. Les chapitres subséquents présentent des données descriptives sur l'effet des migrations sur les enfants et les jeunes dans le contexte spécifique du Sénégal. Les Annexes 1 et 2 proposent d'autres données descriptives concernant les migrations au Burkina Faso et au Mali, respectivement.

⁶ Pour un tour d'horizon de cette question, voir Bardsley et Hugo (2010)

CHAPITRE 3. MIGRATIONS : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES ?

Résumé

- Pour les enfants et les jeunes qui ne partent pas avec leurs parents lorsque ceux-ci migrent, il importe de trouver un équilibre entre les avantages matériels procurés par les envois de fonds, et le préjudice psychologique causé par l'absence des parents.
- Les enfants et les jeunes qui migrent avec leur famille peuvent jouir, à terme, de meilleures conditions de vie, mais ils peuvent aussi rencontrer des difficultés durant les processus de transition et d'intégration dans leur nouvel environnement.
- Les enfants qui migrent seuls forment incontestablement le groupe le plus vulnérable de tous les enfants migrants, et les conséquences de la migration sont presque toujours négatives en ce qui les concerne.

27. La recherche en matière de migration et de développement a montré que la migration peut contribuer à améliorer le niveau de vie et de bien-être des migrants et de leur famille (Banque mondiale, 2009). D'après une étude menée au Burkina Faso par exemple, la migration de la main d'œuvre, aussi bien entre zones rurales et urbaines que vers l'étranger, procure une source de revenu substantielle aux ménages. La migration du chef de ménage agit à la hausse sur le niveau de consommation du ménage, surtout lorsqu'elle est de courte durée (Banque mondiale, 2006).

28. Mais la migration peut induire de nouvelles vulnérabilités et de nouvelles charges pour les migrants, leur famille et leur communauté (d'origine ou de destination). S'agissant des enfants et des jeunes, l'amélioration du niveau de vie peut ne pas compenser la perte affective et d'encadrement associée à l'absence de leurs parents.

29. Quelles peuvent-être les incidences de la migration sur la scolarité des enfants et sur leur mise au travail ? Le présent chapitre examine l'information générale disponible à ce sujet. Il s'intéresse à trois groupes d'enfants et de jeunes touchés par la migration : ceux qui sont laissés chez eux par leurs parents qui migrent, ceux qui migrent avec leurs parents, et ceux qui migrent seuls, sans parents ni tuteurs — chaque groupe étant confronté à des difficultés et à des menaces bien spécifiques.

3.1 Les enfants et les jeunes laissés chez eux par leurs parents qui migrent

30. Dans maints pays en développement, le nombre d'enfants et de jeunes qui restent « en arrière » quand leurs parents migrent est déjà très élevé, et il ne cesse de croître. D'un côté, les fonds envoyés par les parents absents peuvent permettre aux enfants et aux jeunes de consommer davantage, de finan-

cer leur scolarité, de se procurer des soins de santé ou un meilleur logement. Avant tout, les transferts diversifient les sources de revenus et peuvent mettre les ménages à l'abri de chocs (maladie, récession économique, conflit politique, aléas climatiques...). D'un autre côté, la migration risque de perturber la vie familiale et d'avoir des conséquences sur le développement psychosocial des enfants et des jeunes, sur leurs résultats scolaires et sur leur position dans le marché du travail.

31. La migration parentale peut favoriser la scolarisation des enfants restés au foyer. En effet, la médiocrité des revenus et l'inaccessibilité du crédit pèsent beaucoup dans les décisions liées à l'éducation des enfants du ménage. Augmentant les revenus du ménage et remédiant à la pénurie de financements, les envois de fonds des migrants ouvrent des possibilités à l'enfant qui peut renforcer son capital humain. De nombreuses études ont mis en évidence la contribution des transferts de fonds des parents migrants sur l'éducation de leurs enfants : au Mexique (Lopez-Cordova, 2005) ; au Salvador, (Cox-Edwards et Ureta, 2003, et Acosta, 2006) ; aux Philippines (Yang, 2005), en Équateur (Calero, Bedi et Sparrow, 2008) ; et au Pakistan (Mansuri, 2006), notamment.

32. Mais la migration parentale comporte aussi de grands risques pour les enfants et les jeunes concernés. Les envois de fonds peuvent permettre au ménage de surmonter des problèmes d'argent, le départ des parents peut aussi avoir des effets perturbateurs sur la vie du ménage, en particulier sur la scolarité des enfants, l'offre de main d'œuvre enfantine et la performance des jeunes sur le marché du travail. L'absence des parents peut conduire à une désintégration de la famille, surtout si les enfants et les jeunes se trouvent moins encadrés— ce qui est souvent le cas. En revanche, dans les cas où la famille élargie se mobilise, celle-ci peut combler les manques dus à l'absence des parents et atténuer le coût social que représente l'absence parentale (Bryant, 2005)

29. Les enfants et les adolescents dont les parents sont absents risquent d'être privés d'instruction scolaire, et sont plus susceptibles que les autres d'avoir à travailler afin de remplacer la main-d'œuvre adulte. Cette conséquence de l'absence parentale sur l'investissement dans le capital humain des enfants et des jeunes des ménages comptant des travailleurs émigrés, reste une question relativement inexplorée. En Thaïlande, l'absence prolongée de parents (des mères surtout) semble réduire sensiblement les chances de scolarisation des enfants (Jampaklay, 2006) ; la même constatation a été faite au Vietnam (Booth et Tamura, 2009). En Chine aussi bien les garçons que les filles voient diminuer leur bien-être psychologique du fait de la migration du père de famille, alors que la fréquentation scolaire baisse seulement pour les garçons. (Lee & Park, 2010).

30. Toute une série d'études a relevé l'amélioration de la situation économique des familles après le départ des travailleurs migrants (grâce aux transferts de fonds) ; mais cette incidence positive peut être entachée par l'effet de l'absence parentale. Pour que le départ des travailleurs se traduise par un avantage net sur l'investissement dans le capital humain des enfants et des jeunes restés chez eux, il faut que les bénéfices apportés par les transferts de fonds compensent les effets perturbateurs de la déstabilisation familiale.

3.2 Les enfants et les jeunes qui migrent avec leurs familles

33. Les enfants et les jeunes qui migrent avec leur famille sont un autre grand groupe affecté par la migration. Il importe ici de distinguer d'une part, les migrants économiques qui espèrent améliorer leur bien-être par rapport à leur situation initiale, et d'autre part, les déplacés (pour cause de conflits armés, de catastrophes naturelles, etc.) qui se retrouvent dans des situations extrêmement difficiles et dont les enfants doivent parfois faire l'objet d'interventions spéciales destinées à garantir leur survie.

34. Les enfants et les jeunes qui migrent avec leur famille risquent souvent l'exclusion sociale. Privées du filet de sécurité qu'offraient leur village ou leur ville d'origine, et de leurs réseaux de solidarité habituels, les familles migrantes qui se réinstallent dans des régions inconnues ont tendance à ne pas être socialement intégrées dans leur nouveau milieu, que ce soit dans leur propre pays ou à l'étranger. De telles conditions accroissent le risque d'échec scolaire de leurs enfants et de leurs jeunes, notamment pendant la période initiale de transition, qui précède l'intégration.

35. Cette vulnérabilité est exacerbée si la langue, l'ethnie ou la nationalité des populations migrantes diffèrent de celles des communautés de destination (risque de discrimination), et peut aller jusqu'à placer ces populations dans l'illégalité (sans possession de documents officiels), les privant ainsi d'accès aux services de base (scolarisation, services de santé, etc.). Or, lorsque les enfants et les adolescents en âge d'être scolarisés ne vont pas à l'école, ils se tournent généralement vers le marché du travail, où ils risquent de se trouver engagés dans les pires formes de travail.

36. Il existe une autre catégorie de migrants qui, bien que particulièrement vulnérable, n'a reçu qu'une attention marginale jusqu'à présent : les enfants de migrants saisonniers. La migration saisonnière est l'une des stratégies auxquelles recourent parfois les habitants de la campagne pour se procurer des sources de revenus supplémentaires. Dans certains pays, ce sont des familles entières qui migrent, pendant plusieurs mois de l'année, pour trouver du travail.

37. Les enfants et les adolescents se déplacent en général avec leurs parents et sont confrontés aux problèmes inhérents à une mobilité continue. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de scolarisation possible sur les lieux de destination, et enfants et adolescents participent aux travaux dans le cadre familial. Aussi sont-ils en retard sur leur cursus scolaire lorsqu'ils reviennent dans leur région d'origine ; s'ils ont suivi un enseignement pendant leur migration, celui-ci risque de ne pas être reconnu, et l'enfant de ne pas pouvoir réintégrer le cycle d'enseignement convenable.

3.3 Les enfants qui migrent seuls

38. Les enfants qui sont contraints de migrer seuls sont très manifestement le groupe le plus vulnérable des enfants affectés par la migration. Malheureusement, les données statistiques et les recherches portant sur ce groupe d'enfants font sévèrement défaut, et la plupart des travaux en la matière, ayant été menés à échelle restreinte, ne sont pas nécessairement représentatifs.

39. La migration « indépendante » des enfants peut faire partie des stratégies de diversification des revenus des ménages les plus vulnérables face aux chocs (diminution des dépenses du ménage liées à l'entretien de l'enfant, et hausse des revenus), mais une multitude d'autres raisons peuvent aussi pousser les enfants à partir, de leur plein gré ou non (violence parentale, autres facteurs familiaux, culturels et religieux, etc.).

« Si nous laissons nos enfants partir, c'est parce qu'on ne veut pas les laisser tous à la maison ou dans les champs ; car le fait de tout miser sur une seule activité n'offre aucune sécurité. Il faut que les uns restent à la maison et que les autres partent, en espérant que ce soit mieux ailleurs. »

Source : FAFO et ENEA, 2010

40. Ainsi que l'indique l'Encadré 3, le placement des enfants (pour éducation et/ou travail domestique), tradition très ancienne et largement répandue en Afrique de l'Ouest, est l'un des principaux facteurs explicatifs de la mobilité des enfants, qu'ils soient envoyés dans la famille élargie, ou confiés au maître coranique¹ (Kielland et Tovo, 2006 ; Pilon, 2003).

¹ Dans les sociétés islamiques d'Afrique de l'Ouest, les parents jugent généralement que l'éducation religieuse de leurs enfants est un devoir important. La tradition veut que les parents de milieu rural mettent leurs enfants au service de maîtres coraniques — ou marabouts, au Sénégal — qui, en échange, prendront ces derniers en charge et leur assureront une éducation religieuse.

Encadré 3. « Confiage » d'enfants en Afrique de l'Ouest

Le confiage d'enfants dans la famille élargie, et parfois chez un ménage non apparenté, est une pratique culturelle dans nombre de sociétés africaines. Expression des solidarités familiales traditionnelles, cette pratique est le signe de leur persistance car elle permet de créer ou de renforcer des liens entre les différents acteurs de la société ou entre groupes sociaux. Pour les familles d'accueil, l'hébergement des enfants confiés serait dicté par un mélange d'altruisme, de pression familiale, de paiement en retour de faveurs passées, de validation de la réussite sociale, ou de besoin de main-d'œuvre. Même face au devoir de solidarité familiale, la décision d'héberger un enfant dépend des ressources du ménage d'accueil. Pour les familles d'origine, le confiage serait un investissement dans la mobilité sociale des enfants, même s'il induit une perte de main-d'œuvre et de compagnie dans l'immédiat. Avec l'avènement de la scolarisation, le confiage se fait le plus souvent dans le souci d'assurer une meilleure éducation ou une formation professionnelle aux enfants. La direction des flux de confiage dépend ainsi de la présence d'infrastructures — notamment scolaires — dans la communauté d'accueil.

Confiage et scolarisation des enfants

L'étude de Pilon (2003) examine l'impact du confiage sur la participation scolaire des enfants dans 7 pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal). En milieu rural, les enfants résidant sans leurs parents au moment de l'enquête ont un taux de scolarisation plus élevé que les enfants des chefs de ménage. Ce constat suggère bien une pratique du confiage ayant précisément pour motif la mise à l'école de ces enfants. En ville, la situation est tout autre : à l'exception du cas ivoirien pour les garçons, dans tous les autres pays les enfants résidant sans leurs parents paraissent plus faiblement scolarisés que les propres enfants des chefs de ménage, cette sous-scolarisation étant nettement plus marquée chez les filles. Le confiage peut donc constituer l'obstacle premier à la scolarisation. Cela semble être particulièrement le cas pour les enfants, surtout les filles, des campagnes envoyées dans des familles urbaines au titre de « l'aide familiale » ou comme « petites bonnes ».

Confiage et travail des enfants

Généralement, la famille d'accueil attend de l'enfant confié qu'il effectue un certain nombre de tâches liées à la vie domestique (lavage de la vaisselle et des vêtements, transport de l'eau, aide à la cuisine, courses, etc.), voire qu'il contribue à certaines activités productives ou commerciales. Considérées comme une sorte de contrepartie, ces tâches peuvent bien sûr s'inscrire dans un processus de socialisation et d'éducation au sens large. Cependant les études révèlent que ces enfants sont parfois moins bien nourris et travaillent plus que les autres du ménage, sous prétexte de leur donner une bonne éducation. Ces enfants sont pratiquement considérés comme des domestiques et cela ne peut qu'avoir une influence négative sur leurs performances scolaires. Les risques qu'ils redoublent, échouent ou abandonnent l'école s'avèrent plus élevés. Ce problème se pose avec plus d'acuité pour les filles, davantage sollicitées pour les travaux domestiques. Par ailleurs, le confiage n'est pas sans risque de « souffrance psychologique » pour l'enfant ; tout va dépendre de la nature de la relation affective établie avec les différents membres de la famille d'accueil et de la personnalité de chacun. D'une manière générale, le confiage pour motif de scolarisation ne met pas les enfants concernés à l'abri d'abus, de mauvais traitements et d'autres formes d'exploitation qui peuvent conduire ces enfants à l'échec et à l'abandon scolaire.

Confiage et exploitation des enfants

En rapport avec la logique du confiage, deux catégories d'enfants paraissent de plus en plus exposées à des situations d'exploitation : les petites « bonnes » en ville et les « garibous ». En ce qui concerne les premières, les quelques études documentées révèlent l'existence de véritables réseaux organisés, autour d'intermédiaires agissant dans un but lucratif. Ainsi au Burkina Faso, « les jours et lieux d'arrivée de ces jeunes filles sont connus des employeurs qui viennent y choisir leur future domestique, contre rémunération à la *tantie*. Chaque fin de mois, l'employeur vient remettre le salaire de l'enfant directement à la *tantie* ». Se développant hors du cadre de la parenté, cette pratique ouvre la voie aux abus, et à diverses formes d'exploitation.

Par ailleurs, si confier un enfant à un maître coranique est une pratique ancienne dans les milieux musulmans, à des fins d'éducation religieuse à l'origine, « le phénomène de paupérisation des populations, la recherche de stratégies de survie, qui favorisent le confiage des enfants, mais aussi la cupidité de certains adultes a généré un "détournement" de ces pratiques traditionnelles, des dérapages dont les enfants sont les premières victimes. L'illustration la plus tangible est celle des enfants mendiants pour le compte d'un maître coranique, dont l'encadrement répond davantage à des motivations d'ordre économique qu'éducatif. »

Source : Vandermeersch, 2002 ; Pilon, 2003 ; Eloundou-Enyegue et Shapiro, 2005.

41. Quoique l'on ne dispose pas de données exhaustives sur l'ampleur et les caractéristiques du phénomène de migration « indépendante » des enfants et des adolescents, ces derniers semblent être surtout présents dans les sec-

teurs informels de l'économie urbaine. À partir d'une étude qualitative au Burkina Faso, Thorsen (2009) rapporte ainsi que la plupart des enfants migrants ruraux travaillent comme vendeurs itinérants ou comme employés dans divers types de restaurants lorsqu'ils arrivent à Ouagadougou (voir l'Encadré 4).

Encadré 4. « Répertoire professionnel » des jeunes migrants au Burkina Faso

Le grand frère d'un nouvel arrivant de 13 ans, qui vendait des boissons froides dans la rue avec son ami et compagnon de voyage, a pris sur lui de trouver à ces garçons un emploi mieux payé.

Il a trouvé pour le plus âgé un emploi de marchand de poissons et à placer celui de 13 comme cireur de chaussures, jusqu'à ce que ce dernier se soit trouvé lui-même une place de plongeur dans l'échoppe d'une marchande en bord de route.

Un autre migrant a persuadé un de ses amis d'engager son petit frère comme briquetier, bien que le garçon en question n'ait eu que 14 ans et une charpente plutôt fluette. L'employeur lui a confié la tâche la moins lourde, celle de conduire l'âne et la charrette, tandis qu'il se chargeait lui-même des travaux de force : décharger le sable, mélanger le ciment et fabriquer les briques.

Mais le garçon a quitté cet emploi deux mois plus tard, non pas à cause de la charge de travail, puisqu'il a travaillé par la suite pour un autre fabricant de briques, mais parce que le premier employeur prétendait gérer sa vie sociale, restreignant ainsi son autonomie.

Source : Thorsen, 2009

42. Les enfants domestiques constituent une grande part des enfants qui migrent seuls. Il ressort d'enquêtes auprès des ménages que les enfants domestiques sont souvent des migrants issus de zones rurales, qui sont envoyés à la ville pour aider leur famille d'origine à subsister. En Ouganda, les enfants migrants sont bien plus nombreux dans la domesticité (46 %) que dans les autres secteurs (11 %). Au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal (Encadré 5), des milliers de jeunes filles non scolarisées et issues de milieux défavorisés se mettent au service d'autres ménages (Manier, 1999).

43. Les enfants migrants domestiques sont particulièrement susceptibles d'être d'une part exploités, contraints notamment d'effectuer un nombre excessif d'heures de travail, en étant peu ou pas rémunérés, et d'autre part, de subir des sévices physiques, psychologiques ou sexuels. En effet, le travail domestique se passe dans l'intimité du domicile d'un employeur privé ; il est « invisible » et échappe à toute réglementation ou contrôle (Encadré 5). L'enfant placé dépend de son employeur : sa charge de travail l'empêche d'aller à l'école ou de terminer sa scolarité ; il est généralement dépourvu de toute protection sociale et juridique ; il n'a plus de contact avec sa famille d'origine ou ses amis. Les traumatismes physiques, psychiques ou affectifs auxquels il peut être soumis sont souvent irréversibles, et peuvent parfois conduire à la mort. Ceux qui fuient l'oppression finissent le plus souvent dans la rue (UNICEF, 2005).

Encadré 5. « Petites bonnes » de Dakar

Les jeunes bonnes dakaroises (*mbindaan* en langue wolof) sont pour la plupart originaires de régions rurales du Sénégal, et habituées au travail domestique dès leur plus jeune âge. Leur entrée dans la domesticité s'explique par le manque d'instruction qui leur aurait permis d'envisager un autre avenir : dans une enquête publiée en 1996, l'ONG Enda Tiers Monde a montré que dans un échantillon de 540 bonnes âgées de neuf à dix-huit ans, 56% ont choisi cette activité pour subvenir à leurs besoins et aider leur famille, mais 43% se sont vu imposer ce travail. Seule une minorité (8%) aime ce métier.

Leur journée débute vers 7 heures et prend fin à 21-22 heures, au coucher des enfants de l'employeur. Les jeunes bonnes ne sont pas toujours obligées d'habiter chez l'employeur, et beaucoup se regroupent pour vivre dans des logements loués ailleurs en ville.

Les contrats écrits d'embauche sont extrêmement rares et le salaire est souvent versé avec retard. Négocié oralement, il varie selon les compétences déclarées, la charge de travail et les conditions (prise en charge ou non des repas par l'employeur, etc.).

Parmi les causes d'interruption du travail, l'enquête cite un salaire insuffisant ou non versé, un remplacement intempestif lors d'un séjour au village (29 % des moins de quinze ans et 18 % des plus de 15 ans), les querelles avec la maisonnée (29 % des plus de 15 ans), ou un travail jugé trop dur (20 % des moins de 15 ans). D'autres événements (maladie, grossesse) ont aussi pu intervenir.

Toutefois, toutes les filles ne partent pas pour constituer leurs dots. Certaines filles partent simplement parce qu'elles souhaitent être indépendantes, ou qu'elles veulent obtenir des biens matériels — vêtements ou bicyclettes, par exemple. D'autres peuvent partir pour la dot, mais finissent par rejeter le mari qui leur est proposé, et cherchent à gagner plus d'indépendance.

Source : Manier, 1999.

44. Les enfants migrants qui se retrouvent à travailler et à vivre dans la rue encourent de multiples risques : prostitution, délinquance, mendicité, drogue, etc. À Dakar par exemple (UCW, 2007), le phénomène des enfants mendiants s'explique en grande partie par celui des flux migratoires. Les difficultés des conditions de vie rurales incitent les maîtres coraniques à émigrer vers les villes, saisonnièrement ou définitivement. Ainsi, les régions où la pauvreté est la plus répandue (Kolda, Kaolack et Ziguinchor) semblent aussi être les plus grandes pourvoyeuses d'enfants mendiants. Par ailleurs, la migration internationale en provenance des pays frontaliers du Sénégal (Guinée-Bissau, Guinée et Mali, entre autres) alimente l'affluence rapide et croissante des enfants mendiants dans la région de Dakar.

45. En résumé, chacune des trois catégories d'enfants et les jeunes qui sont affectés par la migration — ceux qui restent à la maison quand leurs parents migrent, ceux qui migrent avec leur famille, et ceux qui migrent seuls, c'est-à-dire sans parents ou adultes protecteurs — sont confrontés à un ensemble d'épreuves et de dangers particuliers. Pour ceux, déjà nombreux et en augmentation dans maints pays en développement, que les parents migrants laissent derrière eux, il importe de contrebalancer les avantages des transferts de fonds et les séquelles psychologiques de l'absence parentale. L'arbitrage coûts/bénéfices est moins évident dans le cas des enfants qui accompagnent leur famille. Ceux-ci peuvent bénéficier en définitive d'un meilleur niveau de vie, mais les processus de transition et d'intégration dans le nouveau milieu peuvent aussi les confronter à un autre ordre de difficultés, surtout s'ils sont en situation irrégulière. Pour les enfants qui migrent seuls, les effets de la migration sont généralement négatifs.

Partie 2.

SÉNÉGAL: CHANGEMENTS CLIMATIQUES, MIGRATIONS INTERNES, TRAVAIL DES ENFANTS ET EMPLOI DES JEUNES

46. Dans cette partie, nous étudions les problèmes du changement climatique, de la migration et de ses répercussions sur les enfants et les jeunes dans le cadre spécifique du Sénégal. Les manifestations climatiques décrites ci-dessus sont particulièrement caractéristiques de ce pays. Aujourd'hui, la vulnérabilité du pays est surtout liée à la dépendance de son agriculture à une pluviométrie qui se raréfie au cours du temps, et dont la variabilité interannuelle est difficilement prévisible. Les problèmes environnementaux que connaissent les côtes sénégalaises découlent des inondations, de l'érosion du littoral, de la salinisation des eaux et des sols, de la dégradation des mangroves et des variations des ressources halieutiques.

47. Ces problèmes ont eux-mêmes de graves conséquences sociales, notamment sur les groupes les plus vulnérables de la société, et peuvent être l'un des moteurs clés de la migration interne. En outre, conformément à ce qui a déjà été dit, il est difficile d'établir un lien de causalité évident entre changement climatique et migration (Bardsley & Hugo, 2010). Dans la présente étude, nous avons systématiquement distingué les populations migrantes et les non migrantes, de manière à pouvoir observer les caractéristiques propres à chacun des sous-groupes, et commencer à déterminer si la migration peut expliquer les différences entre un groupe et un autre.

48. Pour les besoins de cette étude, on entend par le terme « migrant », une personne qui a changé de lieu de résidence au moins une fois au cours des dix dernières années. Ce chapitre s'intéresse essentiellement aux migrants *internes*, c'est-à-dire, aux individus ayant effectué des migrations dont l'origine et la destination se situent sur le territoire national. Quoiqu'importante dans le contexte sénégalais, la question de l'émigration à l'étranger déborde du cadre de cette étude.

49. Pour éviter la surestimation des flux migratoires (due aux migrations de proximité qui peuvent avoir lieu entre les arrondissements d'un même département), la définition utilisée dans cette étude inclut :

- les flux migratoires entre régions administratives (par exemple de Kaolack à Dakar ou de Dakar à Thiès) ;
- les flux migratoires à l'intérieur d'une même région, à l'exception de ceux qui partent d'un milieu urbain et aboutissent à un autre milieu urbain.

50. Les caractéristiques sociodémographiques des individus, ainsi que celles de leur famille, sont données à la date de l'enquête. Nous ignorons quelles étaient ces caractéristiques au moment de la migration. L'analyse présentée ci-après repose donc sur les caractéristiques des individus dans leur lieu

d'arrivée, c'est-à-dire après la migration. Par conséquent, il est possible de comparer la situation des migrants avec celle des non-migrants dans leur lieu de destination, mais *pas* dans leur lieu d'origine.

51. À partir de discussions menées avec l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), il a été convenu que cette partie du rapport serait basé sur les données issues de l'Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM), conduite par l'ANSD sur un échantillon représentatif de la population nationale en 2001/2002. L'ESAM II a été choisie car elle est la seule enquête à fournir des informations à la fois sur les flux migratoires et sur les activités économiques des enfants. Il n'existe pas de données plus récentes se rapportant aux liens entre la migration et les enfants, fait qu'il convient de garder à l'esprit en interprétant les résultats présentés ci-après².

² Le rapport UCW, *Comprendre le travail des enfants et l'emploi des jeunes au Sénégal*, 2010, disponible sur www.ucw-project.org, contient des informations plus récentes sur le travail des enfants et la scolarisation (indépendamment du statut migratoire).

CHAPITRE 4. AMPLEUR ET CARACTÉRISTIQUES DES FLUX MIGRATOIRES INTERNES AU SÉNÉGAL

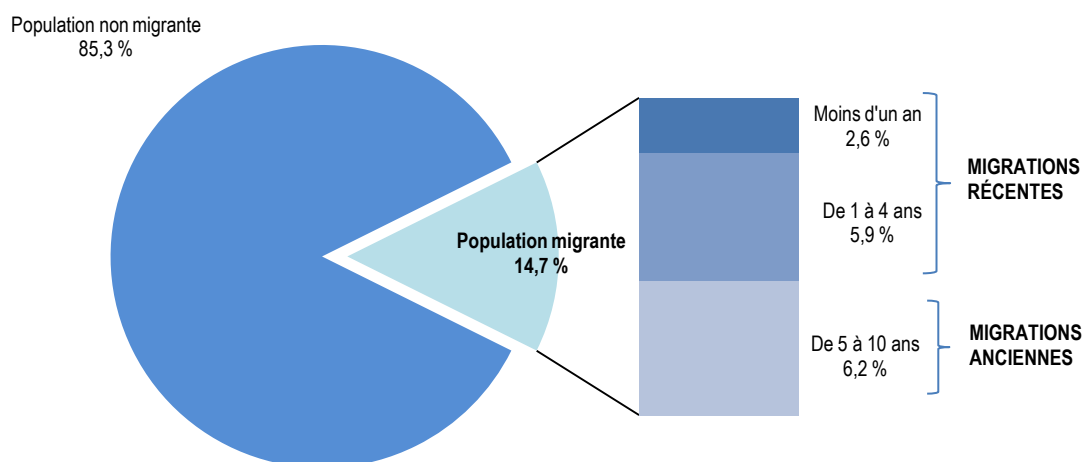
Résumé

- Les migrants en provenance de zones rurales, où les effets des changements climatiques se sont le plus fait sentir, constituent plus des deux tiers du million et demi de migrants internes au Sénégal.
- Les niveaux de capital humain des migrants ruraux qui s'installent dans les centres urbains sont bien plus élevés que ceux des non-migrants qui vivent dans les lieux de destination, mais ce schéma s'inverse pour les autres groupes de migrants.
- Les flux migratoires vers les centres urbains s'expliquent essentiellement par des facteurs économiques, tandis que les facteurs non-économiques sont relativement plus importants chez ceux qui migrent vers une zone rurale, ou d'une zone rurale à l'autre.

52. Les mobilités internes concernent une frange non négligeable de la population sénégalaise. Selon les données de l'ESAM II, 1,5 millions d'individus, soit près de 15% de la population sénégalaise, déclarent avoir changé de lieu de résidence au moins une fois au cours des dix dernières années (Figure 4) et les migrants de l'année précédant l'enquête représentent à eux seuls près d'un cinquième de tous les migrants.

53. Par souci de simplification dans la présentation des résultats, nous qualifions de « *migrants récents* » ceux dont la durée de résidence dans le nouveau milieu est égale ou inférieure à quatre ans, et de « *migrants anciens* » ceux dont la durée de résidence est de cinq à 10 ans.

Figure 4. Répartition de la population sénégalaise par statut migratoire et par durée de résidence dans la région actuelle (%)



Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

54. Le débat sur la migration interne se focalise essentiellement sur la migration rurale-urbaine, mais en réalité, ce mouvement ne concerne qu'un cinquième du total des mouvements migratoires au Sénégal (Tableau 1). Néanmoins, il convient de souligner que la migration vers les centres urbains engendre une forte pression sur les équipements collectifs, un déséquilibre entre l'offre et la demande de services sociaux de base, et la dégradation de l'environnement et du cadre de vie. Les personnes qui vont d'une zone rurale à une autre comptent pour une part beaucoup plus importante de tous les migrants, soit 44 %. Mis ensemble, tous les migrants *d'origine rurale* forment près des deux tiers de la totalité des migrants. Encore une fois, bien que des relations causales entre changement climatique et migration soient difficiles à établir, l'examen des questions climatiques au chapitre 2 de ce rapport a clairement montré que les effets des premiers sont les plus prononcés dans les milieux ruraux, dont l'existence repose sur l'agriculture.

Tableau 1. Sens du flux migratoire, par sexe

	Sens des flux migratoire (% du total des migrants)						Total
	Rural-Urbain	Rural - Rural	Urbain-Urbain	Urbain-Rural	Étranger-Urbain	Étranger-Rural	
Hommes	20,6	38,0	20,3	12,5	5,2	3,3	100
Femmes	17,5	47,7	17,1	11,7	3,3	2,6	100
Total	18,9	43,5	18,5	12,1	4,1	2,9	100

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

55. Les autres mouvements migratoires importants s'effectuent d'un centre urbain à un autre (19 % des migrations) et depuis les centres urbains en direction des zones rurales (12 % des migrations). Enfin, il convient également de souligner que malgré la situation géographique du pays, la part de la population migrante d'origine étrangère reste faible, ne comptant que 100 000 personnes environ, soit 7 % de la population migrante. Comme nous le constaterons dans les chapitres qui suivent, l'impact de la migration sur les enfants varie en fonction de la spécificité du mouvement migratoire.

Encadré 6. Ampleur des migrations internes dans le rapport national de l'ESAM II par l'ANSD : définition du statut migratoire

Les écarts entre les résultats de cette étude et ceux obtenus par l'ANSD, tous deux basés sur la même enquête, s'expliquent par une définition différente du statut migratoire. Les statistiques présentées par l'ANSD reposent uniquement sur les flux migratoires inter-régionaux. L'ANSD ne considère que les échanges migratoires entre régions administratives.

Du point de vue des échanges migratoires entre régions administratives, les régions de Dakar (32,5 %), Diourbel (13,2%), et dans une moindre mesure Thiès (11,7%) et Kaolack (10,3%) reçoivent une part importante de l'ensemble des immigrants (arrivants). Ces mêmes régions enregistrent le plus de départ vers d'autres horizons (64,4 % des départs) et, par conséquent, les échanges migratoires y sont plus intenses. Cependant, d'après les soldes migratoires entre les entrants et les sortants, les régions de Dakar, Diourbel, Kolda et Tambacounda attirent plus qu'elles n'émettent pour diverses raisons, comme il en a toujours été. Dakar attire probablement les migrants en tant que pôle économique et administratif ; Diourbel (Touba) en tant que pôle religieux, et les régions de Tambacounda et Kolda pour leurs potentialités économiques liées aux cultures de rente qui y sont pratiquées : arachide (avec l'extension du bassin arachidier) et coton.

Intensité des échanges migratoires inter-régionaux

Régions administratives	Immigrants		Émigrants		Solde migratoire	Migration totale	
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%
Dakar	952 277	32,5	748 357	27,1	203 920	1 700 634	29,0
Ziguinchor	121 853	4,2	185 303	6,7	-63 450	307 156	5,2
Diourbel	386 871	13,2	287 506	10,4	99 365	674 377	11,5
Saint-Louis	189 903	6,5	204 902	7,4	-14 999	394 805	6,7
Tambacounda	128 443	4,4	99 740	3,6	28 703	228 183	3,9
Kaolack	302 472	10,3	348 054	12,6	-45 582	650 526	11,1
Thiès	342 267	11,7	367 895	13,3	-25 628	710 162	12,1
Louga	146 824	5,0	210 255	7,6	-63 431	357 079	6,1
Fatick	130 356	4,5	136 743	5,0	-6 387	267 099	4,6
Kolda	228 043	7,8	169 582	6,1	58 461	397 625	6,8
Total	2 929 309	100,0	2 929 309	100,0	0	5 858 618	100

Généralement, les migrants internes s'installent de manière durable dans une localité, puisqu'une bonne partie d'entre eux (35 %) se sont installés dans la localité d'accueil depuis plus de 10 ans, même si plus de la moitié (54 %) y a passé entre un et 10 ans.

Ceux qui sont réinstallés depuis moins d'un an ne devraient pas être considérés comme des migrants, mais ils constituent des cas particuliers dans l'étude des migrations à cause de leur statut (de fait ou par l'intention) de membre à part entière du ménage : il s'agit par exemple de l'épouse qui a rejoint le domicile conjugal il y a moins d'un an, de l'enfant qui vient de naître, du travailleur affecté, etc. Ces personnes sont considérées comme des migrants par convention, malgré la courte durée de leur résidence (moins d'un an). Cette catégorie de migrants est loin d'être négligeable au Sénégal, où elle représente plus de 11 % de l'ensemble des migrants, soit près de 300 000 personnes. La durée de résidence varie très peu selon le sexe : on observe pratiquement la même structure par sexe quelle que soit la durée de résidence.

Durée de résidence

Durée dans la localité	Hommes	Femmes	Total
<1 an	11,6	11,1	11,3
1-4 ans	28,4	26,6	27,3
5-10 ans	26,4	27,1	26,8
11-20 ans	19,4	20,1	19,8
>20 ans	14,3	15,1	14,8
Effectif	1 262 537	1 666 769	2 929 306
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, 2004

56. Tableau 2 donne la répartition des flux par province. On constate que les flux migratoires internes partent des zones économiquement faibles vers les zones où le développement économique a été amorcé. Ainsi, les régions de Dakar (19,6 %) et de Diourbel (19 %) reçoivent la part la plus importante des migrants du pays. Le statut de capitale administrative et de principal pôle économique de Dakar et l'expansion de la cité religieuse de Touba, qui rejaille sur la région de Diourbel, peuvent expliquer le dynamisme enregistré dans ces régions. Puis viennent celles de Kaolack (11,8 %) et de Thiès (11,8 %). Ziguinchor (5,3 %), dans la zone frontalière du sud, foyer de conflits politiques depuis les années 1980, est l'une des régions qui attirent le moins de migrants, avec Tambacounda (4,4 %), où sévissent de nombreuses sécheresses. Ces caractéristiques des flux migratoires selon les régions sont robustes et persistantes, car elles ressortent d'autres études (voir l'Encadré 6) et enquêtes effectuées au Sénégal à des périodes différentes.

Tableau 2. Flux migratoires par région de destination et de provenance (%)

MILIEU DE DESTINATION		MILIEU D'ORIGINE										
		Dakar	Ziguinchor	Diourbel	St Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick	Kolda	Etranger
Dakar	19,6	---	2,8	2,1	2,4	0,7	2,0	2,5	1,0	1,3	0,7	3,1
Ziguinchor	5,3	0,9	---	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,5
Diourbel	19,0	1,5	0,1	---	0,1	0,1	1,2	3,7	2,9	0,9	0,1	0,1
St Louis	6,4	1,4	0,0	0,1	---	0,1	0,4	0,2	0,2	0,0	0,0	0,7
Tambacounda	4,6	0,3	0,1	0,2	0,3	---	0,7	0,0	0,1	0,4	0,0	0,5
Kaolack	11,8	0,9	0,3	0,8	0,1	0,3	---	0,3	0,2	0,4	0,0	0,5
Thiès	11,8	3,2	0,5	0,7	0,6	0,2	0,6	---	0,6	0,6	0,1	0,3
Louga	6,2	0,9	0,0	0,5	0,1	0,1	0,2	0,6	---	0,2	0,0	0,3
Fatick	5,8	1,1	0,2	0,2	0,1	0,0	1,4	0,4	0,3	---	0,1	0,3
Kolda	9,4	0,5	1,0	0,0	0,0	0,7	0,2	0,1	0,0	0,0	---	1,2
Total	100,0	11,5	8,2	13,1	7,1	4,4	14,9	12,3	8,6	5,6	6,9	---

Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

57. Au Sénégal, les migrants jeunes prédominent (Tableau 3). Au total, près de trois migrants sur cinq ont moins de 25 ans, et trois sur dix ont moins de 15 ans.

Tableau 3. Profil de la population migrante, par groupe d'âge et par sexe

	<15 ans	15-24 ans	>24 ans	Total
Hommes	30,1	26,1	43,8	100
Femmes	28,0	32,1	39,9	100
Total	28,9	29,6	41,5	100

Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

58. L'un des facteurs décisifs du succès de la transition des migrants dans les nouveaux lieux de résidence est leur niveau de capital humain. Le Tableau 4, qui répartit les niveaux d'éducation par groupes, montre que les non-

migrants sont un peu plus scolarisés que les migrants ; quoi qu'il en soit, les niveaux des deux groupes étaient très faibles au moment de l'ESAM II.

59. Les migrants les plus scolarisés sont très clairement ceux qui quittent les zones rurales en direction de localités urbaines. Au Sénégal, l'enseignement s'arrête au niveau de l'école primaire dans les zones rurales, où il est aussi de moins bonne qualité que dans les villes. Ces facteurs peuvent pousser de nombreuses familles à changer de lieu de résidence précisément dans l'intention de scolariser leurs enfants dans des établissements de meilleure qualité et/ou d'un niveau plus avancé. Les migrants qui se déplacent entre centres urbains et localités rurales sont bien moins scolarisés. Le niveau d'éducation le plus faible se trouve chez ceux qui quittent les grandes villes et les bourgs pour la campagne : 90 % d'entre eux n'ont jamais été scolarisés.

Tableau 4. Niveaux d'éducation chez les adultes de 18 à 54 ans, par statut de migration et par flux migratoire

Scolarité		Aucune	Primaire	Secondaire ou plus	Total
Migrants		68,3	16,2	15,5	100
Migrants par flux migratoire	R-U	36,9	28,7	34,4	100
	R-R	65,9	19,3	14,8	100
	U-U	64,5	20,6	14,9	100
	U-R	91,2	6,7	2,2	100
Non-migrants		62,3	21,2	16,5	100

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

60. Le Tableau 5 présente la variation des caractéristiques de la population migrante en fonction du temps depuis lequel les migrants sont partis. Trois tendances semblent émerger : premièrement, la migration vers les villes et les bourgs (en provenance d'autres localités, urbaines ou rurales) s'est accrue au cours des années précédant immédiatement l'ESAM II, pendant que les déplacements inter-ruraux diminuaient. Deuxièmement, les migrants plus récents tendent à être plus jeunes que leurs prédécesseurs (mais pas nécessairement au moment de la migration). Et troisièmement, les migrants plus récents ont atteint un niveau de scolarité plus élevé que ceux qui sont partis depuis plus longtemps. En effet, les migrants plus récents sont plus instruits que les non-migrants du lieu d'arrivée, mais on observe un rapport inverse dans le cas de ceux qui ont migré plus tôt.

Tableau 5. Variations des caractéristiques de la migration

Caractéristiques de la migration		Moment du départ	
		4 ans ou moins	de 5 à 10 ans
Flux migratoire	Rural-Urbain	20	17,3
	Rural-Rural	39,3	49,3
	Urbain-Urbain	20,1	16,4
	Urbain-Rural	12,5	11,5
	Total	100	100
Profil d'âge des migrants	<15 ans	33,5	22,7
	15-24 ans	31,8	26,6
	>24 ans	34,8	50,7
	Total	100	100
Niveau d'éducation des migrants	Aucun	64,4	72,6
	Primaire	18,13	14,1
	Secondaire	17,46	13,3
	Total	100	100

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

61. Une question d'importance, surtout du point de vue des politiques à mener, a trait aux facteurs qui incitent à migrer, dans le contexte sénégalais. Le Tableau 6, où figurent les différents motifs de migration, semble indiquer que ces facteurs dépendent dans une certaine mesure du type de mouvement migratoire, ainsi que de l'âge et du sexe du migrant.

62. Les flux migratoires vers les centres urbains s'expliquent avant tout par des facteurs économiques : plus de la moitié de ceux qui migrent vers les villes déclarent avoir changé de milieu de résidence pour des raisons économiques telles que le manque d'emplois, un nouvel emploi ou l'accès à des terres¹. Les facteurs non économiques, dont le mariage et d'autres raisons de famille, jouent par contre un rôle relativement plus important dans le cas des personnes qui migrent d'un milieu rural à un autre, et en direction d'un milieu rural. Les enfants et les jeunes sont plus susceptibles de migrer pour des raisons non économiques que les migrants adultes, mais ces facteurs non économiques restent très caractéristiques de la migration adulte. Les hommes qui migrent sont beaucoup plus souvent poussés par des facteurs économiques que les femmes.

¹ Pour obtenir une estimation rigoureuse des raisons qui expliquent les flux migratoires, nous avons rapporté les motifs déclarés par le chef du ménage à l'ensemble des membres du ménage.

Tableau 6. Principaux motifs de migration, par sens des flux migratoires et par profil d'âge

Motifs de migration	Sens des flux migratoires				Profil d'âge			Sexe	
	Rural-Urbain	Rural-Rural	Urbain-Urbain	Urbain-Rural	<15 ans	15-24 ans	>24 ans	Hommes	Femmes
Motifs économiques	56,2	36,0	54,1	35,2	42,6	39,6	47,6	49,9	39,3
Mariage	4,2	2,9	6,2	3,9	4,2	4,5	3,4	3,0	4,7
Raison familiale	16,7	23,6	20,2	21,9	22,3	20,9	20,8	20,3	22,0
Autres motifs non économiques	23,0	37,5	19,5	39,0	31,0	35,0	28,1	26,8	34,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

63. Cependant, étant donné le caractère général des questions posées aux ménages enquêtés pour l'ESAM II relativement aux motifs de migration, il convient d'observer une certaine réserve dans l'interprétation de ces résultats. De plus, pour mieux isoler l'influence de différents facteurs qui agissent sur les flux de migration dans le pays, des travaux de recherche plus avancés seront nécessaires.

64. Pour les besoins de ce rapport, il est particulièrement important d'évoquer ici la question du rôle des changements climatiques. Même si les données disponibles ne permettent pas de déterminer la mesure dans laquelle la migration est causée par les changements climatiques, on peut raisonnablement considérer que ce sont ces changements qui sont principalement à la source des migrations rurale-rurale et rurale-urbaine, lesquelles, cumulées, comptent pour 63 % de toute la migration au Sénégal. Pourquoi ? Parce qu'avec dégradation continue des terres agricoles affectées par la sécheresse, les inondations, ou d'autres conditions attribuables aux changements du climat, les agriculteurs sont plus nombreux à quitter leur lieu d'origine en quête d'autres terres plus arables, ou encore à abandonner tout simplement l'agriculture, pour partir s'installer dans une ville.

65. Les deux chapitres qui suivent analysent les effets de la migration sur la scolarisation et l'emploi des enfants et des jeunes.

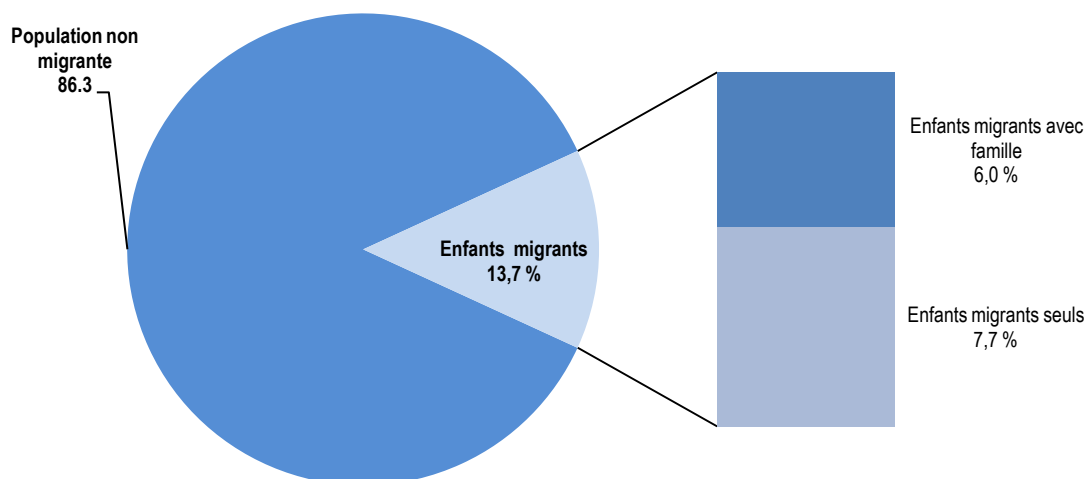
CHAPITRE 5. LA MIGRATION INTERNE ET LES ENFANTS AU SÉNÉGAL

Résumé

- Les taux de fréquentation scolaire sont notablement faibles chez les enfants migrants, qui sont donc très désavantagés dans leur nouveau lieu de vie.
- La probabilité d'avoir à travailler semble augmenter surtout pour des sous-groupes précis d'enfants migrants ; la tendance n'est pas donc généralisée, mais il est possible que le travail des enfants migrants soit sous-estimé par rapport au travail des enfants non-migrants.
- Les enfants qui migrent seuls sont particulièrement susceptibles d'avoir à travailler et d'être en marge du système scolaire, et les filles qui migrent seules se trouvent plus souvent hors du circuit scolaire.

66. Près de 14 % des enfants de 10 à 14 ans déclarent avoir changé de lieu de résidence au cours des 10 années ayant précédé l'enquête (Figure 5), soit un taux légèrement inférieur au taux de migration de l'ensemble de la population. La moitié des enfants ont quitté une localité rurale pour une autre, et un enfant sur cinq s'est déplacé d'un centre urbain à un autre. Près de 17 % des enfants migrants ont quitté la campagne pour la ville ; 14 % ont fait le chemin inverse (Tableau 7).

Figure 5. Répartition des enfants de 10 à 14 ans, par statut migratoire dans la région actuelle de résidence (%)



Source: Estimations UCW à partir de l'ESAM II 2001/2002.

Tableau 7. Part des enfants migrants, par sens des flux migratoires, par situation d'accompagnement, et par sexe

	Sens des flux migratoires (% de l'ensemble des enfants migrants)				Accompagnement (% de l'ensemble des enfants migrants)	
	Rural-Urbain	Rural-Rural	Urbain-Urbain	Urbain-Rural	Non accompagnés	Accompagnés
Garçons	12,1	49,2	22,2	16,6	39,7	60,3
Filles	19,8	50,0	17,7	12,5	47,1	52,9
Total	16,5	49,6	19,7	14,2	43,9	56,2

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

67. Les filles migrent un peu plus souvent que les garçons (15 % de filles ont migré au cours des 10 ans précédant l'enquête, contre 12 % de garçons). La migration indépendante concerne elle aussi plus les filles migrantes (7 %) que les garçons migrants (5 %). Ceci pourrait s'expliquer par la différenciation par genre des activités exercées sur le lieu de la migration : alors que les filles pourront être employées à des travaux domestiques comme « petites bonnes » chez les particuliers, les travaux des garçons seront plutôt orientés vers des activités agricoles exercées dans le cadre d'une entreprise familiale. La part des filles qui se sont déplacées du rural vers l'urbain est supérieure à celle des garçons, là encore du fait notamment de la différence entre les deux genres quant au type de travail que l'on attend des enfants migrants.

68. Une proportion importante d'enfants migrants — un peu moins que la moitié — sont partis seuls, sans être accompagnés de leurs parents. Ces enfants sont très manifestement le groupe le plus vulnérable de tous les enfants migrants, et constituent un problème spécifique dans le cadre des actions à mener. La définition du profil de ce sous-groupe dépasse la portée de notre étude, mais le problème des enfants migrants non accompagnés semble être lié dans bien des cas à celui du confiage des enfants, pratique très répandue et profondément ancrée dans la tradition culturelle de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest¹. Au Mali, la proportion d'enfants qui migrent seuls est encore plus élevée qu'au Sénégal, et atteint 53 % (voir les statistiques sur le Mali en Annexe 2, Figure A2).

5.1 Migration et fréquentation scolaire

69. Les enfants migrants ont moins que les autres la possibilité d'aller à l'école, et leurs perspectives d'avenir dans leur nouvelle communauté en sont réduites d'autant. Le taux de fréquentation scolaire diminue de 10 points de pourcentage par rapport à celui des non-migrants (Tableau 6), même si l'augmentation de ces taux reste un objectif national très difficile à réaliser quel que soit le statut migratoire².

70. Le faible taux de fréquentation scolaire reflète essentiellement la situation des filles migrantes, qui accuse un écart de 14 points de pourcentage par rapport à celle des filles non migrantes. Cet écart persiste même après un temps de séjour assez prolongé (de 5 à 10 ans après la migration)³. On pour-

¹ Kielland et Tovo (2006); Pillon (2003).

² Un complément de données issues de l'Enquête nationale de 2005 sur le travail des enfants au Sénégal, produit un taux de fréquentation de 50 % seulement chez les enfants de 7 à 14 ans.

³ Le taux de fréquentation des filles qui ont migré récemment (depuis 4 ans ou moins avant l'enquête) est de 43 %, et celui des filles ayant migré depuis plus longtemps (de 5 à 10 ans avant l'enquête) est de 42 % (Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002).

rait s'attendre à ce qu'au bout d'une certaine période d'ajustement, les migrants commencent à rattraper les non-migrants du lieu d'arrivée, mais apparemment ce n'est pas le cas des filles ayant migré à l'intérieur du pays.

Tableau 8. Taux de fréquentation scolaire du groupe d'âge 10-14 ans, par statut de migration et par sexe

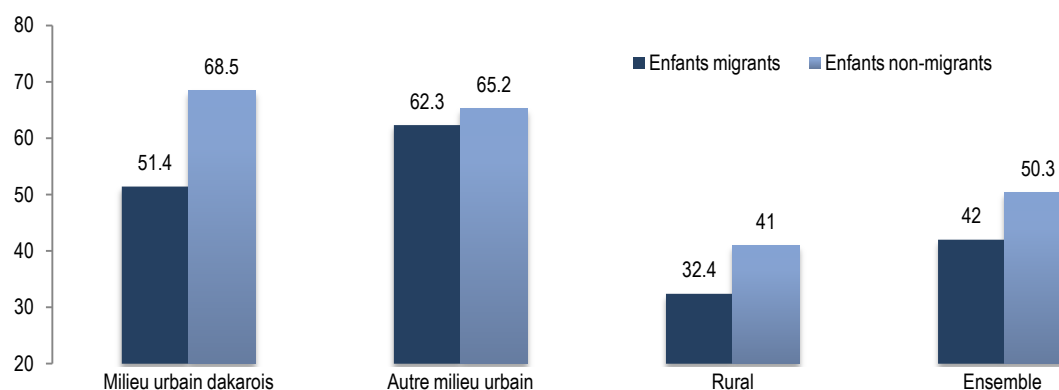
	Garçons	Filles	Total
Migrants	52,1	34,1	42,5
Non-migrants	54,7	47,7	51,6
Total	54,4	45,6	50,0

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

71. Avant d'aller plus loin, il faut souligner que le groupe de comparaison utilisé ici est celui des enfants non migrants vivant sur le lieu d'arrivée, et non celui du lieu de départ. Encore une fois, il faut donc interpréter ces chiffres comparatifs avec prudence avant de conclure que le fait de migrer a un effet négatif sur la fréquentation de l'école, car il faudrait dans ce cas utiliser aussi les chiffres se rapportant à la population du lieu de départ. En effet, si la fréquentation scolaire était plus courante chez les migrants que chez les non-migrants du lieu de départ, on pourrait conclure à l'effet contraire. Les données de l'ESAM II 2001/2002 ne permettent malheureusement pas de comparer les enfants migrants à ceux qui sont restés dans la localité d'origine.

72. Selon la Figure 6, qui présente les taux de fréquentation scolaire en fonction du lieu de résidence des enfants de 10 à 14 ans, les enfants migrants réinstallés à Dakar ou dans des zones rurales sont particulièrement défavorisés par rapport à tous les autres. Une différence de 17 points de pourcentage sépare les groupes d'enfants migrants et non migrants de Dakar, et l'écart correspondant est de 9 points de pourcentage en milieu rural. Ici encore, ce sont les filles qui sont particulièrement à la traîne (non indiqué dans ce tableau).

Figure 6. Taux de fréquentation scolaire des enfants de 10 à 14 ans migrants et non-migrants, par milieu de résidence (urbain/rural)



Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

73. Notons que le taux de fréquentation scolaire semble être influencé non seulement par le lieu où les enfants sont arrivés mais aussi par celui qu'ils ont quitté. On le voit dans les chiffres du Tableau 9, qui affiche les taux de fréquentation scolaire selon les différents flux migratoires. Les enfants ayant migré entre zones rurales sont bien plus souvent en rupture scolaire que ceux qui viennent des villes. En proportion, parmi les enfants migrants installés à Dakar, ceux qui viennent d'autres villes sont deux fois plus nombreux à poursuivre des études que ceux qui ont quitté une localité villageoise. Cette tendance est plus prononcée chez les filles, et pourrait provenir du nombre de filles qui quittent la campagne pour aller travailler comme « petites bonnes » dans les villes.

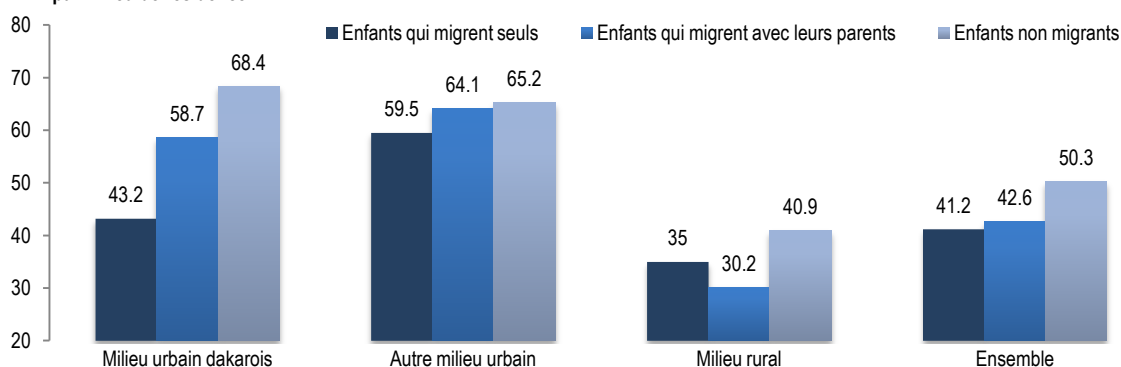
Tableau 9. Taux de fréquentation scolaire des 10-14 ans, par flux migratoire et par sexe

	Urbain-Dakar	Urbain-autre ville	Rural-Dakar	Rural-autre ville	Rural-Rural	Urbain-Rural
Garçons	74,7	73,8	52,5	75,6	35,8	57,9
Filles	47,9	77,8	20,4	41,9	20,4	42,1
Total	60,7	75,8	32,6	51,7	27,0	50,1

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

74. À première vue, la situation d'accompagnement des enfants (venus avec parents/tuteurs ou seuls) ne semble pas avoir une incidence importante sur la fréquentation scolaire. D'ailleurs, chez les garçons, le taux de fréquentation scolaire dépasse légèrement celui des non accompagnés. Mais ainsi qu'on peut le voir en Figure 7, les chiffres globaux masquent de grandes variations selon le lieu de résidence. La disparité entre les trois groupes d'enfants (migrants seuls/migrants avec famille/non-migrants), est plus marquée dans les milieux urbains, en particulier à Dakar où les enfants qui migrent seuls tendent nettement plus à être en rupture scolaire que ceux qui migrent avec leurs parents. Ainsi, le taux de scolarisation des enfants qui migrent seuls est de 43 %, contre 59 % chez ceux qui migrent avec leur famille et 68 % chez les non-migrants. Les plus défavorisés d'entre tous sont les enfants qui partent seuls d'une zone rurale en direction de Dakar : moins du quart des enfants de ce groupe fréquentent l'école (Tableau 10).

Figure 7. Taux de fréquentation scolaire des enfants 10-14 ans migrant seuls, des enfants migrants accompagnés, et des enfants non migrants, par milieu de résidence



Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

Tableau 10. Taux de fréquentation scolaire des 10-14 ans, par flux migratoire, et par situation d'accompagnement

	Urbain-Dakar	Urbain-autre ville	Rural-Dakar	Rural-autre ville	Rural-Rural	Urbain-Rural
Non accompagné	54,4	66,5	23,2	53,9	30,5	48,5
Accompagné	65,3	80,8	44,8	50,3	24,4	52,0
Total	60,7	75,8	32,6	51,7	27,0	50,1

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

75. En revanche, le taux de fréquentation scolaire des enfants migrant seuls d'un milieu rural à un autre est plus élevé que celui des enfants migrant avec leur famille. Ce résultat surprenant peut résulter des conséquences d'une pratique culturelle assez courante dans les sociétés africaines : le « confiage » d'enfants. Cette pratique, vivace surtout dans les campagnes, a pour but d'assurer une meilleure éducation ou une formation professionnelle aux enfants. L'étude de Pilon (2003), qui examine l'impact du « confiage » sur la fréquentation scolaire des enfants dans sept pays africains, indique qu'en milieu rural, les enfants confiés qui ne vivent pas avec leurs parents ont un taux de fréquentation scolaire plus élevé que ceux du chef de ménage d'accueil. Ce constat, en concordance avec les résultats présentés ici, tend à confirmer le rôle du « confiage », qui a pour motif la scolarisation des enfants⁴.

76. En résumé, si les taux de fréquentation scolaire au Sénégal sont peu élevés dans l'ensemble, ils sont remarquablement faibles chez les enfants migrants, qui s'en trouvent très défavorisés dans leur nouveau milieu. Les résultats ci-dessus mettent aussi en évidence deux sous-groupes chez lesquels l'écart avec les taux de fréquentation scolaire des non-migrants est très accusé : les filles migrantes tout d'abord, et surtout celles qui quittent la campagne pour Dakar ; en second lieu, les enfants migrants non accompagnés, et spécialement, là encore, ceux qui ont quitté la campagne pour Dakar.

⁴ Il convient de souligner ici que nous ne disposons pas de données sur les ménages d'origine des enfants migrants.

5.2 Migration et travail des enfants

77. La participation des enfants au travail reste une problématique cruciale au Sénégal (voir UCW, 2010 pour une étude plus détaillée sur le travail des enfants). Pourtant, au premier abord, les enfants migrants ne semblent pas être plus nombreux à travailler que les non-migrants. La proportion d'enfants migrants qui travaillent est en fait légèrement inférieure à celle des autres enfants, filles et garçons cumulés (Tableau 11). On retrouve le même phénomène au Burkina Faso (voir l'Annexe 1), mais pas au Mali (voir l'Annexe 2).

Tableau 11. Part des enfants de 10 à 14 ans occupés économiquement, par statut migratoire et par sexe

	Garçons	Filles	Total
Migrants	29,9	18,5	23,6
Non-migrants	31,8	19,2	25,7
Total	31,6	19,1	25,4

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

78. Mais en réalité, la part des enfants migrants qui travaillent pourrait être plus importante que ne l'indique l'ESAM II. La raison en serait que, par rapport aux non-migrants, une proportion bien plus élevée de migrants — de filles en particulier⁵ — est ostensiblement inactive, c'est-à-dire qu'on ne les trouve ni dans un emploi, ni à l'école (Figure 8). Même si certains de ces enfants sont effectivement inactifs, beaucoup d'autres se livrent probablement à des formes de travail qui ne sont pas déclarées ni donc comptabilisées comme telles, ou occupés à des tâches ménagères qui, là encore, ne sont pas comprises dans la définition technique du « travail » sur laquelle nous sommes basés dans cette étude⁶. Si, effectivement, l'inactivité reflète aussi la participation à des activités non signalées ou à des travaux domestiques, la non-concordance des taux d'inactivité impliquerait que les chiffres de l'emploi reportés au tableau 11 sont des sous-estimations du travail des enfants migrants par rapport à ceux des non-migrants.

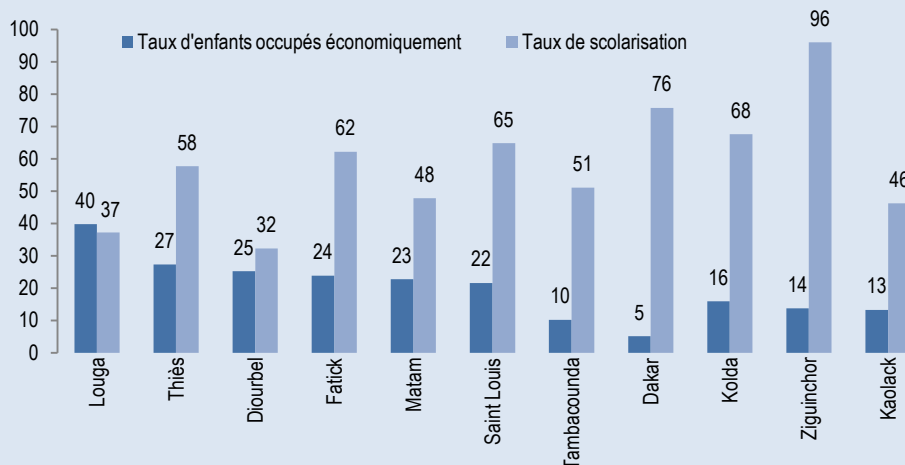
⁵ Pour ce qui concerne les garçons, 27 % des migrants sont comptés comme inactifs, contre 24 % des non-migrants.

⁶ Les travaux domestiques non rémunérés effectués chez soi sortent du cadre de la production tel qu'il est défini dans le Système de comptabilité nationale, et ne sont donc pas inclus dans les estimations de l'emploi des enfants.

Encadré 7. Travail des enfants au Sénégal : évolution récente

Nous présentons ci-dessous un récapitulatif de la situation du travail des enfants au Sénégal actualisé sur la base des données issues de l'Enquête ENTE pour l'année de référence 2005⁷.

La participation des enfants aux activités économiques reste une problématique grave au Sénégal. En 2005, le nombre d'enfants âgés de 5 à 14 ans occupés économiquement était estimé à plus de 450 000, soit plus de 15% de cette classe d'âge. L'une des raisons pour lesquelles la participation des enfants aux activités productives pose problème est le fait qu'elle interfère avec leur scolarisation. Le pourcentage d'enfants scolarisés est de l'ordre de 36% chez les enfants occupés économiquement, alors qu'il se situe à 53% chez les enfants qui ne le sont pas.



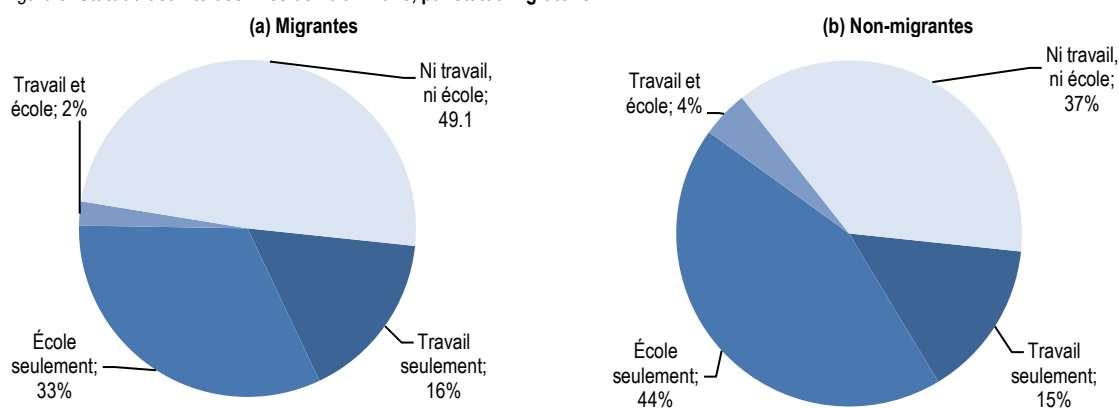
Les figures ci-dessous illustrent le rôle de certaines caractéristiques individuelles, notamment l'âge, le sexe, le milieu de résidence et la région dans l'activité économique des enfants. Les principales différences sont résumées ci-après :

- Par groupe d'âge : le taux d'enfants occupés augmente sensiblement avec l'âge. Néanmoins, il faut noter que dans l'ensemble, les enfants occupés économiquement sont très jeunes : le taux de participation aux activités économiques est de près de 10% pour les enfants de 7 ans, et atteint même 20% pour ceux de 10 ans ;
- Par sexe : la part des garçons occupés économiquement est supérieure à celle des filles. Cet écart s'explique essentiellement par l'exclusion des tâches ménagères (le plus souvent assignées aux filles) dans ces estimations ;
- Par le milieu de résidence : l'activité économique des enfants y est fortement liée. En milieu rural, le taux d'enfants de 5 à 14 ans qui sont occupés économiquement est de 21%, alors qu'il est de 5% en milieu urbain. La proportion importante d'enfants occupés en milieu rural s'assortit d'une plus faible scolarisation : le taux de fréquentation scolaire y est de 41%, contre 69% en milieu urbain ;
- Par région : les disparités sont non négligeables. Avec moins de 10% d'enfants occupés économiquement, les régions de Dakar et de Tambacounda jouissent d'une situation plus favorable que les autres. À l'opposé, c'est dans les régions de Louga (40%), Thiès (27%), et Diourbel (25%) que le taux d'enfants occupés économiquement est le plus élevé.

Source : Programme UCW, *Comprendre le travail des enfants et l'emploi des jeunes au Sénégal*, Dakar, Février 2010

⁷ Rappelons que l'ensemble de ce rapport renvoie à un fichier de données moins récent (période de référence 2001-2002) du fait que les données plus récentes ne renseignent pas sur les statuts migratoires.

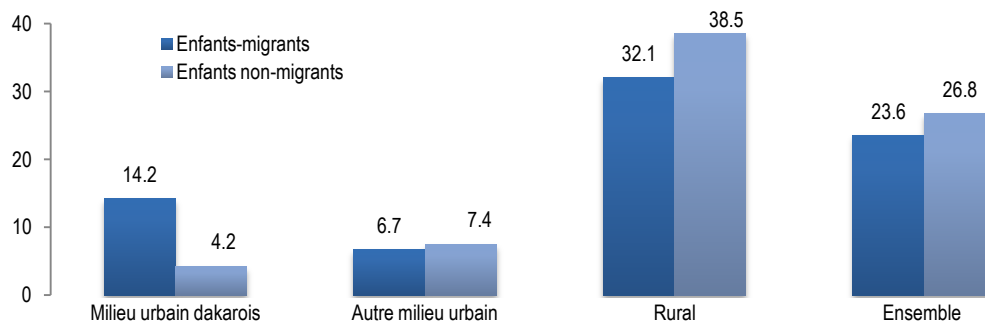
Figure 8. Statut d'activité des filles de 10 à 14 ans, par statut migratoire



Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

79. Certains sous-groupes d'enfants migrants sont plus susceptibles de travailler, même si l'on se base sur les résultats de l'ESAM II tels qu'ils sont. Ainsi, la Figure 9 montre que la part des enfants migrants de Dakar qui exercent un emploi est trois fois supérieure à celle des non-migrants de la capitale. Ce rapport est encore plus visible s'agissant des filles migrantes réinstallées à Dakar (Tableau 12). Curieusement, la situation est très différente dans d'autres localités urbaines : les *non-migrants* sont un peu plus susceptibles de travailler que les migrants venus d'autres villes. De même, en milieu rural, les non-migrants ont davantage tendance à travailler, en comparaison des migrants provenant de centres urbains.

Figure 9. Part des enfants de 10 à 14 ans, occupés économiquement migrants et non-migrants, par milieu de résidence (urbain/rural)



Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

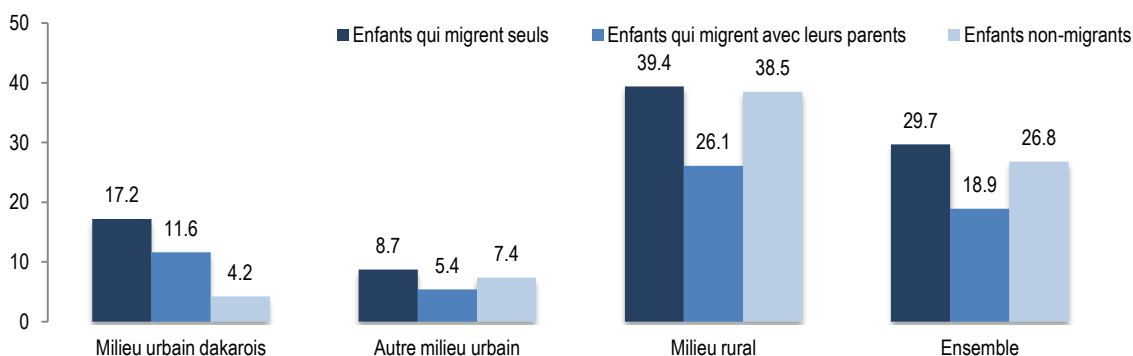
Tableau 12. Part des enfants de 10 à 14 ans, occupés économiquement, par flux migratoire et par sexe

	Urbain-Dakar	Urbain-autre ville	Rural-Dakar	Rural -Autre ville	Rural-Rural	Urbain-Rural
Garçons	9,5	11,7	11,1	0,0	44,9	28,5
Filles	14,4	5,9	16,0	5,7	27,2	10,5
Total	12,1	8,7	14,1	4,0	34,9	19,6

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

80. Le sous-groupe des enfants qui migrent sans être accompagnés est également surreprésenté sur le plan de l'activité économique. Les enfants contraints de migrer seuls sont de loin le groupe le plus vulnérabilisé par la migration (Figure 10) : le travail est plus courant chez ceux-ci (30 %) qu'au sein des autres catégories d'enfants (19 % chez ceux qui migrent avec leur famille et 27 % chez les non-migrants). Les enfants qui migrent seuls vers Dakar ont plus souvent une activité économique (17 %) que ceux qui migrent accompagnés (11,6 %) et 27 % chez les non-migrants). Il en va de même pour les enfants de 10 à 14 ans qui migrent seuls entre milieux ruraux (Figure 10). Soulignons une fois de plus, cependant, que la fréquentation scolaire des enfants migrant seuls d'un milieu rural à un autre ne semble pas être compromise par le travail.

Figure 10. Part des enfants de 10 à 14 ans occupés économiquement migrant seuls, migrant en étant accompagnés, et des enfants non-migrants, par milieu de résidence (milieu urbain dakarais/autre milieu urbain/rural)



Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

Tableau 13. Part des enfants de 10 à 14 ans occupés économiquement, par sens des flux migratoires et par situation d'accompagnement

	Urbain-Dakar	Urbain-autre ville	Rural-Dakar	Rural –Autre ville	Rural-Rural	Urbain-Rural
Non accompagnés	12,8	12,3	21,2	3,4	47,1	15,4
Accompagnés	11,5	6,7	4,9	4,4	26,1	24,3
Total	12,1	8,7	14,1	4,0	34,9	19,6

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

81. Dans l'étude des liens entre migration et travail des enfants, il est également important de considérer la nature du travail qu'effectuent les enfants. Les Tableau 14 et Tableau 15, qui reproduisent le statut et le secteur d'emploi des enfants migrants et des non-migrants, fait apparaître de grandes disparités entre les deux groupes. Il serait néanmoins nécessaire de recueillir davantage de données pour déterminer les éventuels effets de cette disparité sur le bien-être des enfants. Particulièrement importante à documenter est la question du degré de danger associé aux travaux exécutés par les migrants et les non-migrants.

Tableau 14. Statut de travail des enfants de 10 à 14 ans, par statut migratoire, par sexe, et par milieu de résidence

	Total		Sexe				Résidence					
			Garçons		Fille		Dakar		Autre ville		Rural	
	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants
Employé	12,4	3,6	9,4	2,5	16,3	5,6	75,2	22,3	41,6	19,6	3,9	2
Indépendant	11,1	8	9,9	7	12,7	9,6	2,4	21,3	2,7	11,7	12,6	7,2
Travailleur familial non-rémunéré	76,5	88,4	80,8	90,5	71	84,8	22,4	56,4	55,8	68,7	83,5	90,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

82. Les enfants migrants travaillent plus souvent comme employés (12 % contre 3 % pour les non-migrants) ou indépendants (11 % contre 8 % pour les non-migrants), et les enfants non migrants sont généralement plus actifs dans le travail familial non-rémunéré (89 % contre 77 % pour les migrants). Il existe également des différences entre migrants et non migrants selon le milieu de résidence. Dans les zones urbaines, la main d'œuvre enfantine migrante est le plus souvent employée à des activités rémunérées (61 % contre 18 % pour les non-migrants), alors que les enfants non migrants sont surtout employés à des travaux familiaux non rémunérés (69 % contre 36 % des enfants migrants). Dans les zones rurales, l'écart entre migrants et non migrants n'est pas aussi ample que dans les villes, même si l'on constate une présence plus importante de migrants dans les emplois indépendants (13 % contre 7 % des non-migrants), et une présence plus importante de non-migrants dans le travail familial non-rémunéré (91 % contre 84 % des enfants migrants).

Tableau 15. Secteur d'emploi des enfants de 10 à 14 ans, par statut migratoire, par sexe, et par milieu de résidence

	Total		Sexe				Résidence					
			Garçons		Filles		Dakar		Autre ville		Rural	
	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants
Agriculture	67,7	85,1	75,3	87,8	57,7	80,3	0	0	21,7	36,9	78,1	91,4
Industrie manufacturière	5,1	2,2	4,4	2,5	5,9	1,7	24,5	18,8	18,1	11,6	2,1	1
Services	18,5	7,2	16,2	5,3	21,6	10,5	75,5	65,6	43,2	32,7	10,8	3,3
Autre	8,7	5,5	4,1	4,4	14,8	7,5	0	15,6	17	18,8	9	4,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

83. La part des enfants migrants (19 %) engagés dans le secteur des services (domestiques ou autres) est plus élevée que celle des non-migrants (6 %) ; on retrouve plus souvent ces derniers dans les travaux agricoles (86 % contre 68 %). En milieu urbain, les enfants migrants travaillent plus souvent dans l'industrie manufacturière (22 %) et dans les services (62 %) que dans l'agriculture (9 %). En revanche, les non-migrants sont plus présents dans les activités agricoles (24 % contre 9 % pour les migrants). Dans les régions rurales, la répartition des enfants migrants et non migrants par secteurs d'activités est plus homogène : l'agriculture reste de loin le secteur qui em-

ploie le plus grand nombre d'enfants. Par ailleurs, on constate que les migrants travaillent plus dans le secteur des services que les non-migrants.

84. En résumé, le risque d'être amené à travailler concerne des sous-groupes spécifiques d'enfants migrants et n'est pas généralisé, si l'ampleur du travail des migrants n'a pas été sous-estimée par rapport au groupe des non-migrants. Deux sous-groupes de migrants se détachent en termes de probabilité de travail plus élevées : d'une part, les migrants installés à Dakar, et d'autre part les migrants non accompagnés. Par ailleurs, des différences ostensibles ont été relevées dans la nature des activités accomplies, en fonction du statut de migration ; mais il serait nécessaire de disposer de plus d'informations afin de déterminer la mesure dans laquelle le travail auquel se livrent les enfants migrants serait plus dangereux, relativement aux conditions de travail des non-migrants.

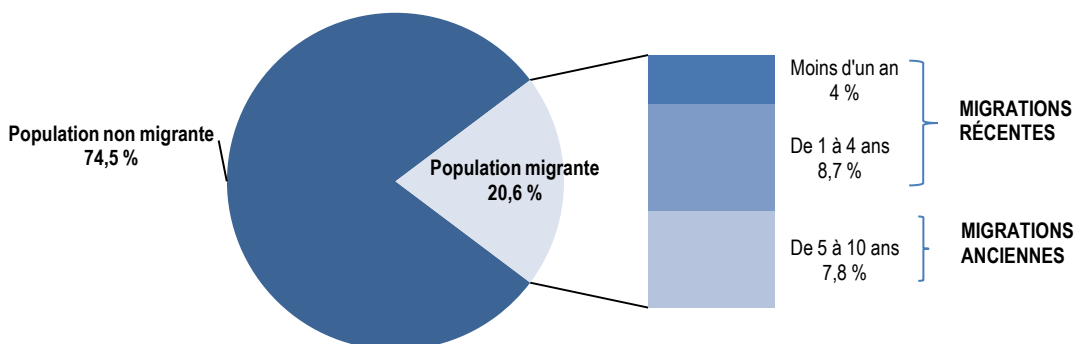
CHAPITRE 6. LA MIGRATION INTERNE ET L'EMPLOI DES JEUNES AU SÉNÉGAL

Résumé

- En moyenne, les jeunes migrants sont moins instruits que leurs semblables du milieu de destination, ce qui laisse entrevoir l'importance des écoles de la « deuxième chance ».
- Les jeunes migrants ne semblent pas avoir de difficultés particulières à accéder à l'emploi, ni d'être moins bien lotis en termes de qualité de l'emploi, mais le caractère restreint des données oblige à considérer cette tendance avec une certaine réserve.
- Les principaux obstacles qui se présentent aux jeunes migrants sont essentiellement les mêmes que ceux que doit affronter la jeunesse sénégalaise en général : acquérir les compétences dont ils auront besoin dans leur occupation, et s'assurer un emploi décent.

85. La migration est plus fréquente chez les jeunes que parmi les autres segments de la population sénégalaise. Dans l'ensemble du pays, près de 21 % des jeunes de 15 à 24 ans déclarent avoir changé de lieu de résidence au cours des dix années ayant précédé l'enquête, comparés aux 15 % de l'ensemble de la population. Près des deux tiers de ces jeunes avaient migré récemment, soit au cours des quatre années précédant l'enquête ; un tiers environ avaient migré au cours de l'année précédant l'enquête (Figure 11).

Figure 11. Répartition de la population jeune de 15 à 24 ans par statut migratoire et par durée de résidence dans le milieu actuel (%)



Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

86. La majorité des jeunes migrants (45 %) se déplacent d'une localité villageoise à une autre ; les autres migrent de la campagne à la ville (23 %), d'une ville à une autre (18 %), ou d'une ville à la campagne (14 %) (Tableau 16). La migration concerne plus les jeunes femmes (24 % sont des migrantes) que les jeunes hommes (17 % sont des migrants). La migration rurale-rurale est beaucoup plus courante chez les filles ; elle représente plus de la moitié des migrations effectuées par l'ensemble des filles.

Tableau 16. Ampleur et caractéristiques de la migration des jeunes de 15 à 24 ans, par sexe

Sexe	Migrant	Non-migrant	Rural-Urbain	Rural-Rural	Urbain-Urbain	Urbain-Rural	Total
Garçons	16,8	83,2	29,8	35,3	20,5	14,4	100
Filles	23,8	76,2	18,9	51,2	16,6	13,4	100
Total	20,6	79,4	23,0	45,1	18,1	13,8	100

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002.

87. Les jeunes migrants sont moins instruits que les non-migrants du lieu de destination. L'observation des niveaux d'instruction des jeunes de 15 à 24 par statut migratoire indique que la proportion de jeunes n'ayant reçu aucun enseignement est plus importante chez les migrants (65 %) que chez les non-migrants (50 %). Au niveau du primaire, la proportion est plus élevée chez les non-migrants (31 %) que chez les migrants (21 %). La disparité entre les deux groupes de jeunes tend à s'estomper au niveau du secondaire (14 % pour les migrants et 19 % pour les non-migrants) (Tableau 17). L'écart entre les niveaux d'éducation est beaucoup plus net à Dakar, bien que la capitale soit souvent la destination préférée par les migrants qui cherchent à poursuivre une scolarité (non indiqué dans le tableau).

Tableau 17. Niveau d'éducation des jeunes de 15 à 24 ans, par statut migratoire et par milieu de résidence

	Total		Dakar		Autre ville		Rural	
	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants
Aucun	64,5	50,2	47,5	26,8	44,1	31	78,3	70,5
Primaire	21,4	31	28,3	40,5	27,9	42,3	16,5	21,5
Au moins 2daire	14,1	18,7	24,3	32,7	27,9	26,7	5,2	8,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

88. Quels sont les facteurs qui influencent les décisions relatives à la migration chez les jeunes du Sénégal ? Avant tout, des raisons familiales, citées par près des trois quarts de l'ensemble des jeunes migrants (Tableau 18). En revanche, seul un jeune sur dix invoque des raisons économiques. Mais ces motifs semblent être quelque peu influencés par le sens de la migration. La migration rurale-urbaine surpasse les autres quant au motif économique : les jeunes de milieu rural sont beaucoup plus susceptibles de partir pour des raisons économiques et scolaires que les autres jeunes migrants.

Tableau 18. Motif principal de migration chez les jeunes de 15 à 24 ans, par sens des flux migratoires

	Urbain-Urbain	Urbain-Rural	Rural-Urbain	Rural-Rural	Total
Raisons professionnelles/mutation	10,2	6,1	4,8	1,6	4,5
Opportunités économiques	6,9	7,9	17,5	4,8	8,5
Terres disponibles	0,4	0,8	0,7	1,3	1,0
Mariages	10,0	25,3	12,6	42,6	27,4
Autres raisons familiales	58,2	49,1	40,9	42,9	46,0
Études/Formation	9,7	4,7	17,7	2,8	7,7
Santé	1,0	2,7	0,5	0,2	0,8
Autre	3,7	3,4	5,3	3,8	4,
Total	100	100	100	100	100

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002.

5.3 Migration et situation des jeunes sur le marché du travail

Encadré 8. Définition et concepts

Un « **actif occupé** » est défini comme toute personne qui déclare avoir travaillé au moins pendant une heure au cours de la semaine de référence, pour un paiement en espèce ou en nature, ou sans paiement, pour un tiers, pour son propre compte ou pour celui d'un membre de sa famille. Est également considérée comme travailleur toute personne qui a un travail mais en a été temporairement absente au cours de la semaine de référence.

Les « **chômeurs** » au sens du BIT regroupent toute personne en âge de travailler qui était (i) sans travail pendant la semaine de référence; (ii) disponible pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence et (iii) à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire, qui avait entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence.

Toutefois, dans le contexte de l'économie malienne, cette définition au sens du BIT n'engloberait pas l'ensemble des personnes souhaitant trouver un emploi même quand elles n'ont pas entamé une recherche active compte tenu de leur découragement ou stigmatisation. On peut donc élargir la définition du chômage en y incluant les chômeurs découragés, c'est-à-dire sans emploi et disponibles pour travailler même si elles ne sont pas à la recherche d'un emploi. C'est cette définition qui est adoptée dans la présente étude.

La **population économiquement active**, ou tout simplement population active, est composée des actifs occupés et des chômeurs.

L'**inactivité** concerne les jeunes qui ne sont pas scolarisés, ne suivent pas de formation, n'exercent pas d'emploi et ne sont pas au chômage, dans la population totale correspondante.

Le **taux d'emploi** est défini comme le rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population totale correspondante.

Le **taux de chômage** est calculé en mettant en rapport les chômeurs avec les actifs (actifs occupés ou chômeurs) de la population correspondante.

89. Les jeunes migrants ne semblent pas avoir de difficultés particulières à accéder à l'emploi. Dans l'ensemble, on ne note pas d'écart important entre la part de jeunes migrants occupés (43 %) et celle des non-migrants correspondante (41 %) (Tableau 19). Mais la situation des jeunes sur le marché du travail varie si l'on considère le statut migratoire en fonction du lieu de résidence. En milieu rural, les jeunes migrants ont généralement un taux d'emploi plus faible (50 %) que les jeunes non-migrants (56 %). Par contre, en milieu urbain, compte tenu de l'importance des migrations à des fins d'emploi, le taux d'emploi des jeunes qui migrent est supérieur à celui des non-migrants. Il en va de même pour les migrants adultes (Tableau 20)

90. Les différences sont encore plus saillantes en milieu dakarais où le taux d'emploi des jeunes migrants (41 %) est de 16 points de pourcentage supérieur à celui des non-migrants (25 %). Ceci résulte surtout du fait que les jeunes non migrants de Dakar ont davantage de difficultés à trouver un emploi (voir le paragraphe ci-dessous), plutôt que de leur non inclusion dans la population active (c.-à-d. ils ne fréquentent pas l'école); en effet, la présence des jeunes non migrants (59 %) parmi la main d'œuvre disponible dépasse celle des migrants (56%). La Figure 12 et Figure 13 montre qu'en matière d'emploi, cet avantage des jeunes migrants ne se retrouve pas dans toutes les autres régions.

Tableau 19. Situation des jeunes de 15 à 24 ans, par statut migratoire, par sexe, et par milieu de résidence

		Emploi (% de la population concernée)		Chômage (% de la population concernée)	
		Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants
Sexe	Hommes	58,6	55,1	12,5	17,0
	Femmes	33,6	28,0	14,1	19,2
Résidence	Dakar	41,0	24,5	14,9	26,1
	Autre ville	26,4	26,5	19,7	22,6
	Rural	50,0	56,0	10,7	12,1
Total		43,0	41,2	13,5	18,2

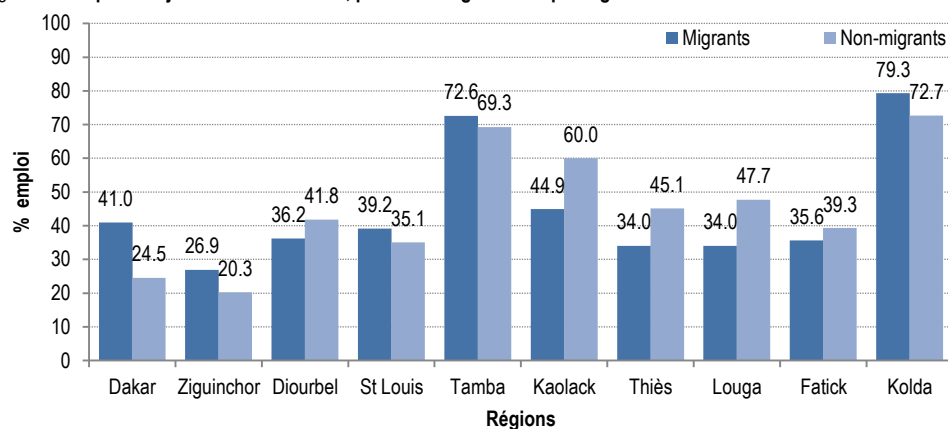
Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

Tableau 20. Situation des adultes de 25 à 64 ans, par statut migratoire, par sexe, par milieu de résidence

		Emploi (% de la population concernée)		Chômage (% de la population concernée)	
		Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants
Sexe	Hommes	79,6	77,3	11,2	13,3
	Femmes	46,5	48,2	13,8	14,4
Résidence	Dakar	58,3	54,9	17,4	20,8
	Autre ville	57,7	53,6	16,3	18,7
	Rural	63,7	67,2	9,2	8,9
Total		61,2	61,4	12,6	13,9

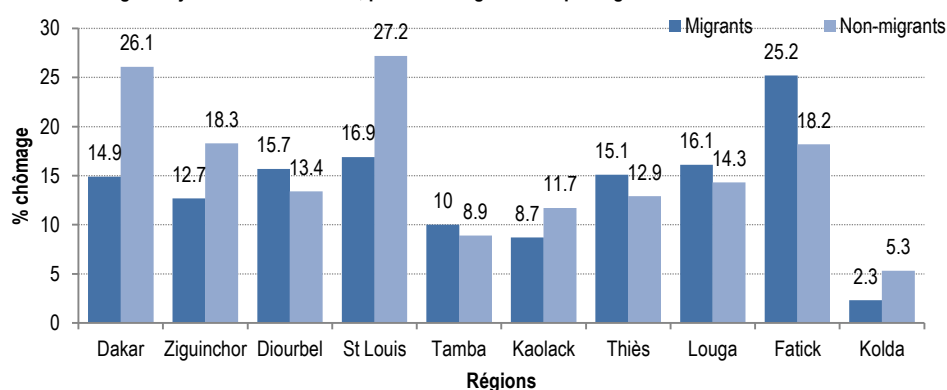
Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

Figure 12. Emploi des jeunes de 15 à 24 ans, par statut migratoire et par région



Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

Figure 13. Chômage des jeunes de 15 à 24 ans, par statut migratoire et par région



Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

91. Les jeunes migrants sont aussi moins touchés par le chômage que les non-migrants. Figure 13 rend compte de cette situation en faisant une distinction entre milieux urbains et ruraux. En milieu rural, la différence entre les taux de chômage des migrants et des non-migrants n'est pas significative (11 % et 12 % respectivement), à l'inverse du milieu urbain où le chômage s'élève à 20 % chez les jeunes migrants et 23 % chez les non-migrants. Les différences sont, cette fois encore, plus importantes dans le milieu urbain dakarois où l'incidence du chômage est de 15 % chez les migrants, soit supérieure de 11 points de pourcentage à celle des non-migrants. Mais il existe cinq régions où les jeunes migrants ont plus de mal à trouver du travail : Diourbe, Tamba, Thiès, Louga, et Fatick en particulier (Figure 13).

Encadré 9. Situation de l'emploi des jeunes au Sénégal : évolution récente

Nous présentons ci-dessous un récapitulatif de la situation de l'emploi des *jeunes au Sénégal*, actualisé sur la base des données issues de l'Enquête ENTE pour l'année de référence 2005¹.

La répartition des jeunes de 15 à 24 ans selon leur statut d'activité, (travail économique uniquement, études uniquement, travail et études, chômage et inactivité), montre que 32 % d'entre eux travaillent sans aller à l'école, et 23 % déclarent aller à l'école à plein temps. Par ailleurs, même s'ils sont économiquement actifs, une part non négligeable des 15 à 24 ans (6 %) désire travailler plus qu'elle ne le fait. La majorité des jeunes quittent les études pour prendre un emploi — moins de 1 % des jeunes combinent emploi et études.

Statut d'activité des jeunes de 15 à 24 ans par groupe d'âge

Groupe d'âge	Travail uniquement (1)	Études uniquement (2)	Travail et études (3)	Inactifs (4)	Chômeurs (5)	Total	Total travail (1)+(3)	Total études (2)+(3)	Non-emploi (4)+(5)	Sous-emploi
15-17 ans	23,9	36,0	0,7	35,4	4,0	100,0	24,6	36,6	39,4	4,6
18-19 ans	31,0	22,6	0,5	39,7	6,2	100,0	31,5	23,0	45,9	7,0
20-24 ans	39,6	12,1	0,5	41,1	6,8	100,0	40,0	12,5	47,9	9,9
15-24 ans	32,2	22,7	0,6	38,8	5,7	100,0	32,8	23,2	44,5	7,4

¹ Rappelons que l'ensemble de ce rapport renvoie à un fichier de données moins récent (période de référence 2001-2002) du fait que les données plus récentes ne renseignent pas sur les statuts migratoires.

Encadré 9. Situation de l'emploi des jeunes au Sénégal : évolution récente

Le taux de chômage des jeunes est de près de 15 % sur l'ensemble du pays : 6 % des 15 à 24 ans se déclarent en situation de chômage, contre 33 % de personnes occupées. Les jeunes femmes risquent plus d'être au chômage (20 %) que les jeunes hommes (12 %). Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé en milieu urbain (20 %) que rural (11 %). Ces différences selon le milieu de résidence et le sexe sont robustes et persistantes, puisqu'elles ressortent de toutes les enquêtes effectuées sur le Sénégal à des périodes différentes.

Le concept de chômage ne permet pas de capter totalement les carences et limites du marché du travail dans un pays comme le Sénégal. En effet, environ quatre jeunes sur dix (39 %) déclarent être inactifs (ni au chômage ni au travail ni à l'école).

Source : Programme UCW, *Comprendre le travail des enfants et l'emploi des jeunes au Sénégal*, Dakar, février 2010

92. La différence en terme d'emploi n'est pas liée au divers niveaux de capital humain entre migrant et non migrant. Les jeunes migrants scolarisés au moins jusqu'à la fin du primaire jouissent de taux d'emploi plus élevés et de taux de chômage plus faibles que leurs semblables non migrants ; et les migrants ayant fait des études secondaires ou supérieures sont beaucoup moins susceptibles de chercher un emploi que leurs semblables non migrants (Tableau 21).

Tableau 21. Situation des jeunes de 15 à 24 ans sur le marché du travail, par niveau d'instruction et par statut migratoire

Niveau d'instruction	Emploi (% de la population concernée)		Chômage (% de la population concernée)	
	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants
Aucun	49,4	52,1	12,4	16,0
Primaire	41,2	38	19,9	24,4
Secondaire ou plus	17,1	17,7	11,8	15,1
Total	43	41,3	13,9	18,4

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002

93. La situation des jeunes réinstallés par rapport à l'emploi semble varier quelque peu en fonction de leur lieu d'origine. Cet effet est mis en évidence dans Tableau 22 : parmi les jeunes migrants réinstallés dans des centres urbains, ceux qui viennent de zones rurales ont plus de chances d'être employés que ceux qui viennent d'autres centres urbains. En ce qui concerne les migrants réinstallés en milieu rural, ceux qui sont venus d'autres localités rurales ont plus de succès sur le marché du travail que ceux qui se sont réinstallés en ville.

Tableau 22. Situation des jeunes de 15 à 24 ans sur le marché du travail, par statut migratoire

Marché du travail	Destination Dakar		Destination autre ville		Destination rurale	
	Depuis autre ville	Depuis rural	Depuis urbain	Depuis rural	Depuis rural	Depuis urbain
Emploi	38,3	45,4	22,5	28,3	51,3	42,5
Chômage	15,3	16,5	22,6	17,8	10,2	12,3

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II 2001/2002

94. Jusqu'ici, nous n'avons pas examiné la situation des jeunes migrants dans leur nouveau lieu de résidence par rapport à la situation qu'ils ont quittée. En d'autres termes, ces jeunes sont-ils en meilleure situation sur le marché du travail après la migration ? Les Tableaux 23, Tableau 24 et Tableau 25 abordent cette question, dans les limites des données issues de l'ESAM II. Le Tableau 23 représente la situation pré- et post-migration des jeunes ayant migré récemment (moins d'un an), ou moins récemment (de un à quatre ans).

On y observe que les deux groupes sont beaucoup plus susceptibles de figurer parmi la main d'œuvre disponible après la migration, mais aussi que de nombreux jeunes rentrant sur le marché du travail ne peuvent pas trouver d'emploi. Autrement dit, tant les taux d'emploi que les taux de chômage s'élèvent après la migration. Tableau 24, qui distingue les situations avant et après migration en fonction du lieu de provenance et du lieu d'origine des migrants, montre que cet effet se reproduit quel que soit le moment observé par rapport à la migration.

95. Malheureusement les tableaux ne permettent pas de répondre à la question cruciale du lien entre capital humain et migration, car l'ESAM II ne comporte pas de données sur les niveaux d'éducation des jeunes après la migration.

Tableau 23. Situation des jeunes de 15 à 24 ans sur le marché du travail, avant et après la migration, par époque de la migration

	Migrants plus récents (< 1 an avant l'enquête)		Migrants moins récents (1 à 4 ans avant l'enquête)	
	Situation d'emploi au lieu d'origine avant la migration	Situation d'emploi au lieu de destination après la migration ^(a)	Situation d'emploi au lieu d'origine avant la migration	Situation d'emploi au lieu de destination après la migration ^(a)
Occupé	26,2	39,6	20,3	44,0
Chômeur	6,0	17,6	6,8	11,5
Élève/étudiant	17,7	--	19,5	--
Personne au foyer	39,3	--	41,5	--
Autre inactif	10,4	--	12,0	--
Total	100	57,2	100	55,5

Notes: (a) Les données sur les parts des jeunes qui sont élèves ou étudiants, au foyer, ou autrement inactifs sur le lieu de destination après la migration ne figurent pas dans l'ESAM II

Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

Tableau 24. Situation des jeunes de 15 à 24 ans sur le marché du travail, avant et après la migration^(a), par flux migratoire

	Urbain-Urbain		Urbain-Rural		Rural-Urbain		Rural-Rural	
	Situation d'emploi au lieu d'origine	Situation d'emploi au lieu de destination ^(b)	Situation d'emploi au lieu d'origine	Situation d'emploi au lieu de destination ^(b)	Situation d'emploi au lieu d'origine	Situation d'emploi au lieu de destination ^(b)	Situation d'emploi au lieu d'origine	Situation d'emploi au lieu de destination ^(b)
Occupé	14,1	31,4	31,9	45,0	21,7	35,8	21,7	50,5
Chômeur	9,4	18,5	4,1	11,3	11,9	19,2	2,5	9,0
Élève/étudiant	36,8	--	26,6	--	24,0	--	5,8	--
Personne au foyer	28,1	--	28,0	--	28,6	--	58,0	--
Autre inactif	11,7	--	9,5	--	13,8	--	12,0	--
Total	100	49,9	100	56,3	100	55	100	59,5

Notes: (a) Il s'agit des jeunes qui ont migré quatre ans au plus avant l'enquête ; (b) les données sur les parts des jeunes qui sont élèves ou étudiants, au foyer, ou autrement inactifs sur le lieu de destination après la migration ne figurent pas dans l'ESAM II.

Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

96. Le Tableau 25 décrit les situations d'emploi des jeunes pré- et post-migration sous un angle légèrement différent. Il indique les situations post-migration de jeunes de différentes catégories. Près de 10 % des jeunes qui occupaient un emploi avant la migration sont au chômage ; 13 % ne sont plus sur le marché du travail. Un tiers environ de ceux qui étaient au chômage avant leur départ réussissent à trouver du travail, et près d'un quart d'entre eux quittent le marché du travail. La trajectoire des élèves ou étudiants est spécialement intéressant, étant donné le peu de données qui existent sur les rapports entre migration et capital humain. Le Tableau 25 montre que deux

cinquièmes des étudiants entrent sur le marché du travail après avoir migré, mais que seul un tiers réussit à trouver un emploi.

Tableau 25. Statut de travail des jeunes de 15 à 24 ans sur le marché du travail avant et après la migration, par époque de la migration

	Migrants plus récents (< 1 an avant l'enquête)				Migrants moins récents (1 à 4 ans avant l'enquête)			
	Emploi	Chômage	Inactifs	Total	Emploi	Chômage	Inactifs	Total
Occupé	78,4	9,1	12,5	100	65,7	11	23,3	100
Chômeur	36,1	38,6	25,3	100	48,2	19,7	32,1	100
Élève/étudiant	20,7	19,2	60,1	100	26,2	9,7	64,1	100
Personne au foyer	26,6	17,6	55,8	100	41,5	10,1	48,4	100
Autre inactif	27,8	25	47,2	100	42,6	15,7	41,7	100

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

5.4 Migration et types d'emplois occupés par les jeunes

97. Les jeunes migrants et non-migrants n'obtiennent pas forcément les mêmes types d'emploi. Mais on ne détecte pas de handicap systématique au détriment des jeunes migrants sur ce plan, ainsi que le font apparaître les Tableau 26 et Tableau 27 qui résument les situations et les secteurs d'emploi des jeunes.

98. Dans l'ensemble, les jeunes migrants travaillent plus souvent comme employés ou indépendants que les jeunes non-migrants ; ces derniers travaillent plus souvent sans rémunération dans le cadre d'une entreprise familiale. Par ailleurs, une différence entre migrants et non-migrants apparaît pour chaque milieu de résidence. En milieu urbain, les jeunes non migrants sont souvent employés à des activités familiales non rémunérées, et que les jeunes migrants sont plus souvent des travailleurs indépendants. En milieu rural, les jeunes migrants sont plus représentés dans les travaux indépendants (42 % contre 29 % chez les jeunes non-migrants). Quant aux jeunes non-migrants, ils sont plus souvent employés dans les travaux non rémunérés.

Tableau 26. Situation d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans, par statut migratoire, par sexe, et par milieu de résidence

		Employé		Indépendant		Travailleur familial non-rémunéré		Total	
		Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants
Sexe	Hommes	25,6	16,2	27,9	26,1	46,5	57,7	100	100
	Femmes	16,3	23,1	48	30,7	35,7	46,1	100	100
Résidence	Dakar	47,8	49,2	29,2	21,2	23	29,5	100	100
	Autre urbain	34,2	35,2	30,8	27,4	35	37,5	100	100
	Rural	10,5	8,4	41,5	29,3	48	62,4	100	100
Total		21,1	18,6	37,7	27,7	41,3	53,7	100	100

Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

Tableau 27. Secteurs d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans, par statut migratoire, par sexe, et par milieu de résidence

	Total		Sexe				Résidence					
			Hommes		Femmes		Dakar		Autre urbain		Rural	
	Migrants	Non-migrant	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants
Agriculture	45	59,3	38,8	61,4	51,5	55,4	1,2	4	11,7	13,5	64,8	80,8
Industrie manufacturière	6,1	7	9,2	8,2	2,9	4,8	15,7	17,2	5,4	14,7	3,4	3,2
Services	37,1	23,1	40,2	19,4	33,7	30,3	71,3	55,7	70	51,1	20,2	10,3
Autre	11,9	10,5	11,9	11	11,9	9,6	11,8	23,1	13	20,7	11,6	5,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002.

99. La part des jeunes migrants engagés dans les secteurs des services, domestiques ou autres, (37 %) est plus élevée que celle des non-migrants (23 %) ; ces derniers sont relativement plus présents dans les travaux agricoles (59 % contre 45 %). Les principales caractéristiques de l'affectation des jeunes migrants et non migrants par secteur d'activités et par lieu de résidence sont résumées au Tableau 27. En milieu urbain, on constate que les jeunes migrants travaillent plus souvent dans les services que les jeunes non-migrants. Ces derniers sont plus présents dans les activités agricoles et dans l'industrie manufacturière. Dans les régions rurales, les secteurs d'activités ne diffèrent pas entre migrants et non-migrants. L'agriculture reste de loin le secteur qui emploie le plus grand nombre de jeunes, migrants et non migrants. Par ailleurs, le travail dans le secteur des services est plus fréquent chez les migrants (20 %) que chez les non migrants (10 %).

100. Là encore, il est intéressant de comparer non seulement la situation des migrants avec celle des non-migrants, mais aussi la situation des migrants pré- et post-migration. Le Tableau 28 montre la situation d'emploi avant et après la migration du sous-groupe de migrants qui avaient déjà une activité avant de partir. Ce tableau révèle un changement très net de situation consécutif à la migration, en particulier pour ce qui est de l'emploi et le non-emploi. Environ 23 % des jeunes « employés » avant la migration deviennent « personnes au foyer » après la migration, et, qu'en outre, 9 % deviennent « chômeurs ». Le taux de chômage après migration atteint 19 % pour les jeunes précédemment « indépendants », et 16 % pour ceux qui étaient précédemment « personnes au foyer ».

101. Ces résultats montrent combien il est important d'analyser le changement d'activité des migrants et de développer un système d'information qui permette une telle analyse.

102. Le Tableau 29 révèle un changement très net de situation avant et après la migration pour tous les secteurs d'emploi. En particulier, le secteur des services absorbe presque la moitié des jeunes travailleurs migrants.

Tableau 28. Situation d'occupation principale des jeunes de 15 à 24 ans, avant et après la migration ^(a)

Situation d'emploi <u>avant la migration</u>	Situation d'occupation <u>après la migration</u>						Total
	Occupé	Chômeur	Etude/Formation	Personne au foyer	Trop jeune/Agé	Autre	
Employé	62.0	8.8	1.8	22.6	0.0	4.8	100
Indépendant	65.0	19.0	0.0	16.0	0.0	0.0	100
Travailleur familial non-rémunéré	74.7	9.4	4.0	6.2	0.8	4.8	100
Autre	82.2	6.2	0.0	8.3	0.0	3.4	100

Notes: (a) Jeunes qui ont migré quatre ans au plus avant l'enquête.

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002

Tableau 29. Secteur d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans, avant et après la migration ^(a)

Secteur d'emploi <u>avant la migration</u>	Secteur d'emploi <u>après la migration</u>				Total
	Agriculture	Industrie manufacturière	Services	Autres	
Agriculture	64,3	6,8	21,9	7,0	100
Industrie manufacturière	13,4	38,7	32,8	15,1	100
Services	11,2	9,4	73,8	5,6	100
Autre	32,5	8,7	36,9	21,9	100
Total	35,2	10,0	46,7	8,1	100

Notes: (a) Jeunes qui ont migré quatre ans au plus avant l'enquête et qui exerçaient déjà un emploi au moment de la migration.

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ESAM II de 2001/2002.

103. En résumé, sur le marché du travail les jeunes migrants ne semblent pas être défavorisés par rapport aux non-migrants. Leur taux d'emploi est plus élevé, et leur taux de chômage très inférieur à ceux des non-migrants. La participation au marché du travail s'accroît après la migration, mais bon nombre des jeunes qui intègrent le marché ne trouvent pas d'emploi. Notons une fois de plus que notre étude de l'impact de la migration sur les jeunes doit être comprise dans le cadre limité des données disponibles, et donc que ces conclusions doivent être interprétées avec une certaine réserve. Il serait important de recueillir des informations plus poussées sur la qualité des emplois obtenus par les jeunes migrants, et en particulier, sur les effets de la migration quant au capital humain des jeunes qui ont migré.

CHAPITRE 7. FAIRE FACE À LA MIGRATION INTERNE : LES MESURES POLITIQUES À ENVISAGER

Résumé

- Malgré l'ampleur des flux migratoires réguliers ou irréguliers, le Sénégal ne dispose pas de politique en matière de migration interne.
- Les questions de migration devraient être intégrées dans les politiques nationales déjà en vigueur en matière de travail des enfants, d'enseignement, et de travail des jeunes.
- L'une des mesures prioritaires est de réduire la vulnérabilité sociale, spécialement à l'encontre des familles vulnérables concernées par la migration, afin de leur éviter d'avoir à faire travailler leurs enfants.
- Une autre mesure prioritaire est d'offrir aux jeunes migrants des opportunités d'apprentissage « de la deuxième chance », afin de compenser leur handicap éducatif

7.1 Gestion de la migration interne

104. Malgré l'ampleur des flux migratoires internes, le Sénégal ne dispose pas de politique migratoire officielle. Les programmes qui existent sont consacrés presque exclusivement à la migration internationale et non aux migrants internes, bien que ces derniers comptent pour près de 15 % de la population et qu'ils présentent des vulnérabilités spécifiques, comme l'ont montré les chapitres 5 et 6. La gestion de la migration est assurée par divers ministères et plusieurs partenaires du développement (Encadré 10). L'absence d'une politique de gestion des migrations crée une réelle confusion au niveau des axes d'intervention retenus par les différents acteurs, et aboutit à un manque de coordination entre les interventions.

105. Si les récents accords de gestion concertée de la migration qui ont été passés entre le Sénégal, la France, l'Espagne et l'Italie sont sans précédent dans l'histoire du pays, et témoignent d'une volonté de traiter la migration dans ses nombreuses dimensions (migration régulière/légale ; immigration irrégulière/ illégale ; migration de développement ou le co-développement), il reste encore beaucoup à faire, surtout pour que les questions de gestion des migrations internes sous-régionales soient prises en compte dans les politiques et par les institutions gouvernementales, et que la migration soit envisagée sous l'angle de la vulnérabilité des populations migrantes.

Encadré 10. Principaux acteurs institutionnels participant à la gestion de la migration

Le Sénégal ne dispose pas de structure spécialisée chargée d'élaborer une politique migratoire. Plusieurs ministères et organes rattachés à l'État mènent des actions individuelles définies dans leurs mandats respectifs.

Le ministère de l'Intérieur est la structure d'État qui a été chargée de la signature d'accords sur la migration légale avec des pays tels que la France et l'Espagne. La Direction générale de la sûreté nationale est le bras opérationnel du ministère de l'Intérieur pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la migration au Sénégal. Elle est soutenue par des Directions¹ qui sont sous sa responsabilité. Au sein de ce dispositif, celles-ci jouent chacune un rôle important dans la mise en œuvre des accords qui ont été ratifiés.

Le ministère de la Jeunesse a pour mission d'élaborer des initiatives pour les jeunes, notamment en matière de recherche d'emploi. Le ministère suit de près la demande globale de travail des jeunes à travers les directions suivantes : la Direction du service civique national ; la Direction des études, de la formation et de la planification ; la Direction de l'éducation populaire ; la Direction de l'administration générale et de l'équipement ; et la Direction de la jeunesse et de la vie associative.

Le ministère de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations professionnelles est chargé de prospecter et de promouvoir les offres d'emploi disponibles sur le marché. Il est également chargé d'accompagner les jeunes diplômés dans leurs premiers pas en entreprise en leur offrant des stages au sein des sociétés. Ce ministère a aussi un regard sur les droits des travailleurs migrants dans les pays d'accueil. Il est de ce fait impliqué dans les négociations sur la migration légale de travail.

Le Bureau international du travail (BIT) est un partenaire international du Sénégal sur les questions de droits des travailleurs. Il abrite le projet d'assistance technique pour l'amélioration de la coordination des flux migratoires du Sénégal, de la Mauritanie et du Mali vers l'Espagne. L'objectif global du projet est de contribuer à une migration socialement et économiquement bénéfique pour les pays d'origine, pour l'Espagne et pour les travailleurs migrants eux-mêmes, conformément aux principes d'égalité et de non-discrimination.

Le Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, basé à Dakar, est un partenaire d'appui au développement sur les questions de migrations. Il couvre principalement les projets suivants : le projet Migrations pour le développement en Afrique (MIDA Sénégal), qui a pour mandat de recenser les Sénégalais de l'extérieur et de valoriser leur savoir-faire au Sénégal ; et le projet Profil migratoire du Sénégal, qui produit des informations statistiques sur la situation du pays en matière de migrations internationales et vise à servir d'instrument de base pour l'élaboration de politiques stratégiques.

106. Le second Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2006-2010) ne s'intéresse qu'à la gestion de la migration internationale. Encore une fois, les actions de programmation actuelles se rapportent essentiellement à la migration internationale, et relèvent des grandes orientations suivantes : sensibilisation des jeunes sur les dangers de la migration irrégulière ; contrôle des frontières maritimes pour freiner la migration irrégulière ; gestion et suivi d'un cadre législatif sur la migration légale ; développement d'espaces d'échange entre la main d'œuvre qualifiée dont les compétences ont été acquises à l'extérieur du pays et celle de niveau local ; promotion d'investissements sur des projets de développement qui seraient établis par les migrants ; accompagnement et insertion des migrants rapatriés ; et renforcement de la législation contre la traite et trafic des êtres humains.

107. Cet état de fait démontre combien il est nécessaire d'établir une politique cohérente de gestion de la migration interne, et qui s'adresse aux besoins des populations touchées, enfants et jeunes inclus. Les effets de la migration interne doivent être analysés plus avant afin de produire des données

¹ La Direction du budget et des matériels ; la Direction de la surveillance du territoire ; la Direction de la sécurité publique ; la Direction de la police judiciaire ; Direction de la police des étrangers et des titres de voyage ; Direction de la police de l'air et des frontières.

qui serviraient à formuler une telle stratégie. Comme on l'a vu, le seul fichier de données relatif aux répercussions sociales de la migration quant aux populations affectées proviennent d'une enquête nationale couvrant la période de référence 2001/2002.

108. Il faudrait intégrer les questions de migration interne dans les politiques nationales en vigueur en matière de travail des enfants, d'éducation et d'emploi des jeunes. Selon le Rapport sur le développement dans le monde 2010 (RDM), par exemple, pour faciliter le processus de migration, envisagé comme une réponse aux impacts climatiques, il convient de formuler des politiques intégrées de migration et de développement, qui s'attaqueront aux besoins des migrants volontaires et appuieront leurs capacités d'entreprendre, ainsi que leurs compétences techniques (Banque Mondiale, 2010).

109. À l'heure actuelle, les principaux plans nationaux se rapportant à ces questions (à savoir, la *Lettre de politique générale du secteur éducation/formation pour la période 2000-2017* ; le *Plan Cadre national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants* ; et le *Plan d'action national pour l'emploi des jeunes au Sénégal*) ne comportent ni référence explicite, ni dispositions relatives aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes qui migrent. La teneur de ces politiques nationales est présentée à l'Annexe 3 de ce chapitre.

7.2 Migration et protection des enfants : les mesures à envisager

110. S'agissant tout d'abord de l'éducation et du travail des enfants, les résultats empiriques présentés au chapitre 5 indiquent que la fréquentation scolaire est particulièrement faible chez les enfants migrants, et que la probabilité de mise au travail est plus élevée pour certains sous-groupes spécifiques. Les chiffres montrent que ce sont les filles migrant de la campagne vers Dakar qui risquent davantage d'être en marge de l'école, et que tous les enfants réinstallés à Dakar risquent davantage d'avoir à travailler. On a également pu observer que les enfants migrant seuls sont les plus exposés à la fois au risque de marginalisation scolaire et de mise au travail.

111. Les actions d'échelle nationale portant sur le travail des enfants et la rupture scolaire (voir l'Annexe 3) devraient accorder une place importante à ces groupes plus vulnérables d'enfants migrants.

112. Sur le plan de la prévention de ces deux problèmes, ceci implique de cibler, dans le cadre plus large des interventions visant à résorber la vulnérabilité sociale, tant les familles pauvres amenées à migrer que les familles non migrantes susceptibles d'envoyer les enfants travailler loin du foyer. Les micro-assurances, tontines et programmes de microcrédit devraient être promus et développés, surtout dans les zones rurales, au sein de la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS). Un fonds de crédit adapté pourrait être mis en place pour permettre, surtout aux femmes dans les zones rurales, d'accéder au crédit. Le Projet de promotion des micro-entreprises rurales (PROMER), qui a démarré ses activités en 1997, pourrait être l'un des mécanismes opérant dans ce sens. Une autre mesure possible serait de mettre en place des programmes de transferts (conditionnels ou non), qui pourraient proposer un soutien financier ou matériel aux familles les plus vulnérables.

113. Il serait également important de renforcer les mesures qui visent à éliminer certains des obstacles à l'accès à l'école et à accroître la qualité de l'enseignement, afin de donner aux familles concernées par la migration la possibilité de renforcer le capital humain de leurs enfants. Dans cette optique, l'ouverture d'établissements scolaires supplémentaires en vue d'atteindre les enfants qui vivent dans les zones défavorisées et sont exclus de l'enseignement pourrait avoir un impact prononcé. Dans le cadre de l'« Initiative *Fast Track* », le gouvernement sénégalais propose notamment des stratégies d'amélioration de la couverture scolaire en milieu rural et dans les zones urbaines à forte densité démographique. Les interventions destinées à accroître la qualité et la pertinence de l'enseignement, y compris à travers de meilleurs programmes de formation et d'encadrement pédagogique des enseignants, permettraient de proposer aux familles migrantes vulnérables des alternatives plus incitatives que la mise au travail de leurs enfants.

114. Les actions directes d'identification, de retrait et de réhabilitation des enfants soumis aux pires formes de travail seraient spécialement opportunes pour la prise en compte des enfants migrants non accompagnés, qui sont nombreux à finir par être piégés dans des besognes de ce type. La première étape de la mise en place des actions directes devra être l'identification et le suivi des enfants qui exécutent les pires formes de travail — y compris les filles migrantes non accompagnées employées comme domestiques —, ces deux composantes reposant avant tout sur la capacité et la mobilisation de travailleurs sociaux de première ligne qui opèrent dans les zones où se trouvent ces enfants. L'État sénégalais s'est engagé à éradiquer les pires formes du travail des enfants dans le cadre d'un programme BIT-IPEC assorti de délais, clôturé en 2007. Ce programme soutenait la mise en place d'activités de retrait et de réinsertion des enfants engagés dans des activités considérées comme les pires formes de travail. Les enseignements tirés de ces activités devraient servir de base à la mise au point de politiques et de programmes à venir.

7.3 Migration et emploi des jeunes : les mesures à envisager

115. En ce qui concerne l'emploi des jeunes, les résultats présentés au chapitre 6 n'ont pas fait apparaître de désavantage des jeunes migrants sur le marché du travail, mais étant donné les limites du fichier de données l'ESAM II, cette conclusion doit être traitée avec précaution. Par contre, ces résultats ont signalé un décalage des niveaux d'éducation au détriment des jeunes migrants, surtout à Dakar, où le rendement de l'éducation sur le marché du travail est probablement le plus élevé.

116. Cette dernière constatation souligne l'utilité des écoles de la deuxième chance, qui rouvrent des possibilités d'apprentissage aux jeunes migrants. L'extension du réseau actuel d'écoles communautaires est l'une des mesures importantes à envisager. Les écoles communautaires de base (ECB) offrent une « deuxième chance » aux enfants et jeunes déscolarisés ou non scolarisés âgés de 9 à 14 ans. L'expérience des ECB au Sénégal se caractérise par une gestion décentralisée au niveau des communautés villageoises, en étroite liaison avec leur environnement économique et culturel ; elle offre des horaires aménagés pour tenir compte des obligations familiales qui incombent sou-

vent le matin aux jeunes filles ; elle propose des programmes qui intègrent des cours pratiques liés à des activités agricoles ou artisanales locales. Or, il n'existe pas d'information détaillée sur l'impact concret des programmes de deuxième chance, car les processus de suivi et d'évaluation des ECB sont incomplets au Sénégal.

117. Au-delà des écoles de la deuxième chance, les actions à mener en priorité recourent celles qui concernent l'ensemble de la population jeune au Sénégal. En particulier, la création de programmes de formation technique et professionnelle, qui contribuent clairement à améliorer l'*employabilité* des jeunes, notamment urbains, et constituent pour la plupart d'entre eux la voie d'accès à un métier, voire à une forme d'emploi ou d'activité rémunérés. Il serait également important de reconverter l'apprentissage traditionnel vers des formes plus structurées d'apprentissage. Cette transformation pourrait s'appuyer sur la mise en place de centres de formation qui accompagneraient les jeunes pendant leur période d'apprentissage, en leur procurant une référence structurée.

118. La promotion d'activités à haute intensité de main-d'œuvre offre la possibilité de privilégier l'utilisation intensive de la main-d'œuvre locale pour la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures productives, économiques et sociales. Au Sénégal, cette approche est appliquée par l'État et les collectivités locales avec le concours de l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIP). Bien organisée et bien gérée, L'AGETIP pourrait devenir un instrument primordial de lutte contre le sous-emploi des jeunes, et un dispositif de lutte contre la pauvreté. Or, une évaluation récente menée par la Banque mondiale (2008) a conclu que l'AGETIP avait un impact relativement limité sur le marché du travail en termes de création d'emplois.

119. Une stratégie globale en faveur de l'emploi des jeunes devrait aussi promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant productif et durable comme possibilités de carrière et sources d'emplois décents pour les jeunes. Les jeunes entrepreneurs rencontrent des obstacles particuliers car ils disposent de moins de capital (compétences, connaissances et expérience, épargne et crédit) et ont un accès très restreint aux réseaux d'affaires et aux sources d'information. Au Sénégal, la plupart des programmes qui visent à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes sont éparpillés au sein de plusieurs ministères et agences, qui sont eux-mêmes sujets à de nombreux changements institutionnels. Par ailleurs, ils fournissent souvent les mêmes services, à l'instar du FNPJ et du FNAE, qui proposent des programmes de microcrédit aux personnes âgées de moins de 35 ans, et pourraient donc être plus étroitement associés (Banque mondiale, 2008).

120. Le manque d'informations sur le marché du travail entrave le rapprochement de l'offre et de la demande de la main-d'œuvre jeune. Les informations sur le marché du travail, les techniques de recherche d'emploi et l'orientation professionnelle jouent un rôle important qui permet d'améliorer la quantité et la qualité de l'adéquation entre l'offre et la demande de l'emploi, de réduire les périodes de chômage et d'accroître l'efficacité du marché du travail. Le Sénégal envisage de mettre en place un Observatoire de l'emploi et des qualifications dont la mission sera de développer un système d'information sur le marché de l'emploi. Les services d'emploi, tels que l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes devraient aussi être améliorés pour que les jeunes puissent accéder à une information complète sur les pos-

sibilités d'emploi, et bénéficier des conseils les plus pertinents en matière d'orientation professionnelle. Il serait également utile de mettre en place d'une part, un Haut conseil pour l'emploi et la formation professionnelle, afin d'offrir aux parties prenantes un espace permanent de dialogue et de concertation et d'autre part, de soutenir le Répertoire opérationnel des métiers et emplois (ROME²) afin d'appuyer l'analyse qualitative et la définition des profils et de demandes.

² L'élaboration du ROME est bloquée en raison d'un manque de financement mais la reprise des activités est annoncée pour la validation des fiches emplois-qualifications.

ANNEX 1. BURKINA FASO : MIGRATION INTERNE, TRAVAIL DES ENFANTS ET EMPLOI DES JEUNES

121. La présente section utilise les données issues de l'Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) menée sur un échantillon représentatif de la population nationale en 2006. L'ENTE¹ permet de dresser un bilan des flux migratoires internes au Burkina Faso. Dans la présente étude, une distinction est systématiquement faite entre les populations migrantes et non migrantes de manière à pouvoir observer les caractéristiques propres à chacun des sous-groupes.

Ampleur des flux migratoires internes

122. *Près de 7 % de la population burkinabé est migrante.* Le Tableau A1 montre que les mobilités internes concernent une frange non négligeable de la population burkinabé. La population non migrante est majoritaire, mais près de 900 000 individus, soit 7 % de la population, ont déclaré vivre dans les ménages qui ont changé de lieu de résidence au moins une fois au cours des dix dernières années.

Tableau A1. Répartition de la population burkinabé par statut migratoire et par durée de résidence dans la région actuelle (%)

		Non-migrant	Migrants		Total
			A migré il y a moins de 5 ans	A migré il y a 5 à 10 ans	
Sexe	Garçons	93,5	4,6	1,9	100
	Filles	93,2	6,9	2,0	100
Résidence	Rural	95,7	3,0	1,3	100
	Urbain	80,8	14,0	5,3	100
Total		93,3	4,7	2,0	100

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ENTE de 2006

123. *Répartition par durée de résidence.* Le Tableau A1 présente la répartition de la population burkinabé selon la durée de résidence dans la région où elle a été enquêtée. Ainsi, 2 % de la population burkinabé vivait depuis 5 à 10 ans sur le lieu de résidence au moment de l'enquête, et 4,7 % depuis moins de 5 ans. Par souci de simplification dans la présentation de certains résultats, nous qualifions de « *migrants récents* » ceux dont la durée de résidence est égale ou inférieure à 4 ans, et de « *migrants anciens* » ceux dont la durée de résidence est va de 5 à 10 ans.

Caractéristiques des flux migratoires internes

124. *Répartition par genre.* On n'observe pas d'écart important entre les femmes (6,9 %) et les hommes (6,5 %). La même tendance émerge quelle que soit la durée de résidence dans le lieu d'arrivée. La proportion de femmes is-

¹ Nous avons choisi de faire l'analyse à partir de l'ENTE parce qu'elle est la seule enquête fournissant des informations à la fois sur les flux migratoires et les activités économiques des enfants.

sues de flux migratoires *récents* est de l'ordre de 4,9 %, et celle de flux migratoires plus *anciens* est de 2,0 %. Environ 4,6 % des hommes sont issus d'une migration récente, et 1,9 % d'une migration plus ancienne.

125. *Répartition par milieu de résidence.* La part des migrants est plus importante en milieu urbain (19 %) qu'en milieu rural (4 %). Quel que soit le milieu, les populations issues des flux anciens sont moins représentées que celles des flux récents.

126. *Causes de la migration.* Si les mariages et les autres évènements familiaux demeurent les principales causes de migrations, un nombre considérable de migrants invoquent des raisons économiques, telles que le manque d'emplois, un nouvel emploi et l'accès aux terres. Les raisons non économiques sont à l'origine de plus de la moitié des flux migratoires (54 %) ; 47% des motifs sont économiques en expliquent (Tableau A2).

Tableau A2. Facteurs de la migration au Burkina Faso, par milieu de résidence

	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Raisons économiques	37,2	54,5	46,4
Raisons non- économiques	62,8	45,5	53,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Estimations UCW à partir des données de l'ENTE, 2006

127. *Migration et éducation.* L'analyse du niveau d'instruction des individus selon leur statut migratoire produit les constats suivants :

- les migrants sont bien moins nombreux (49 %) à ne pas avoir été à l'école que les non-migrants (74 %) ;
- les migrants sont plus nombreux (27%) à avoir reçu une éducation primaire que les non-migrants (19 %) ;
- les migrants sont plus nombreux (23 %) à avoir reçu une éducation secondaire que les non-migrants (6 %).

128. L'étude du milieu de résidence actuel et du niveau d'instruction indique que l'accès à l'éducation est beaucoup plus faible dans les zones rurales que dans les zones urbaines au Burkina Faso. Les graphiques ci-dessous illustrent les écarts de scolarisation entre migrants et non-migrants:

- en milieu urbain, la proportion de ceux qui ont un niveau d'éducation secondaire (ou plus) est de 37 % chez les migrants et de 27 % chez les non-migrants. Par ailleurs, la proportion de ceux qui n'ont jamais reçu d'instruction est plus importante chez les non-migrants (42 %) que chez les migrants (31 %) ;
- en milieu rural, la proportion de ceux qui ont un niveau d'éducation secondaire (ou plus) est de 9 % chez les migrants et de 2 % chez les non-migrants. Au niveau du primaire, ce sont aussi les migrants qui ont un niveau d'éducation plus élevé (23 %), comparé à celui des non-migrants (17 %).

Tableau A3. Niveau d'éducation des migrants et non-migrants au Burkina Faso, par milieu de résidence

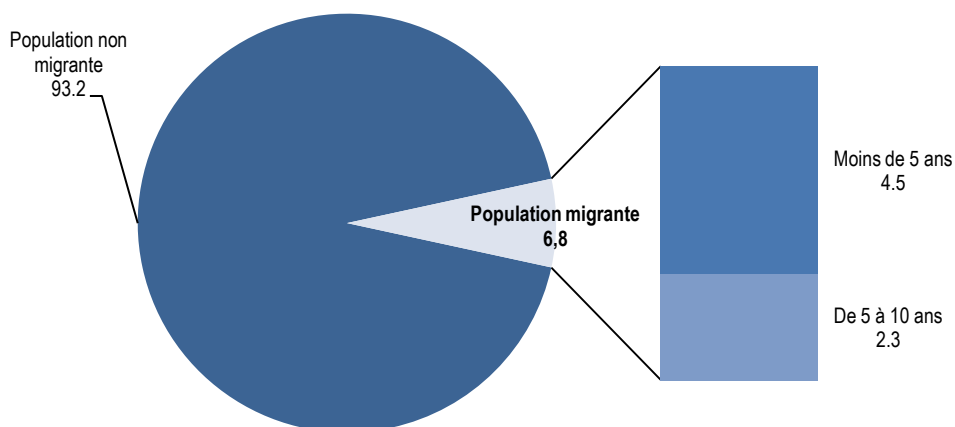
	Rural		Urbain		Total	
	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants
Aucune	66,0	79,2	30,8	41,5	48,9	73,5
Primaire	23,2	16,9	31,6	30,8	27,3	18,9
Secondaire ou plus	9,0	2,3	37,0	26,5	22,6	6,0

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ENTE, 2006

Migration interne, scolarisation et travail des enfants

129. *Ampleur du phénomène.* Les résultats de l'ENTE 2006 montrent que dans l'ensemble du pays, 7 % des enfants de 7 à 14 ans vivent dans des ménages qui disent avoir changé de lieu de résidence au cours des dix années ayant précédé l'enquête (Figure A1).

Figure A1. Répartition des enfants burkinabé de 7 à 14 ans, par statut migratoire et par durée de résidence dans la région actuelle (%)



Source: Estimations UCW à partir des données de l'ENTE, 2006.

130. *Éducation et décision de migrer.* En apportant des compétences linguistiques, techniques et sociales qui facilitent l'intégration économique et sociale ainsi que des gains de revenus intergénérationnels, l'éducation joue un rôle déterminant dans l'amélioration du potentiel de revenus et la participation sociale. L'éducation s'arrête au niveau de l'école primaire dans les zones rurales où l'enseignement est de moins bonne qualité que dans les villes. Ces facteurs peuvent pousser de nombreuses familles à changer de lieu de résidence précisément dans l'intention de scolariser leurs enfants dans des établissements de meilleure qualité et/ou d'un niveau plus avancé.

131. *Scolarisation et migration.* La fréquentation scolaire dépend de plusieurs facteurs lorsqu'une famille se déplace : hausse des revenus, présence d'enseignants et d'école, qualité des infrastructures et coût du transport. Au Burkina Faso, le taux de fréquentation scolaire chez les enfants vivant dans

un ménage migrant s'élève à 60 %, soit près de 15 points de pourcentage de plus que celui des enfants non-migrants.

Tableau A4. Taux de fréquentation scolaire des enfants burkinabé (de 7 à 14 ans) migrants et non-migrants, par milieu de résidence

	Rural		Urbain		Total	
	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants
Taux de fréquentation scolaire	45,5	41,0	79,1	76,9	60,0	45,3

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ENTE, 2006

132. *Migration et travail des enfants.* La participation des enfants au travail reste une problématique essentielle au Burkina Faso. Au niveau national, le taux de participation aux activités économiques des enfants migrants (38 %) est inférieur à celui des enfants non-migrants (42 %). Cependant, en fonction du milieu de résidence actuel de l'enfant, on constate des disparités importantes :

- dans les zones rurales, le taux de participation au travail des enfants migrants (53 %) est supérieur à celui des non-migrants (45 %) ;
- dans les zones urbaines on remarque que les enfants migrants (16 %) travaillent moins que les enfants non-migrants (23 %).

Tableau A5. Travail des enfants burkinabé (de 7 à 14 ans) migrants et non-migrants, par milieu de résidence (urbain/rural)

	Rural		Urbain		Total	
	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants
Travail des enfants	53,0	45,0	15,7	23,3	37,7	42,4

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ENTE, 2006

Migration interne et emploi des jeunes au Burkina Faso

133. *Migration et éducation des jeunes.* L'analyse du niveau d'éducation des jeunes de 15 à 24 ans selon leur statut migratoire fait ressortir les constats suivants:

- la proportion de jeunes qui n'ont reçu aucune éducation est plus importante chez les non-migrants (68 %) que chez les migrants (43 %) ;
- la proportion de jeunes qui ont un niveau d'études primaires est plus élevée (21,4 %) chez les migrants que chez les non-migrants (15,8 %) ;
- la proportion de jeunes qui ont un niveau d'études secondaires est nettement plus élevée (34,1 %) chez les migrants que chez les non-migrants (14,6 %).

Tableau A6. Niveau d'éducation des jeunes burkinabé migrants et des non-migrants de 15 à 24 ans (%)

	Rural		Urbain		Total	
	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants	Migrants	Non-migrants
Aucun	69,7	77,0	21,7	30,1	43,2	67,8
Primaire	15,5	13,9	26,1	23,4	21,4	15,8
Secondaire ou plus	12,2	7,0	51,9	45,8	34,1	14,6

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ENTE, 2006

134. *Migration, accès à l'éducation et milieu de résidence.* Les résultats selon le milieu de résidence actuel montrent que l'accès à l'éducation des jeunes est beaucoup plus faible dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Tant en milieu urbain que rural, la part de ceux qui ont un niveau d'éducation secondaire (ou plus) est de 52 % chez les migrants, et de 46 % chez les non-migrants. Au niveau du primaire, ce sont également les migrants (26 %) qui ont un niveau d'éducation plus élevé que les non-migrants (23 %). La part de ceux qui n'ont aucune éducation est plus élevée chez les non-migrants (30 %) que chez les migrants (22 %).

135. *Migration et emploi.* Les jeunes migrants semblent avoir des difficultés particulières à accéder à l'emploi (Tableau A7). Dans l'ensemble, le taux d'emploi des non-migrants (61 %) est plus élevé que celui des migrants (51 %). Néanmoins, en tenant compte du lieu de résidence, la situation des jeunes sur le marché du travail varie :

- en milieu rural, les jeunes migrants (69 %) ont un taux d'emploi légèrement plus élevé que les jeunes non-migrants (64 %) ;
- en revanche, en milieu urbain, le taux d'emploi des jeunes hommes et des jeunes femmes (35 %) qui vivent dans des ménages migrants est inférieur à celui des non-migrants (48 %).

Tableau A7. Taux d'emploi des jeunes burkinabé de 15 à 24 ans, par statut migratoire, par milieu de résidence et par sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Hommes.	Femmes	Ensemble	Hommes.	Femmes	Ensemble	Hommes.	Femmes	Ensemble
Migrants	34,0	37,8	35,4	55,8	86,0	69,2	43,7	62,0	51,2
Non-migrants	44,4	52,9	48,2	52,6	78,1	64,3	51,0	73,4	61,2
Ensemble	42,3	50,4	45,8	52,7	78,5	64,5	50,4	72,6	60,4

Source : Estimations UCW à partir des données de l'ENTE, 2006

136. *Migration et statut au travail des jeunes* (Tableau A8). Les jeunes migrants (10,2 %) travaillent plus comme employés les jeunes non-migrant (7 %) et ces derniers sont plus présents dans les travaux familiaux non-rémunérés (78 % contre 76 % pour les migrants). Par ailleurs, on observe pour chaque milieu de résidence une différence entre les migrants et non migrants :

- dans les zones urbaines, la main d'œuvre jeune migrante est plus largement utilisée dans les travaux familiaux non rémunérés (68 % contre 61 %) pour les jeunes non-migrants, alors que les jeunes non migrants sont plus actifs en tant que travailleurs indépendants ou employés ;
- dans les zones rurales, les jeunes migrants sont un peu plus présents dans les travaux salariés (6,2 % contre 4,6 % chez les jeunes non-migrants). Quant aux jeunes non-migrants, ils sont plus souvent employés dans les travaux indépendants.

Tableau A8. Statut du travail des jeunes burkinabé de 15 à 24 ans, par statut migratoire, par milieu de résidence, et par sexe

Statut du travail	Urbain			Rural			Total		
	Migrants	Non-migrants	Ensemble	Migrants	Non-migrants	Ensemble	Migrants	Non-migrants	Ensemble
Travailleur familial non-rémunéré	67,5	60,6	61,8	82,5	81,5	81,6	75,8	78,3	78,1
Employé	15,3	19,8	19,0	6,2	4,6	4,7	10,2	7,0	7,2
Indépendant	17,3	19,6	19,2	11,4	13,9	13,8	14,0	14,8	14,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Estimations UCW à partir des données de l'ENTE, 2006

ANNEXE 2. MALI : MIGRATION INTERNE, TRAVAIL DES ENFANTS ET EMPLOI DES JEUNES

137. La présente section utilise des données issues de l'Enquête permanente auprès des ménages (EPAM) conduite sur un échantillon représentatif de la population nationale en 2007. L'EPAM¹ permet de dresser un bilan des flux migratoires internes au Mali, qui se révèlent intenses. Dans cette étude, une distinction est systématiquement faite entre les populations migrantes et non migrantes de manière à pouvoir observer les caractéristiques propres à chacun des sous-groupes.

138. *Concepts et définitions.* pour les besoins de cette étude, par migrant, on entend une personne qui a changé de lieu de résidence au moins une fois au cours des dix dernières années. Lorsqu'on considère les limites d'un pays, les migrants internes sont tous les individus qui ont effectué des migrations dont l'origine et la destination se situent sur le territoire national.

*Ampleur et caractéristiques des flux migratoires internes*²

139. *Près de 7% de la population malienne est migrante.* Selon les données de l'EPAM, la population malienne se chiffrait à environ 12 millions de personnes en 2007. Tableau A9 montre que les mobilités internes concernent une frange non négligeable de la population malienne. Si la population non migrante reste majoritaire, il n'en demeure pas moins que près de 900 000 millions d'individus, soit près de 7% de la population malienne, déclarent avoir changé de lieu de résidence au moins une fois au cours des dix dernières années précédant l'enquête.

Tableau A9. Répartition de la population malienne par statut migratoire et par durée de résidence dans la région actuelle (%)

		Non-Migrants	Migrants		Total
			A migré il y a moins de 5 ans	A migré il y a 5 à 10 ans	
Sexe	Garçons	93,6	3,9	2,5	100
	Filles	91,9	4,9	3,2	100
Résidence	Urbain	86,9	8,0	5,1	100
	Rural	94,9	3,1	2,0	100
Total		92,8	4,4	2,8	100

Source: Estimations UCW à partir des données de l'EPAM 2007.

¹ Nous avons choisi de faire l'analyse à partir de l'EPAM parce qu'elle est la seule enquête fournissant des informations à la fois sur les flux migratoires et les activités économiques des enfants.

² Les caractéristiques sociodémographiques des individus ainsi que celles de leur famille, sont connues à la date de l'enquête. On ignore quelles étaient ces caractéristiques au moment de la migration. L'analyse présentée ci-après repose donc sur les caractéristiques des individus à leur lieu d'arrivée, donc après la migration.

140. *Répartition par durée de résidence.* Le Tableau A9 précise la distribution de la population malienne selon la durée de résidence dans la région où elle a été enquêtée. Ainsi, 4,4% de la population malienne a une durée de résidence inférieure à 5 ans et 2,8% de 5 à 10 ans.

141. *Répartition par genre.* Le Tableau A9 montre que la part des migrants est plus importante chez les femmes (8%) que chez les hommes (6%). Ce résultat corrobore les constats de plusieurs études récentes révélant l'émergence d'une « migration féminine » au Mali.

142. *Raisons de la migration.* Les mariages et les autres événements familiaux (60%) demeurent les principales causes de migrations³, mais un nombre considérable de migrants invoquent des raisons économiques, telles que le manque d'emplois, un nouvel emploi et l'accès aux terres (Tableau A10). Effectivement, les raisons non économiques sont à l'origine de plus de la moitié des flux migratoires et les facteurs économiques en expliquent environ 16%. Les femmes et les hommes ne migrent pas pour les mêmes raisons : 16% des hommes changent de lieu de résidence à la recherche d'un emploi, contre seulement 7% des femmes. Mais les femmes (68%) migrent plus souvent que les hommes pour rejoindre leur famille (51%).

Tableau A10. Raisons de changement de lieu de résidence selon le sexe des migrants maliens (%)

Statut migratoire	Sexe		Total
	Hommes	Femmes	
Poursuivre/rejoindre la famille	50,7	67,6	60,0
Etudes	8,5	4,3	6,2
Recherche d'emploi	15,7	6,8	10,8
Apprendre un métier	0,9	0,4	0,6
Affectation	8,8	3,9	6,1
Prendre son premier emploi	0,9	0,4	0,6
Autres raisons	14,6	16,6	15,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir des données de l'EPAM 2007

143. *Raisons de la migration et milieu de résidence.* Environ 17% des maliens qui migrent dans les zones urbaines indiquent la recherche d'emploi comme motif principal de leur changement de lieu de résidence alors que ce taux se situe à seulement 5% pour les migrants maliens résidant dans les zones urbaines. La migration de ces derniers s'explique essentiellement par les raisons familiales (Tableau A11).

³ Pour obtenir une estimation rigoureuse des raisons qui expliquent les flux migratoires, nous avons reporté les motifs déclarés par le chef du ménage à l'ensemble des membres du ménage.

Tableau A11. Raisons de changement de lieu de résidence selon le milieu de résidence des migrants maliens (%)

Statut migratoire	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Poursuivre/rejoindre la famille	51,8	67,4	60,0
Etudes	9,4	3,2	6,2
Recherche d'emploi	16,9	5,2	10,8
Apprendre un métier	1,3	0,0	0,6
Affectation	7,1	5,2	6,1
Prendre son premier emploi	0,3	1,0	0,6
Autres raisons	13,2	18,0	15,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir des données de l'EPAM 2007

144. Migration et milieu de résidence actuel. La part de la population migrante est plus importante en milieu urbain (13%) qu'en milieu rural (5%).

145. Répartition régionale. L'examen de la répartition des migrations par région (Tableau A12) indique que les flux migratoires internes partent des zones économiquement faibles vers les zones où le développement économique a été amorcé. Les flux migratoires sont diversifiés au Mali : les mouvements internes d'origine rurale y sont prépondérante (50%). Il convient de souligner que les données de l'EPAM 2007 ne permettent pas d'identifier précisément les régions de provenance des migrants mais uniquement les milieux de provenance de ces derniers.

146. Le district de Bamako (24%) et les régions de Ségou (18%) et de Mopti (18%) reçoivent la part la plus importante du pays. Ils sont suivis des régions de Koulikoro (15%), de Sikasso (13%) et de Kayes (7%). Les régions de Tombouctou (3,4%), de Kigali (1,1%) et de Gao (0,2%) restent les régions les moins intéressantes pour les migrants.

147. Ces caractéristiques des flux migratoires selon les régions sont robustes et persistantes, puisqu'elles ressortent des autres enquêtes effectuées au Mali et ce à des périodes différentes (voir par exemple les résultats de l'EMMU, 1993 et le RGPH, 1998).

Tableau A12. Flux migratoires par région de destination et milieu de provenance

Région de destination	Milieu de provenance						Total
	Bamako	Capitale régionale	Autre commune urbaine	Autre cercle	Autre localité	Etranger	
Kayes	0,6	1,2	1,0	0,5	1,0	3,0	7,3
Koulikoro	4,2	3,2	1,4	2,0	3,2	1,5	15,4
Sikasso	1,1	1,3	1,5	1,7	4,2	3,0	12,9
Ségou	3,3	0,6	0,9	2,4	9,2	1,4	17,8
Mopti	3,9	3,3	0,3	2,3	4,7	3,6	18,2
Tombouctou	1,4	0,4	0,4	0,7	0,4	0,0	3,4
Gao	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
Kidal	0,1	0,7	0,0	0,0	0,0	0,3	1,1
Bamako	3,5	3,7	4,6	5,2	4,8	2,1	23,8
Total	18,1	14,5	10,1	14,8	27,7	14,9	100

Source : Estimations UCW à partir des données de l'EPAM 2007

148. *Migration et éducation* : Dans l'ensemble, la population malienne a un accès limité à l'éducation : pratiquement 65% des maliens n'ayant jamais reçu d'éducation formelle et seuls près de 20% ayant un niveau d'études primaires. L'analyse du niveau d'instruction des individus selon leur statut migratoire fait ressortir les constats suivants (Tableau A13):

- les migrants sont proportionnellement moins nombreux à ne pas avoir été à l'école que les non-migrants;
- au niveau du primaire, il n'y pas d'écart important entre les migrants et les non-migrants;
- les migrants qui ont un niveau d'études secondaires sont plus nombreux (environ 18 %) que les non-migrants (8 %).

149. Cette relation est observée tant pour les hommes que pour les femmes (Tableau A14).

Tableau A13. Niveau d'éducation des migrants maliens, par statut de migration (%)

Niveau d'éducation	Migrant	Non migrant	Total
Aucune	53,3	66,7	65,5
Coranique	5,8	3,7	3,8
Primaire	19,3	20,3	20,2
Secondaire	18,3	8,2	9,1
Supérieure	3,0	0,8	1,0
Total	100	100	100

Source : Estimations UCW à partir des données de l'EPAM 2007

Tableau A14. Niveau d'éducation des migrants maliens, par le sexe et par statut de migration (%)

Niveau d'éducation	Hommes			Femmes		
	Migrant	Non migrant	Total	Migrant	Non migrant	Total
Aucune	38,0	59,9	58,1	66,1	73,6	72,9
Coranique	7,9	4,8	5,0	4,0	2,5	2,6
Primaire	23,2	23,1	23,1	16,0	17,5	17,3
Secondaire	25,8	10,5	11,8	12,0	5,8	6,4
Supérieure	4,7	1,1	1,4	1,7	0,4	0,6
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Estimations UCW à partir des données de l'EPAM 2007

150. *Migration, éducation et milieu de résidence actuel* : l'étude du milieu de résidence actuel et du niveau d'éducation indique que l'accès à l'éducation est plus limité dans les zones rurales que dans les zones urbaines au Mali (Tableau A15) :

- en milieu urbain, la proportion de ceux disposant d'un niveau d'éducation secondaire (ou plus) est plus élevée pour les migrants que pour les non-migrants. Par contre, au niveau du primaire, ce sont les non-migrants (29%) qui disposent d'un niveau d'éducation plus élevé que les migrants (23%) ;
- en milieu rural, la part de ceux n'ayant bénéficié d'aucune éducation est plus importante chez les non-migrants (75%) que chez les migrants (65%). Par ailleurs, 13% des migrants ont un niveau d'études secondaires contre seulement 4% des non-migrants.

Tableau A15. Niveau d'éducation des migrants maliens, par milieu de résidence et par statut de migration (%)

Niveau d'éducation	Milieu de résidence					
	Urbain			Rural		
	Migrant	Non migrant	Total	Migrant	Non migrant	Total
Aucune	40,7	41,4	41,2	65,1	75,3	74,6
Coranique	5,8	5,4	5,5	5,7	3,0	3,2
Primaire	23,2	28,6	27,7	15,6	17,5	17,4
Secondaire	24,5	21,5	22,0	12,6	3,6	4,2
Supérieure	5,7	3,0	3,4	0,5	0,0	0,1
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Calculs du Programme UCW à partir des données de l'EPAM 2007

Migrations internes, scolarisation et travail des enfants

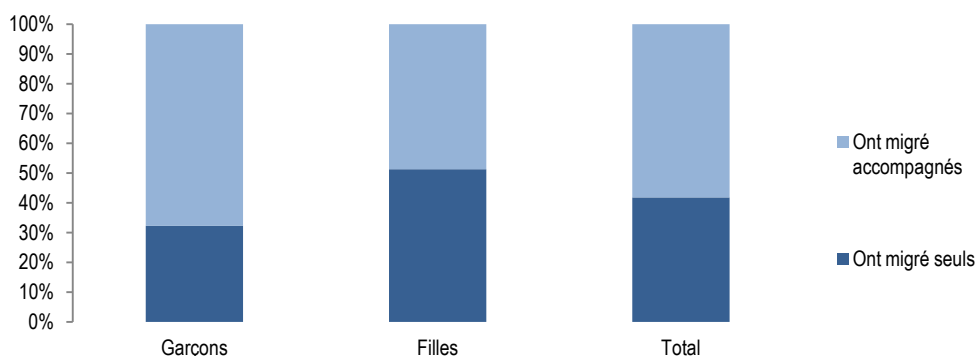
151. *Migrations « indépendantes » ou « accompagnées ».* Les résultats de l'EPAM 2007 montrent que, dans l'ensemble du pays, 7% des enfants de 10 à 14 ans déclarent avoir changé de lieu de résidence. Par ailleurs, il y a une proportion non négligeable d'enfants qui migrent seuls sans être accompagnés par leurs parents. L'incidence de la migration « indépendante » est estimée à 2,8% de l'ensemble de la population enfantine alors que la migration « accompagnée » concerne 3,9% des enfants de 10 à 14 ans (Tableau A16).

Tableau A16. Répartition des enfants maliens de 10 à 14 ans par statut migratoire et situation d'accompagnement

	Non-Migrants	Migrants		Total
		Ont migré seuls	Ont migré accompagnés	
Garçons	94,1	1,9	4,0	100
Filles	92,2	4,0	3,8	100
Total	93,3	2,8	3,9	100

Source: Estimations UCW à partir des données de l'EPAM 2007.

Figure A2. Répartition des enfants maliens migratoire de 10 à 14 ans, par situation d'accompagnement



Source: Estimations UCW à partir des données de l'EPAM 2007.

152. *Répartition par sexe.* La proportion de filles (7,8%) ayant changé de lieu de résidence est supérieure à celle des garçons (5,9%). Par ailleurs, la migration indépendante (sans parents) concerne plus les filles (4%) que les garçons (2%). Cela pourrait s'expliquer par les différences d'activités exercées sur le lieu de la migration par les enfants : alors que les filles auront tendance à être employées dans les travaux domestiques en devenant de « petites bonnes » chez les particuliers, les travaux des garçons seront plutôt orientés vers des activités agricoles qui s'exercent dans le cadre d'une entreprise familiale (Tableau A16 et Figure A2).

153. Le Tableau A17 indique, pour le milieu urbain et le milieu rural, la population malienne âgée de 10 à 14 ans par statut migratoire dans la région où elle a été enquêtée. La proportion d'enfants migrants est beaucoup plus importante en milieu urbain (13%) qu'en milieu rural (4%).

Tableau A17. Répartition (en pourcentage) des enfants de 10 à 14 ans par statut migratoire et par milieu de résidence

Statut migratoire	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Migrant	12,8	3,8	6,7
Non migrant	87,2	96,2	93,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir des données de l'EPAM 2007

154. *Education et décision de migrer.* En apportant des compétences linguistiques, techniques et sociales qui facilitent l'intégration économique et sociale ainsi que des gains de revenus intergénérationnels, l'éducation joue un rôle déterminant dans l'amélioration du potentiel de revenus et la participation sociale. Comme mentionné dans la section précédente, l'éducation s'arrête au niveau de l'école primaire dans les zones rurales où l'enseignement est de moins bonne qualité que dans les villes. Ces facteurs peuvent pousser de nombreuses familles à changer de lieu de résidence précisément dans l'intention de scolariser leurs enfants dans des établissements de meilleure qualité et/ou d'un niveau plus avancé.

155. *Scolarisation et migration.* La fréquentation scolaire dépend de plusieurs facteurs lorsqu'une famille se déplace : hausse des revenus, présence d'enseignants et d'école, qualité des infrastructures et coût du transport, etc. Au Mali, le taux de scolarisation des enfants issus des flux migratoires récents (moins de 5 ans) s'élève à 57%, et est largement inférieur à celui des enfants issus d'une migration plus ancienne et à celui des non-migrants (Tableau A18).

156. *Scolarisation, migration et milieu de résidence.* La différence entre les enfants migrants de durée de résidence inférieure à 5 ans et les autres catégories d'enfants est plus frappante en milieu urbain : les enfants migrants dont la durée de résidence dans les villes est inférieure à 5 ans ont des taux de scolarisation beaucoup plus faibles (59 %) que ceux de leurs pairs non migrants (79 %), une différence qui atteint 20 points de pourcentage (Tableau A18).

Tableau A18. Taux de fréquentation scolaire des enfants maliens (de 10 à 14 ans) migrants et non-migrants, par milieu de résidence et par sexe

		Migrants		Enfants non-migrants
		Moins de 5 ans	de 5 à 10 ans	
Résidence	Urbain	59,3	79,7	79,3
	Rural	52,1	70,7	50,2
Sexe	Garçons	71,1	81,0	63,3
	Filles	44,9	68,4	53,4
Total		56,9	75,6	59,1

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ENTE, 2006

157. *Scolarisation, migration et genre.* Tableau A18 présente les taux de fréquentation scolaire des enfants de 10 à 14 ans selon la durée de résidence et le sexe. Au Mali, les filles (53 %) sont moins souvent scolarisées que les garçons (63 %). Lorsque l'on intègre le statut migratoire dans les analyses, la

disparité entre les sexes devient plus importante : l'écart de fréquentation scolaire entre les garçons (71 %) et les filles (45 %) se pose avec une acuité particulière surtout pour les enfants dont la durée de résidence est inférieure à 5 ans. Cependant, le désavantage scolaire des filles migrantes tend à s'estomper avec la durée de séjour dans le milieu de résidence actuel. Ainsi les filles migrantes dont la durée de résidence est inférieure à 5 ans enregistrent un taux de fréquentation scolaire de 45 % alors que la proportion de celles ayant une durée de résidence comprise entre 5 et 10 ans qui vont à l'école atteint 68 %.

158. *Migration et travail des enfants.* La participation des enfants aux activités économiques reste une problématique essentielle au Mali (pour une analyse détaillée du travail des enfants dans le pays, voir UCW, 2010). Au niveau national, le taux de participation aux activités économiques des enfants migrants (autour de 30 %) reste supérieur à celui des enfants non-migrants (23 %), les écarts étant plus importants en milieu urbain (Tableau A19).

159. *Migration et travail des enfants dans le milieu urbain.* L'étude met en évidence une plus forte participation aux activités économiques des enfants migrants : le taux d'enfants économiquement occupés est de 27 % pour les enfants migrants qui ont migré il y a moins de 5 ans, de 18 % pour ceux qui ont migré il y a 5 à 10 ans (Tableau A19). En revanche, seuls 6 % des enfants non migrants sont occupés économiquement. Ce résultat laisse supposer que le désavantage des enfants migrants dans les villes tend à s'atténuer avec la durée de séjour dans le milieu de résidence actuel.

Tableau A19. Taux d'enfants maliens (de 10 à 14 ans) migrants et non-migrants occupés économiquement, par milieu de résidence et par sexe

		Migrants		Enfants non-migrants
		Moins de 5 ans	de 5 à 10 ans	
Résidence	Urbain	26,7	18,4	5,8
	Rural	35,6	50,5	29,9
Sexe	Garçons	20,8	39,6	23,9
	Filles	37,2	24,5	20,9
Total		29,8	33,1	22,6

Source: Estimations UCW à partir des données de l'ENTE, 2006

160. *Migration, travail des enfants et genre.* Les enfants non migrants, de sexe masculin ou féminin, jouissent d'une situation plus favorable que ceux qui ont migré. Les filles migrantes qui ont migré ont un taux de participation aux activités économiques plus élevé (37%) que celles qui n'ont pas migré (21%). Pour les garçons, c'est parmi ceux dont la durée de résidence est comprise entre 5 et 10 ans que l'on retrouve la proportion la plus élevée d'économiquement occupés (40 %).

161. *Type de migration, scolarisation et travail des enfants.* Les enfants contraints de migrer seuls sont de loin le groupe le plus vulnérabilisé par la migration. Ainsi le taux de fréquentation scolaire des enfants qui migrent seuls est de 48 % contre 74 % pour ceux qui migrent avec leur famille et 59 % pour les enfants non-migrants (Tableau A20).

162. L'incidence du travail des enfants diffère selon les conditions dans lesquelles les enfants ont effectué leur migration (accompagné ou seul) : les en-

fants qui migrent seuls exercent plus souvent une forme quelconque d'emploi (40 %) que ceux qui ont migré avec leur famille (24 %). Quel que soit le milieu de résidence actuel de l'enfant, les mêmes tendances mentionnées sont observées. L'écart entre les enfants qui ont migré seuls et ceux qui ont migré avec leur famille est beaucoup plus prononcé en milieu urbain (Tableau A20 et Tableau A21).

Tableau A20. Taux de fréquentation scolaire des enfants de 10 à 14 ans, par statut migratoire et par milieu de résidence

Statut migratoire	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Migration indépendante	47,4	49,4	48,1
Migration avec la famille	80,4	66,1	74,5
Non migrant	79,3	50,2	59,1
Total	77,6	50,6	59,3

Source : Estimations UCW à partir de l'EPAM 2007

Tableau A21. Taux d'enfants de 10 à 14 ans occupés économiquement, par statut migratoire et par milieu de résidence

Statut migratoire	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Migration indépendante	32,0	56,8	40,4
Migration avec la famille	17,9	33,0	24,2
Non migrant	5,8	29,9	22,6
Total	8,2	30,3	23,2

Source : Estimations UCW à partir de l'EPAM 2007

163. En outre, les écarts de fréquentation scolaire et de participation aux activités économiques entre migrants et non migrants sont plus importants pour les filles que pour les garçons (Tableau A22 et Tableau A23). Le taux fréquentation scolaire est de l'ordre de 34 % parmi les filles qui ont migré seules alors qu'il se situe à 71 % pour celles qui ont migré avec leur famille et à 53 % pour celles qui n'ont pas changé de lieu de résidence. Près de 41 % des filles qui ont migré indépendamment sont économiquement occupées, contre 26 % pour celles qui ont migré avec leur famille et 21 % pour les non migrantes. En revanche, 39 % des garçons qui ont migré seuls sont économiquement actifs, contre 23 % pour ceux qui ont migré avec leur famille et 24 % pour les non migrants.

Tableau A22. Taux de fréquentation scolaire des enfants de 10 à 14 ans, par statut migratoire et par sexe

Statut migratoire	Sexe		
	Garçons	Filles	Total
Migration indépendante	71,5	33,5	48,1
Migration avec la famille	76,8	71,4	74,5
Non migrant	63,3	53,4	59,1
Total	64,0	53,3	59,3

Source : Estimations UCW à partir de l'EPAM 2007

Tableau A23. Taux d'enfants de 10 à 14 ans occupés économiquement, par statut migratoire et par sexe

Statut migratoire	Sexe		
	Garçons	Filles	Total
Migration indépendante	39,0	41,2	40,4
Migration avec la famille	23,2	25,6	24,2
Non migrant	23,9	20,9	22,6
Total	24,2	21,9	23,2

Source : Estimations UCW à partir de l'EPAM 2007

164. *Statut migratoire et secteurs d'activités* : La répartition sectorielle des enfants occupés économiquement illustre également les différences entre les enfants migrants et les enfants non migrantes, et cela à la fois dans les milieux urbain et rural (Tableau A24 et Tableau A25). Environ 74% des enfants migrants qui vivent actuellement dans les milieux urbains travaillent dans les services domestiques. Puis viennent ceux qui ont des activités minières (8%), des autres services (8%) et de l'industrie manufacturière (7%). En revanche, la part des enfants non migrants qui travaillent dans les services domestiques est beaucoup moins élevée que celle des enfants migrants. Les enfants non migrants sont relativement plus présents dans l'agriculture (34%) et les activités minières (27%).

Tableau A24. Répartition sectorielle des enfants de 10 à 14 ans occupés économiquement selon leur statut migratoire (URBAIN)

Secteurs d'activités	Statut migratoire		
	Migrant	Non-migrant	Total
Agriculture	0,0	33,7	19,6
Activités minières	7,6	27,4	19,1
Manufacture	6,8	14,6	11,4
Commerce	2,9	4,0	3,5
Hôtels et restaurant	1,3	0,0	0,5
Services domestiques	73,8	18,2	41,5
Autre services	7,6	2,1	4,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'EPAM 2007

Tableau A25. Répartition sectorielle des enfants de 10 à 14 ans occupés économiquement selon leur statut migratoire (RURAL)

Secteurs d'activités	Statut migratoire		
	Migrant	Non-migrant	Total
Agriculture	69,0	78,9	78,4
Activités minières	0,0	7,9	7,5
Manufacture	0,0	4,2	4,0
Commerce	0,0	2,1	2,0
Hôtels et restaurant	24,6	4,8	5,9
Services domestiques	0,0	0,2	0,2
Autre services	6,4	0,6	0,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'EPAM 2007

165. Les résultats de l'étude indiquent que la participation des enfants migrants aux activités domestiques revêt des proportions préoccupantes au Mali, surtout dans les zones urbaines et pour les filles. Une étude récente sur le travail des enfants au Mali (UCW, 2010) souligne que les enfants qui disent avoir une activité dans le secteur des services domestiques doivent le plus souvent y consacrer plus de 40 heures par semaine. Les enfants qui travaillent comme domestiques sont très exposés à l'exploitation aux mauvais traitements physiques et moraux, et aux abus sexuels. Par ailleurs, de par la nature privée et « invisible » des services domestiques, la législation du travail ne s'applique pas à la majorité des enfants (notamment des filles) qui y sont confinés.

166. *Statut migratoire et statut au travail*. Dans les Tableau A26 et Tableau A27, on observe pour chaque milieu de résidence une différence nette entre les enfants travailleurs migrants et non migrants. Dans les villes, la main d'œuvre enfantine migrante est largement utilisée dans les emplois rémunérés (45% des enfants migrants contre seulement 17% des enfants non migrants). En revanche, les enfants non migrants sont davantage dans les travaux familiaux non rémunérés (47% contre 29% des enfants migrants). Dans les campagnes, les enfants migrants sont relativement plus présents que les enfants non-migrants dans les travaux familiaux non rémunérés. Quel que soit le statut migratoire de l'enfant, l'emploi salarié ne concerne qu'une part négligeable des enfants travailleurs dans les zone rurales.

Tableau A26. Statut de travail des enfants de 10 à 14 ans occupés économiquement, par statut migratoire (URBAIN)

Statut de travail	Statut migratoire		
	Migrant	Non-migrant	Total
Emploi régulier	45,3	16,7	27,3
Emploi indépendant	7,9	3,2	5,0
Travail familial non rémunéré	28,6	46,9	40,1
Apprenti	18,3	33,2	27,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'EPAM 2007

Tableau A27. Statut de travail des enfants de 10 à 14 ans occupés économiquement, par statut migratoire (RURAL)

Statut de travail	Statut migratoire		
	Migrant	Non-migrant	Total
Emploi régulier	5,6	0,9	1,1
Emploi indépendant	5,6	14,5	14,0
Travail familial non rémunéré	88,9	75,7	76,3
Apprenti	0,0	9,0	8,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'EPAM 2007

Migrations internes et emploi des jeunes

167. *Migration et durée de résidence.* Les Tableau A28 et Tableau A29 montrent la répartition des jeunes de 15 à 24 ans selon leur statut migratoire. On y constate que si la population jeune non migrante est majoritaire, près de 16 % des jeunes maliens ont déjà effectué au moins une migration. On observe également une différence nette entre les milieux urbains et ruraux. En moyenne, 12 % seulement des jeunes en milieu rural sont migrants alors que dans les zones urbaines 23 % des individus de 15 à 24 ans déclarent avoir migré au moins une fois au cours de leur vie.

Tableau A28. Répartition (en pourcentage) de la population jeune de 15 à 24 ans par statut migratoire et par milieu de résidence

Statut migratoire	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Migrant	23,2	11,9	15,8
Non migrant	76,8	88,1	84,2
Total	100	100	100

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'EPAM 2007

Tableau A29. Répartition (en pourcentage) de la population jeune de 15 à 24 ans par statut migratoire et par sexe

Statut migratoire	Sexe		
	Hommes	Femmes	Total
Migrant	11,9	18,4	15,8
Non migrant	88,1	81,6	84,2
Total	100	100	100

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'EPAM 2007

168. *Répartition par genre.* La répartition par sexe des flux migratoires montre que la migration concerne les jeunes femmes plus que les jeunes hommes au Mali (Tableau A28 et Tableau A29). Environ 18 % des jeunes femmes et 12 % des hommes déclarent avoir changé de lieu de résidence au cours de leur vie.

169. *Migration et emploi.* les jeunes migrants ne semblent pas avoir des difficultés particulières à accéder à l'emploi. Au contraire, ils sont plus actifs et plus souvent économiquement occupés. Dans l'ensemble, la proportion de jeunes occupés est plus importante chez les migrants que chez les non migrants.

170. *Migration, emploi et milieu de résidence.* La situation des jeunes migrants sur le marché du travail varie avec le milieu de résidence actuel (Tableau A30). En milieu rural, les jeunes migrants ont un taux d'emploi plus élevé (78%) que les non migrants (67%). On observe qu'en milieu urbain le taux d'emploi des jeunes migrants (42%) est également plus élevé que celui des jeunes non migrants (33%).

Tableau A30. Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans selon la durée de résidence et selon le milieu de résidence

Statut migratoire	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Migrant	41,8	77,9	59,7
Non migrant	32,7	66,6	56,0
Total	34,8	67,9	56,6

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'EPAM 2007

171. *Migration, emploi et genre.* Les résultats par sexe indiquent que les jeunes femmes sont souvent plus occupées que les jeunes hommes, et ce quelque soit le statut migratoire. Les écarts entre les jeunes hommes et les jeunes femmes sont cependant plus importants pour les jeunes migrants (Tableau A31).

Tableau A31. Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans selon la durée de résidence et selon le sexe

Statut migratoire	Sexe		Total
	Hommes	Femmes	
Migrant	51,2	63,5	59,7
Non migrant	55,7	56,2	56,0
Total	55,2	57,5	56,6

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'EPAM 2007

172. *Migration et secteurs d'activités.* Globalement, l'emploi des jeunes au Mali est concentré autour du secteur agricole dans de petites exploitations. Près de sept jeunes sur dix ont une activité principale dans l'agriculture, l'élevage ou l'exploitation forestière, et seuls 13 % travaillent dans le secteur commercial. La majorité de la force de travail âgée de 15 à 24 ans est employée dans les entreprises de type familial ou individuel, à savoir dans des entreprises de petite taille (Tableau A32).

Tableau A32. Répartition sectorielle des jeunes de 15 à 24 ans occupés économiquement selon leur statut migratoire

Secteurs d'activités	Statut migratoire		Total
	Migrant	Non-Migrant	
Agriculture	48,7	68,3	65,0
Activités minières	1,1	3,0	2,7
Manufacture	11,6	7,4	8,1
Electricité	0,3	0,0	0,0
Construction	0,6	0,8	0,8
Commerce	18,4	12,5	13,5
Repair activities	1,2	1,1	1,1
Hôtels and restaurant	0,5	0,6	0,6
Transports et commun	0,6	1,3	1,2
Secteurs domestiques	14,4	4,0	5,7
Autres services	2,6	1,1	1,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'EPAM 2007

173. Il est important de souligner que la structure de l'emploi des jeunes change en fonction du statut migratoire et du milieu de résidence actuel. Dans les villes, les jeunes migrants travaillent plus souvent dans les services domestiques et l'industrie manufacturière que les jeunes non-migrants. En revanche, ces derniers sont plus présents dans les activités agricoles et dans le commerce (Tableau A33). En le milieu rurales, les secteurs d'activités dans lesquels les jeunes migrants et non migrants sont engagés ne diffèrent pas. L'agriculture reste de loin le secteur qui emploie le plus grand nombre de jeunes, migrants et non migrants. Par ailleurs, la participation au commerce est plus fréquente pour les migrants que pour les non migrants.

Tableau A33. Répartition sectorielle des jeunes de 15 à 24 ans occupés économiquement selon leur statut migratoire (URBAIN)

Secteurs d'activités	Statut migratoire		
	Migrant	Non-Migrant	Total
Agriculture	11,2	32,7	26,7
Activités minières	3,0	2,8	2,8
Manufacture	21,3	11,3	14,1
Electricité	0,7	0,0	0,2
Construction	1,8	2,1	2,0
Commerce	22,7	27,2	25,9
Repair activities	2,3	4,7	4,1
Hôtels and restaurant	1,4	1,1	1,2
Transports et commun	1,7	3,9	3,3
Secteurs domestiques	30,0	11,7	16,8
Autres services	3,9	2,6	3,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'EPAM 2007

Tableau A34. Répartition sectorielle des jeunes de 15 à 24 ans occupés économiquement selon leur statut migratoire (RURAL)

Secteurs d'activités	Statut migratoire		
	Migrant	Non-Migrant	Total
Agriculture	69,5	76,3	75,4
Activités minières	0,0	3,1	2,7
Manufacture	6,2	6,5	6,5
Construction	0,0	0,5	0,5
Commerce	16,0	9,3	10,2
Repair activities	0,6	0,3	0,3
Hôtels and restaurant	0,0	0,4	0,4
Transports et commun	0,0	0,7	0,6
Secteurs domestiques	5,8	2,2	2,7
Autres services	1,9	0,7	0,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'EPAM 2007

174. *Migration et statut au travail.* En ce qui concerne le statut du travail (Tableau A35), on observe une différence nette entre les jeunes travailleurs migrants et non migrants. Les jeunes migrants (15%) sont davantage dans les emplois réguliers que les jeunes non migrants (3,6%) et ces derniers sont plus présents dans les travaux familiaux non-rémunérés (51 % contre 37 % pour les migrants).

Tableau A35. Statut de travail des jeunes de 15 à 24 ans occupés économiquement, par statut migratoire

Statut de travail	Statut migratoire		
	Migrant	Non-migrant	Total
Emploi régulier	14,5	3,6	5,4
Emploi indépendant	43,1	41,4	41,7
Travail familial non rémunéré	37,3	51,1	48,8
Apprenti	5,1	3,9	4,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'EPAM 2007

Tableau A36. Statut de travail des jeunes de 15 à 24 ans occupés économiquement, par statut migratoire et par milieu de résidence

Statut de travail	Urbain		Rural	
	Migrant	Non-migrant	Migrant	Non-migrant
Emploi régulier	27,1	13,6	7,3	1,3
Emploi indépendant	30,5	40,4	50,3	41,6
Travail familial non rémunéré	28,5	35,0	42,3	54,8
Apprenti	13,9	10,9	0,0	2,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs du Programme UCW à partir de l'EPAM 2007

175. Par ailleurs, on observe pour chaque milieu de résidence une différence entre les migrants et non migrants :

- dans les villes, la main d'œuvre jeune migrante est plus largement utilisée dans les emplois réguliers (27 %) que les jeunes non-migrants (14%), alors que les jeunes non migrants sont plus actifs en tant que travailleurs indépendants ou travail familial non rémunéré;
- dans les zones rurales, les jeunes migrants sont plus présents dans les emplois réguliers (7 % contre 1 % chez les jeunes non-migrants) et dans les travaux indépendants (50% contre 42% chez les jeunes non-migrants). Quant aux jeunes non-migrants, ils sont plus souvent employés dans les travaux familiaux non rémunérés.

ANNEXE 3.

POLITIQUES EN VIGUEUR EN MATIERE D'EDUCATION, DE TRAVAIL DES ENFANTS ET D'EMPLOI DES JEUNES AU SENEGAL

Politiques en matière de travail des enfants et d'éducation

176. Des actions directes (ou des mesures de protection) sont nécessaires pour écarter les enfants des travaux dangereux et des pires formes intrinsèques de travail, pour améliorer leurs conditions de vie, pour faciliter leur réhabilitation et leur réintégration et pour les empêcher de retomber dans les formes inacceptables de travail. Ces mesures sont critiques si l'on veut éviter que ces enfants passent à l'âge adulte dans les conditions les plus défavorables, et réduire le risque important qu'ils aillent grossir les rangs des chômeurs, des pauvres ou de ceux qui vivent en marge de la loi. Compte tenu du grand nombre d'enfants engagés dans les pires formes de travail et de leurs conditions de vie, tels qu'ils ont été mis en évidence par l'étude, l'intensification de ces mesures de protection constituerait une priorité urgente. Ceci nécessitera la mise en place d'un programme national de protection sociale des enfants vulnérables qui prend en compte leurs familles comme impulsé par le PLCTPFTE.

177. Le gouvernement du Sénégal s'est engagé à éradiquer les pires formes du travail des enfants dans le cadre d'un programme BIT-IPEC assorti de délais, clôturé en 2007. Ce programme soutenait la mise en place d'activités de retrait et de réinsertion des enfants engagés dans des activités considérées comme des formes de travail intolérables. Les enseignements tirés de ces activités devraient servir de base à la formulation de politiques et de programmes à venir.

178. La première étape de la mise en place d'interventions devra être l'identification et le suivi des enfants engagés dans les pires formes de travail, actions qui reposent avant tout sur la capacité et la mobilisation des autorités publiques et des agents non gouvernementaux qui opèrent dans les zones où se trouvent ces enfants. Le renforcement des compétences des personnels spécialisés qui veillent au respect de la loi (notamment les inspecteurs du travail chargés de l'application des lois relatives au travail des enfants et les officiers de la Brigade spéciale des mineurs dont la mission est d'identifier et de protéger les enfants en « danger moral ») sera primordial.

179. Les autorités concernées et les ONG devraient améliorer leurs programmes de protection sociale afin que les enfants qui ont été retirés des pires formes de travail et ceux qui sont vulnérables puissent accéder aux prestations des services sociaux dont ils ont besoin : abris d'urgence, placement dans une famille, soins médicaux, évaluation des besoins, aide psychosociale, soutien juridique, recherche de familles et son évaluation, suivi post-intégration, etc.

180. Il faudra appuyer les actions d'urgence transitoires de manière à réduire l'extrême vulnérabilité de certains groupes d'enfants (orphelins, mendiants, victimes de traite, d'exploitation sexuelle, de travail forcé, etc.), dont, notamment la mise sur pied de centres, fixes ou mobiles, offrant des services

médicaux, de la nourriture, des vêtements et de quoi se laver ; et des installations temporaires qui dispensent les premiers secours et ménagent un abri sûr où peuvent dormir les enfants. L'ONG Samusocial fournit par exemple une aide médicale et psychologique aux enfants des rues et aux enfants mendians, par le biais des interventions nocturnes d'une unité mobile.

181. Les initiatives de solidarité communautaire et les mesures destinées à retirer les enfants des pires formes de travail et à les réinsérer dans leurs familles et leurs communautés devraient être développées et accélérées. De telles mesures revêtent un caractère pressant en ce qui concerne particulièrement les enfants des rues, les filles qui travaillent comme employées domestiques et les enfants victimes des pires formes de travail. Actuellement, l'Avenir de l'enfant, le Village Pilote, le Samusocial Sénégal et La Lumière mènent des projets pilotes de réintégration.

182. Il importerait de procéder à l'application rigoureuse et assortie de sanctions et de contrôles des textes en vigueur en matière de protection des droits de l'enfant, notamment ceux qui ont trait aux travaux dangereux et aux pires formes intrinsèques du travail des enfants. À l'heure actuelle, les ressources techniques et financières dont dispose le Gouvernement ne permettent pas véritablement de mettre à exécution les lois relatives au travail des enfants sur l'ensemble du territoire, d'identifier et de sanctionner les contrevenants et d'assurer la protection de tous les enfants travailleurs.

183. Le suivi et l'inspection du travail des enfants devraient également faire intervenir divers partenaires (entre autres, les organisations de travailleurs, les organisations de la société civile, les ONG et les comités villageois de développement). Cette initiative de suivi est particulièrement importante dans les zones rurales et dans certains milieux de travail, petites exploitations agricoles ou mines exploitées artisanalement.

184. Il conviendrait d'accompagner les actions proposées ci-dessus de campagnes de sensibilisation, visant, à moyen terme, à faire changer les attitudes et les comportements au sein des populations cibles. Cette action serait soutenue par un usage intensif, voire novateur, des technologies de l'information et de la communication, sous la forme d'émissions ou de feuillets radio-phoniques, de séminaires, réunions, causeries et débats portant sur les responsabilités parentales, les difficiles conditions de vie (santé, alimentation, hygiène, logement, etc.) des enfants dans les pires formes de travail, l'importance de l'éducation, etc.

185. Le Gouvernement du Sénégal a émis un document intitulé « Lettre de politique générale du secteur éducation/formation pour la période 2000-2017 » qui précise les options politiques de développement retenues pour les secteurs formel et non formel du système éducatif, ainsi que les stratégies de leur mise en œuvre. À l'échelle nationale, la scolarisation élémentaire obligatoire à l'horizon 2010 en constitue l'objectif principal. Le Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF), qui recouvre la politique d'éducation précédemment décrite, délimite les grands axes autour desquels l'État sénégalais entend, avec ses partenaires techniques, financiers et sociaux, donner une impulsion décisive au développement quantitatif et qualitatif du système éducatif pour la période 2000-2010 (ministère de l'Éducation de la République du Sénégal, 2003). Le Sénégal a par ailleurs intégré à son PDEF les objectifs fixés dans le Cadre d'action de l'éducation pour

tous. Certaines des stratégies globales du plan d'action du PDEF sont rapportées dans l'Ecadré A1.

Ecadré A1. Stratégies globales du plan d'actions du PDEF

Une gestion optimale des ressources financières et matérielles

la mise en place d'une politique de gestion optimale centrée sur les principales activités ; la définition de critères de qualité pour une meilleure utilisation et l'allocation des ressources en vue de dégager de nouvelles ressources ; la précision des buts, des attributions des structures centrales du ministère d'Éducation nationale et l'amélioration de leur coordination et leur collaboration ; la rationalisation et la modernisation des procédures administratives ; la création d'un nouveau régime financier pour une meilleure allocation et utilisation des ressources ; le développement d'une culture de la maintenance.

Une utilisation rationnelle des enseignants

le redéploiement des enseignants en service dans les structures administratives vers les établissements scolaires ; le respect des charges horaires ; la définition d'un code de déontologie et sa prise en compte dans l'évaluation de l'enseignement pour sa promotion ; une gestion améliorée du mouvement des personnels ; l'adoption de mesures incitatives tendant à fixer les enseignants ; la requalification de certains enseignants en fonction des nouveaux profils ; le recrutement et la formation d'agents spécialisés dans l'administration scolaire.

Une amélioration des programmes d'enseignement

le développement d'un nouveau curriculum de l'Éducation de base ; la révision des programmes du cycle fondamental supérieur dans l'optique d'un curriculum adapté, mettant l'accent sur le caractère préprofessionnel des enseignements ; la réforme des curricula des lycées dans le cadre de la dynamique de diversification des filières ; la redynamisation des structures nationales d'édition ; le développement d'une politique documentaire par la mise en place de bibliothèques dans les établissements.;

Un renforcement du réseau scolaire

la construction, réhabilitation et équipement des structures ; l'augmentation des moyens de la politique d'équipement et de maintenance du patrimoine bâti ; l'aménagement de l'espace scolaire au profit des activités sportives ; le renforcement de la fonctionnalité des salles spécialisées (laboratoires, salles de travaux pratiques) par la mise en place d'un équipement approprié ; l'équipement des établissements en matériels de reprographie.

Un développement de l'enseignement des sciences et techniques

le relèvement du niveau de l'enseignement des mathématiques et des sciences et techniques ; l'amélioration du système de conseil et d'orientation en troisième pour rééquilibrer les différentes filières au profit des sciences et techniques ; la sélection de départements scientifiques pilotes dans chacune des universités pour les hisser sur le plan qualitatif au niveau international ; l'élargissement de l'activité de recherche et l'amélioration de sa qualité.

Source : Ministère de l'Éducation, 2003

186. Le ministère de la Fonction publique, du travail et des organisations professionnelles a formulé un Plan-cadre national qui dégage les grandes orientations stratégiques du Sénégal en matière de prévention et d'élimination du travail des enfants. Ce Plan-cadre est assorti d'un Plan d'action prescrivant les activités à entreprendre dans le court, moyen et long terme (2015) et s'appuyant sur les axes stratégiques de prévention, de protection et de restitution des droits de l'enfant. Au sein du ministère, il a été créé un Comité intersectoriel de lutte contre le travail des enfants¹ chargé de formuler une politique nationale en matière de lutte contre le travail des enfants et de veiller à la coordination, l'articulation et à l'intégration des programmes et projets destinés à la prévention et à l'élimination du travail des enfants sur l'ensemble du territoire.

187. Le ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Microfinance et de la Petite Enfance est responsable du

¹ Arrêté ministériel n.1031 MFPTEOP-DTSS en date du 9 mars 2005.

projet de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants, soutenu par l'UNICEF et le gouvernement italien, et a pour objectif prioritaire d'améliorer la situation des enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels, de mendicité, de travail domestique précoce et de traite, en renforçant les capacités des institutions gouvernementales (centrales et décentralisées), des ONG et des organisations à base communautaire. Dans le cadre de ce projet, présenté dans l'Ecadré A2, plusieurs départements ont élaboré leurs plans d'action sous l'égide d'un Comité (départemental) technique et de suivi, présidé par le préfet. Depuis 2008, le projet dispose d'une composante « appui aux initiatives locales promues par les structures gouvernementales et les ODB en faveur des enfants et des familles vulnérables ». Cette composante permet au projet de passer à l'échelle des actions directes par le financement de microprojets en faveur des enfants et de transferts en espèces pour les familles vulnérables par la mise en place d'une stratégie de protection sociale des enfants vulnérables.

Ecadré A2. Projet de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants au Sénégal

Composantes	Appui au renforcement des capacités des structures gouvernementales pour la réalisation d'actions de lutte contre la traite et les pires formes du travail des enfants et des adolescents ; renforcement du dialogue politique et social national et la convergence interministérielle ; actions directes avec l'intensification du modèle d'intervention basé sur les résultats par la mise en place du Fonds d'appui aux initiatives locales promues par les organismes de développement bilatéral (ODB) et les comités techniques de suivi et constituant des actions directes en faveur des enfants et des familles vulnérables.
Résultats attendus	<p><u>Au niveau central</u> Les questions relatives à la protection des enfants, en particulier contre la traite et les pires formes de travail (exploitation par la mendicité, travail domestique précoce, exploitation sexuelle) sont intégrées dans les programmes et politiques des structures gouvernementales.</p> <p><u>Au niveau local</u> Les capacités d'intervention des ONG et des ODB sont renforcées Les enfants victimes de traite et de pires formes de travail sont réinsérés La situation socioéconomique des familles vulnérables est améliorée.</p>
Ciblage géographique	Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque, Louga, Saint-Louis, Ziguinchor Mbour, Saint-Louis Fatick et Ziguinchor Kaolack, Kolda, Nioro, Thiès, Tivaouane
Stratégies nationales	Amélioration des capacités d'intervention des acteurs gouvernementaux ; Plaidoyer sur les pires formes de travail des enfants particulièrement les questions les plus sensibles tels que l'exploitation par la mendicité ; Développement d'un cadre de synergie des interventions par la mise en œuvre de plans d'actions nationaux ; Développement d'un plan de communication stratégique Développement d'un partenariat efficace et efficient soit interministériel soit inter agence Développent d'une approche holistique pour bâtir une stratégie de protection de l'enfance
Stratégies locales	Approche décentralisée par la mise en place de plans d'action départementaux de lutte contre le phénomène ciblés Approche communautaire et participative Approche intégrée de prévention, de protection et de réhabilitation/réinsertion
Contraintes	Pesanteurs socioculturelles ; Pauvreté des familles ; Insuffisances des moyens alloués à la lutte contre le phénomène ; Insuffisances dans la coordination des acteurs.
Perspectives	Étude qualitative sur les abus et exploitation sexuelle des enfants au Sénégal ; Étude sur la traite des enfants (zones pourvoyeuses) ; Étude sur les sources de données sur la vulnérabilité des enfants ; Mise en place d'une banque de données sur les phénomènes ciblés.

Source : Ministère de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'Entrepreneuriat féminin et de la Micro-finance

188. Étant donné la nature pluridimensionnelle de la problématique de la vulnérabilité et du travail des enfants et la multiplicité des acteurs impliqués, l'une des tâches capitales à entreprendre consiste à renforcer la coordination entre les différents acteurs institutionnels. Comme les programmes se développent, cette coordination sera essentielle pour assurer leur complémentarité et efficacité. Conscient de cette situation, le ministère de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations Professionnelles a tenu en 2010 une réunion du comité technique pour mettre en place un Plan Cadre National pour la Prévention et l'Élimination du Travail des Enfants (Ecadre A3). La coordination des efforts à l'échelle institutionnelle figure parmi les grandes priorités afin d'« éviter la dispersion des compétences en ce qui concerne le travail des enfants ».

Ecadre A3. Plan Cadre National pour la Prévention et l'Élimination du Travail des Enfants

Au niveau interinstitutionnel	Nécessité de développer un effort de coordination à l'échelle institutionnelle pour éviter la dispersion des compétences en ce qui concerne le travail des enfants ; Nécessité de canaliser les ressources budgétaires et les compétences des ministères et institutions étatiques qui agissent directement sur les politiques et les programmes concernant les enfants en général, et le travail des enfants en particulier
Au niveau politique et normatif	Il est indispensable de créer un cadre politique et normatif, adapté aux caractéristiques du développement économique national, pour permettre la formalisation et le développement durable des activités
Au niveau des organisations de base et des collectivités locales	Il est indispensable de renforcer leurs capacités de cohésion et de mobilisation de leurs forces internes autour d'une vision partagée et d'un plan d'action pour progresser vers les objectifs de développement communs.
Au niveau des communautés et des ménages	Promouvoir activement un changement dans les valeurs, croyances et attitudes des personnes et des institutions
Au niveau des employeurs	Permettre aux employeurs d'obtenir une aide pour améliorer leur technologie et leurs revenus, accéder aux sources de financement, acquérir du matériel, de la matière première et l'assistance technique
Au niveau des services publics	Développer les services publics dans la communauté en particulier les services d'éducation, de santé, de nutrition, de récréation et de protection des enfants

Source : Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations Professionnelles

Mesures relatives à l'emploi des jeunes

189. Conscient du manque de formation des jeunes, le gouvernement sénégalais a mis en place un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir l'emploi des jeunes. Les mesures nationales de promotion de l'emploi des jeunes ont été établies à partir d'un cadre institutionnel spécifique.

190. Suite à un remaniement ministériel intervenu en juillet 2010, le Sénégal s'est doté d'un ministère spécialisé qui accorde la priorité à l'emploi des jeunes. C'est dans ce contexte que plusieurs initiatives ont été développées en vue de mieux promouvoir la jeunesse et son insertion économique : la réactualisation de la Lettre de politique de développement du secteur de la jeunesse (LPDSJ) qui attribue une place prépondérante à la problématique de l'emploi des jeunes ; et le Plan d'actions pour l'emploi des jeunes (PANEJ), dont l'objectif principal est de faciliter l'accès des jeunes à l'emploi dans les

secteurs productifs par le financement et/ou la garantie de leurs projets et le renforcement de leur employabilité (voir l'Ecadré A4).

Ecadré A4. Plan d'action national pour l'emploi des jeunes au Sénégal (PANEJ)

Axes prioritaires d'interventions

a. Améliorer l'accès des jeunes aux informations économiques, techniques, juridiques et financières ainsi qu'aux services d'accompagnement et d'appui conseil

L'information est considérée comme un facteur de production et un atout pour des initiatives des jeunes dans le domaine économique. De nombreux déficits sont relevés dans ce domaine de même qu'en matière d'orientation, d'accompagnement et d'appui conseil.

Des stratégies et des services d'orientation et de conseils sont indispensables pour une bonne prise en charge de la problématique et l'emploi des jeunes.

b. Améliorer l'employabilité des jeunes et faciliter l'accès au marché du travail

Les jeunes demandeurs d'emploi, dans leur grande majorité, ne disposent pas d'un portefeuille suffisant de compétences pour travailler. Pour la plupart d'entre eux, les formations reçues ne sont pas en adéquation avec les besoins des employeurs.

Il s'agit de développer l'adéquation de la formation à l'emploi, c'est-à-dire les aptitudes au travail des sortants des écoles de formation professionnelle.

L'axe prioritaire d'intervention prend également en charge les interventions nécessaires sur la demande d'emploi des jeunes sans qualification par le développement des programmes HIMO et de contrats emplois jeunes (mobilisation des jeunes dans les entreprises avec participation de l'État, développement du volontariat national pour multiplier les opportunités de travail et de formation).

c. Faciliter l'accès des jeunes aux activités génératrices de revenus et à l'entreprise

L'accès des jeunes à l'entreprise se présente comme une condition majeure de réussite de stratégie de promotion de l'emploi des jeunes. Le financement constitue également, une condition essentielle d'accès des jeunes créateurs d'emplois à la micro-entreprise.

Cependant, les mécanismes de financement leur sont, dans la plupart des cas, presque inaccessibles du fait des conditions ou le type de crédits proposés. Les banques commerciales visent une clientèle dont le profil est largement opposé à celui du jeune créateur d'entreprise.

Dans la perspective de la Stratégie nationale pour l'emploi des jeunes, il s'agira d'envisager un partenariat bancaire plus approprié pour des institutions de financement dont les programmes de crédits à l'entreprise peuvent œuvrer directement avec la collectivité en cause ; simplifier les procédures d'emprunt et donner rapidement un crédit ; ne pas exiger de dossiers comptables, de plans d'affaires complexes ou de garanties ; reconduire les petits prêts à court terme et fournir des prêts plus importants par la suite ; ne pas exiger un intérêt au taux du marché ; mettre au point des programmes d'envergure à la fois profitables et autonomes partiellement appuyés par les économies locales ; mettre en place un fichier central sur les expériences des jeunes, les modes de financement et les secteurs d'activités qui ont réussi ; et fournir des services non financiers de formation et d'appui conseils.

En outre, la Stratégie privilégie les actions positives en faveur des groupes défavorisés que sont les jeunes filles et les handicapés.

Cadre institutionnel

La mise en œuvre du programme s'appuie sur un cadre institutionnel faisant intervenir l'État, les collectivités locales, le Bureau international du travail, les organisations patronales, les organisations de travailleurs, les organisations de jeunesse et la société civile.

Source : République du Sénégal, 2004.

191. Ce dispositif est complété par un ensemble de structures et de programmes. En effet, plusieurs initiatives sont mises en place afin de dévelop-

per les compétences des jeunes et favoriser leur insertion ou leur maintien dans l'emploi, voire promouvoir un auto-emploi qualifiant et l'esprit d'entreprise. Le classement ci-après distingue trois catégories : initiatives de financement et d'appui technique, structures d'accompagnement et de placement et structures de formation et de financement de la formation.

192. Initiatives de financement et d'appui technique. Le Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ)² vise à contribuer à la résolution des problèmes d'insertion des jeunes dans les secteurs productifs à travers la recherche, la mobilisation des ressources financières et la mise en place de mécanismes de financement. Le Projet ASC/Emplois/Jeunes³ s'attache à la promotion et à l'appui du mouvement associatif à travers les nombreuses stratégies créatrices d'emplois, tant dans le domaine de l'emploi salarié que de l'emploi non salarié. Le Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)⁴ a pour mission d'apporter une aide financière et matérielle sans contrepartie aux opérations de formation et aux programmes de recherche initiés dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds de stabilisation de l'élevage (FSE)⁵ finance les jeunes porteurs de projets dans le secteur de l'élevage. Le Fonds d'insertion des jeunes dans le secteur de l'environnement (FISE)⁶, dans le cadre d'un partenariat avec l'OIM, a pour objectif de lutter contre la migration clandestine qui touche surtout les jeunes. Le Fonds national de promotion de l'Entrepreneuriat féminin (FNPEF)⁷ a pour objectif de promouvoir et encourager l'entreprenariat féminin.

193. Structures d'accompagnement et de placement. L'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ)⁸ a pour mission d'appuyer et encadrer les entreprises et les structures susceptibles de contribuer au développement de l'offre d'emplois aux jeunes. La réalisation de cette mission implique la création d'un ensemble de services allant de l'accueil jusqu'à l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi salarié ou par l'emploi indépendant⁹. Une autre réalisation importante dans ce domaine est la mise en place d'un Service Civique National. Le Service Civique National a pour but de promouvoir le volontariat national ainsi que la citoyenneté en milieu jeune, et d'offrir aux jeunes l'occasion d'apprendre et d'exercer un métier pendant deux ans. Plus de 2 400 jeunes volontaires ont déjà été mobilisés dans le cadre du Programme national « Jeunes dans les fermes agricoles »¹⁰.

194. L'Office national pour l'emploi des jeunes de la banlieue (OFEJBAN)¹¹ poursuit l'objectif de lutter contre la pauvreté en offrant un travail décent aux jeunes de la banlieue et de promouvoir un environnement sain et salubre à

² Le FNPJ est créé par le décret no 2001 du 13 avril 2001. ((Voir les informations sur les TDR de l'étude d'impact du FNPJ)

³ Le Projet ASC/Emplois/Jeunes a été créé le 10 Août 1999.

⁴ Le FIJ est créé en 2004 par la Résolution no.11/CONFJES-94.

⁵ Le FSE est créé en 2009.

⁶ Le FISE est initié en 2009.

⁷ Le FNPEF a été créé en décembre 2004.

⁸ L'ANEJ est créée le 7 Février 2001.

⁹ La principale contrainte de l'ANEJ est l'insuffisance des moyens budgétaires pour le fonctionnement et la réalisation des programmes par le renforcement des moyens humains, matériels et financiers et par la création d'antennes départementales et régionales pour la décentralisation des services d'emploi des jeunes.

¹⁰ Ce programme a pour objectif global, la promotion des productions agricoles diversifiées, la lutte contre l'exode rural et le chômage des jeunes.

¹¹ L'OFEJBAN est créé le 12 Décembre 2008.

tous les niveaux et assurer aux jeunes de la banlieue une qualité de vie meilleure. La mise en place de l'Agence nationale du Plan REVA traduit la volonté de l'État de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique du Sénégal, grâce à ses effets d'entraînement sur les autres secteurs. Il s'inscrit dans la lignée du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, des Objectifs de Millénaire pour le Développement, la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et de la Stratégie de Croissance Accélérée. Le Plan REVA vise à promouvoir des pôles de développement en milieu rural, à travers la création de grandes exploitations structurées autour d'activités traditionnelles ou nouvelles, menées par les populations locales.

195. Structures de formation et de financement de la formation. Les dispositifs d'apprentissage traditionnel restent largement dominants au Sénégal : ils se caractérisent par la formation sur le tas qui consiste à acquérir en situation de travail les techniques de base nécessaires à l'exercice d'un métier¹². Les autorités sénégalaises ont lancé un certain nombre d'initiatives afin de prendre en charge l'apprentissage traditionnel et de l'intégrer au système global de formation professionnelle.

196. Le Fonds de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (FONDEF)¹³, relevant du Ministère de l'Enseignement technique et scientifique et de la Formation professionnelle, entre dans le cadre du PDEF et vise à promouvoir une formation professionnelle continue en accord avec les besoins des entreprises au Sénégal. D'une manière générale, le FONDEF intervient dans tous les secteurs d'activités économiques et en particulier, dans le financement des plans de formation des entreprises publiques et privées, voire dans des programmes de formation définis avec les organisations professionnelles. L'Office national pour la formation professionnelle (ONPF)¹⁴ propose au gouvernement sénégalais les voies et moyens pour une meilleure adéquation entre la Formation et l'Emploi. Créé en 1983, le Centre national des Emplois et Qualifications (CNEQUF) prépare à l'emploi des jeunes issus du système scolaire sans qualification professionnelle ; développe la formation continue des agents en activité ; et renforce l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi.

197. Cet inventaire des structures et des programmes de formation et de promotion de l'emploi des jeunes n'inclut pas les initiatives qui sont encore au stade de projet. À titre d'exemple, le Projet « Maisons de l'Outil » du ministère de la Formation professionnelle, a pour objectif de mettre à la disposition des populations urbaines et rurales des centres de ressources multifonctionnelles qui peuvent fournir aux jeunes exclus du système formel d'éducation les qualifications nécessaires à leur insertion économique et so-

¹² Il s'agit le plus souvent d'apprentissage sans durée précise de formation (qui peuvent durer jusqu'à 8 ans), non sanctionné par un diplôme, avec un caractère de mise en production qui l'emporte sur la dimension formation. Pour ces raisons, les jeunes engagés dans de tels dispositifs d'apprentissage se heurtent à deux difficultés majeures : (i) l'insuffisante qualification des maîtres artisans et leur incapacité à théoriser et à formaliser certaines notions ou techniques ; et (ii) l'absence de progression pédagogique structurée dans le processus d'apprentissage. En définitive, l'apprentissage traditionnel reste déficient au plan de l'insertion dans du secteur formel, laissant comme seules vraies options l'auto-emploi ou un emploi salarié, mais fréquemment très précaire, dans le secteur informel.

¹³ Le FONDEF est créé en 2004 par l'État en partenariat avec le Conseil national du Patronat (CNP), la Confédération nationale des Employeurs du Sénégal (CNES), la Confédération nationale de Travailleurs du Sénégal (CNTS) et l'Union nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS).

¹⁴ L'ONPF existe depuis 1986.

ciale. Le projet de Centres d'Initiatives pour l'Emploi local (CIEL) vise à mettre en œuvre des programmes locaux de promotion de l'emploi, en partenariat avec les collectivités locales. Le Système intégré de Gestion de l'emploi et des migrations (SIGEM) devrait être opérationnel en janvier 2010. Piloté par l'Agence nationale pour l'Emploi des jeunes (ANEJ) et la Direction de l'Emploi avec le concours financier du BIT, le SIGEM devra permettre aux services d'emploi d'avoir une base de données opérationnelles et des informations fiables actualisées, de démocratiser l'accès à l'information sur le marché du travail, et de mettre en place des points d'inscription avec les agents formés à l'utilisation du logiciel et à l'intermédiation.

198. Les programmes et les projets mentionnés ne constituent pas la totalité de l'intervention de l'État, mais ils captent la majeure partie des ressources financières dévolues par l'État à la promotion de l'emploi. Les autres mesures sont souvent des initiatives ponctuelles, ciblant une catégorie spécifique de population ; elles n'en sont pas moins importantes pour autant. Il convient de signaler que la promotion de l'emploi des jeunes figure dans de nombreux programmes à vocation plus large, mais n'ont été considérés que ceux dont la création a tenu à ce seul objectif.

RÉFÉRENCES

Adam, K. (1995). Vulnerability assessment and coastal management: program in the Benin coastal zone. In N. I. Management, *Proceedings of WCC93. CZM management publication no. 4.* (p. 489-501). The Hague: Beukenkamp P .

Alderman, H., Hoddinott, J., & Kinsey, B. (2006). Long term consequences of early childhood malnutrition. *Oxford Economic Papers* , 58 (3), 450-474.

Ambrosi, P., & Hallegatte, S. (2005). Changement climatique et enjeux de sécurité. *Les cahiers de la sécurité* , 58, 297-318.

Arnell, N. W. (2004). Climate change and global water resources: SRES emissions and socio economic scenarios. *Global Environmental Change* (14), 31-52.

Artadi, E., & Sala-i-Martin, X. (2003). The Economic Tragedy of the XXth Century: Growth in Africa. *NBER Working Papers* , 9865.

Banque Mondiale. (2006). *Création d'emplois: pour la réduction de la pauvreté au Burkina Faso*. Washington DC: Département Développement Humain II, Région Afrique, Banque Mondiale.

Banque Mondiale. (2010). *Rapport sur le développement dans le monde 2010 : Développement et changement climatique*. Banque Mondiale.

Banque Mondiale. (2006). *Where is the Wealth of Nations? Measuring capital for the 21st Century*. Washington, DC: World Bank.

Bardsley, D. k., & Hugo, G. J. (2010). Migration and climate change: examining thresholds of change to guide effective adaptation decision-making. *Popul Environ* , 238-262.

Barnett, J., & Webber, M. (2010, November). Accomodating migration to promote adaptation to climate change. *Policy Research Working Paper* . The World Bank.

Barrios, S., Bertinelli, L., & Strobl, E. (2010). Trends in Rainfall and Economic Growth in Africa: A Neglected Cause of the African Growth Tragedy. *The Review of Economics and Statistics* , 92 (2), 350-366.

Black, R. (2001). Environmental Refugees: Myth or Reality. *New Issues in Refugee Research, working paper* (34).

Bloom, D. E., & Sachs, J. D. (1998). Geography, Demography and Economic Growth in Africa. *Brooking Papers on Economic Activity* (2), 207-295.

Chappell, A., & Agnew, C. (2004). Modelling climate change in West African Sahel rainfall (1931-90) as an artifact of changing station locations. *Intenational Journal of Climatology* (24), 547-554.

Christian Aid. (2007). *Human Tide: The Real Migration Crisis*. . Londres: Christian Aid.

- Collier, P., & Gunning, J. W. (1999). Explaining African Economic Performance. *Journal of Economic Literature*, 34 (1), 64-111.
- Dai, A., Lamb, P. J., Trenberth, K. E., Hulme, M., Jones, P. D., & Xie, P. (2004). The recent Sahel drought is real. *International Journal of Climatology*, 24, 1323-1331.
- Dennis, K., Niang-Diop, I., & Nicholls, R. (1995). Sea level rise and Senegal: potential impacts and consequences. *Journal of Coastal Research*, 14, 242-261.
- Denton, F., Diagne Gueye, Y., & Seck, E. (2005). *Des communautés en marge du développement : Energie et pauvreté : Histoires vécues de femmes et d'hommes*. Dakar: Enda Energie.
- Diagne Gueye, Y. (2008). *Genre, changements climatiques et sécurité humaine: le cas du Sénégal*. Enda Programme Energie.
- Ferreira, F., & Schady, N. (2008). *Aggregate economic shocks, child schooling and child health*. Washington DC: World Bank Policy Research Working Paper Series, No. 4701.
- Findley, S. (1994). Does drought increase migration? A study of migration from rural Mali during the 1983-1985 drought. *The International Migration Review*, 28 (107), 539-553.
- FNUAP . (2009). *Etat de la population mondiale 2009: Face à un monde qui change : les femmes, la population et le climat*. New York: Fonds des Nations Unies pour la population.
- French, G., Awosika, L., & Ibe, C. (1995). Sea-level rise in Nigeria: potential impacts and consequences. *Journal of Coastal Research*, 14, 224-242.
- GIEC. (2007). *Climate Change 2007 : Climate Change Impacts, Adaptation and Vulnerability - Summary*. Contribution du Groupe de travail II au quatrième rapport d'évaluation du GIEC.
- Gouvernement du Sénégal et Programme Alimentaire Mondial. (2003). *La vulnérabilité structurelle à l'insécurité alimentaire en milieu rural*. VAM Unit.
- Guarcello, L., Rosati, F., & Ruggeri-Laderchi, C. (2010). Migration in Addis Ababa: The conditions of children and youth. *UCW Working Paper Series*.
- Henry, S., Boyle, P., & Lambin, E. (2003). Modelling Inter-Provincial Migration in Burkina Faso: The Role of Socio-demographic and Environmental Factors. *Applied Geography*, 23 (2-3), 115-136.
- IDMC of the Norwegian Refugee Council et Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). (2009). *Monitoring Disaster Displacement in the Context of Climate Change*. Genève: IDMC, Norwegian Refugee Council et OCHA.
- International Food Policy Research Institute (IFPRI). (2009). *Climate Change: Impact on Agriculture and costs of adaptation*. Washington D.C: IFPRI.

- Koseleci, N., & Rosati, F. (2009). *Child labour and the global financial crisis: An issues paper*. Rome: UCW Working Paper Series.
- Kurukulasuriya, P., & Mendelsohn, R. (2006). *A Ricardian Analysis of the Impact of Climate Change on African cropland*. Document de discussion du CEEPA N° 8. Université de Pretoria: Conseil pour l'étude et l'éradication de la pauvreté en Afrique (CEEPA).
- L'Institut des ressources mondiales (WRI), en collaboration avec le Programme des Nations-unies pour le développement, le Programme des Nations-unies pour l'environnement, et la Banque mondiale. (2005). *Guide de lecture de "Ressources Mondiales 2005": Richesse des pauvres - gérer les écosystèmes pour combattre la pauvreté*. Washington, DC: WRI.
- Lee, L., & Park, A. (2010). Parental migration and child development in China.
- Miguel, E., Satyanath, S., & Sergenti, E. (2004). Economic Shocks and Civil Conflict: An Instrumental Variables Approach. *Journal of Political Economy*, 112 (4), 725-53.
- Miguel, E., Satyanath, S., & Sergenti, E. (2004). Economic Shocks and Civil Conflict: An Instrumental Variables Approach. *Journal of Political Economy*, 112 (4), 725-753.
- Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie au Burkina Faso. (2007). *Programme d'Action National d'Adaptation à la Variabilité et aux Changements Climatiques (PANA du Burkina Faso)*.
- Mortimore, M. (1989). *Adapting to drought: farmers, famines and desertification in West Africa*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Myers, N. (2005). *Environmental refugees: An emergent security issue*. Prague: 13e Forum économique, Mai.
- Niasse, M., Afouda, A., & Amani, A. (2004). *Réduire la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest aux impacts du climat sur les ressources en eau, les zones humides et la désertification: Eléments de stratégie régionale de préparation et d'adaptation*. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.
- Nicholson, S., Somé, B., & Kone, B. (2000). An analysis of recent rainfall conditions in West Africa, including the rainy seasons of the 1997 El Nino and the 1998 La Nina years. *Journal of Climate*, 13 (14), 2628-2640.
- Ouédraogo, D. (2002). Migrations circulaires et enjeux identitaires en Afrique de l'Ouest. *Les Cahiers du Gres*, 3 (1), 7-23.
- Piguet, E. (2008). Migrations et Changement Climatique. *Futuribles* (341), 31-44.
- Pison, G., Hill, K., Cohen, B., & K, F. (1997). *Les changements démographiques au Sénégal* (Vol. Travaux et Documents n°138). Paris: INED.
- PNUD. (2009). *Changements Climatiques, Sécurité Alimentaire et Développement Humain au Sénégal*.

- Ramin, B. (2009). Bidonvilles, changement climatique et santé humaine en Afrique sub-saharienne. *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*, 87, 885-964.
- Reardon, T. (1994). La diversification des revenus au Sahel et ses liens éventuels avec la gestion des ressources naturelles par les agriculteurs". *Promotion de systèmes agricoles durables dans les pays d'Afrique soudano-sabélienne*. Rome: FAO.
- Reuveny, R. (2007). Climate change-induced migration and violent conflict. *Political Geography*, 26 (6), 656-673.
- Roquet, D. (2008). Partir pour mieux durer : la migration comme réponse à la sécheresse au Sénégal ? *Espace population sociétés [en ligne]*, mis en ligne le 01 juin 2010.
- Sachs, J. D. (2001). Tropical Underdevelopment. *NBER Working Papers*, 8119.
- Sachs, J. D., & Warner, A. M. (1997). Sources of Slow Growth in African Economies. *Journal of African Economies*, 6 (3), 335-376.
- Stern, N. (2006). *The Economics of Climate Change: The Stern Review*. Cambridge University.
- Tacoli, C. (2009). Crisis or Adaptation? Migration and Climate Change in a Context of High Mobility. In G. G. Jose Miguel, *Population Dynamics and Climate Change*. London: IIED: UNFPA.
- UCW, U. C. (2009). *Understanding children's work in Zambia*. Rome: Understanding Children's Work Programme Country Report Series.
- UNESCO. (2010). *Reaching the marginalized, EFA Global Monitoring Report*. Paris: UNESCO.
- UNICEF. (2007). *Le changement climatique et les enfants*. New York: Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).
- Vignikin, K. (1987). *Production, fécondité et migration en milieu agricole: le cas du Sud-Est Togo: Mémoire de maîtrise*. Montréal: Département de Démographie, Université de Montréal.